

RAPPORT DE PRÉSENTATION

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DES COMPTES ET RAPPORT DE GESTION





SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
COMPTES 2007 – ÉTATS FINANCIERS	7
SYNTHÈSE DU RAPPORT	10
L'ACTIVITÉ DE L'ÉTAT	18
■ Les produits régaliens nets : poursuite des transferts d'impôts et taxes dans un contexte de fiabilisation et d'élargissement du recensement des obligations fiscales	21
■ Les charges nettes : augmentation maîtrisée des charges de fonctionnement et financières nettes	26
L'ÉVOLUTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT	38
■ L'actif immobilisé : maintien de l'effort d'investissement et appréciation de la valeur des participations	39
■ L'actif circulant : stabilité du besoin de financement courant	48
LE FINANCEMENT DE L'ÉTAT	52
■ Les besoins et les ressources de financement : un recours marqué au financement par l'emprunt	54
■ Un encours néanmoins contenu de dette financière	58
■ Le passif circulant : une évolution qui traduit un meilleur recensement des charges à payer et l'apurement de la dette de l'État à l'égard de la Sécurité sociale	60
LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT	63
■ L'enrichissement du périmètre des provisions comptabilisées améliore la prise en compte d'événements futurs	65
■ Les engagements hors bilan restent marqués par l'importance des engagements de retraite	67
POURSUITE DE LA DYNAMIQUE DE LA RÉFORME COMPTABLE	71
■ La trajectoire d'enrichissement des états financiers	71
■ Les changements de méthodes comptables en 2007	73
GLOSSAIRE	77

Sauf précision contraire, l'ensemble des données chiffrées présentées dans ce document est exprimé en millions d'euros.





AVANT-PROPOS

2006 était le premier exercice d'application de la réforme comptable instituée par la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001. L'année 2007 amplifie la dynamique de cette réforme qui, en associant l'ensemble des ministères et le réseau des comptables publics, modifie en profondeur la manière pour l'État de rendre des comptes.

Exemplaire à bien des égards, cette nouvelle étape de la réforme comptable renforce la transparence et la qualité des comptes de l'État. Elle apporte aux décideurs et aux gestionnaires des informations enrichies sur son patrimoine, ses charges et ses produits. La réforme comptable est un gage de restitutions de qualité de l'action de l'État à destination du Parlement et des citoyens.

Cette ambition se traduit en particulier par la certification des comptes de l'État, dont la responsabilité a été confiée par le législateur à la Cour des comptes. Exemple rare parmi les nations qui se sont lancées dans une réforme similaire, l'État français a obtenu dès la première année d'application la certification de ses comptes. La Cour l'a néanmoins assortie de réserves en soulignant certes l'effort entrepris, mais aussi les marges de progrès encore à accomplir.

C'est par une étroite collaboration entre l'administration et le certificateur qu'une nouvelle étape significative a été franchie en 2007. La mobilisation accrue de l'ensemble des acteurs qui concourent à l'information comptable a permis de fiabiliser les acquis de la réforme et d'améliorer l'appréhension des opérations de l'État, de ses dettes et de ses créances ainsi que de ses relations avec ses principaux partenaires.

L'évolution significative des données entre 2006 et 2007, dont témoignent les états financiers présentés au sein de ce rapport, confirme l'approfondissement des travaux opérés. Le résultat patrimonial de l'État s'établit en 2007 à -41,38 milliards €. Le total de l'actif net s'élève à 555,25 milliards € et le total du passif à 1 211,58 milliards €.

La France est déterminée à poursuivre ses efforts en vue d'un retour à l'équilibre de ses comptes d'ici 2012, en s'appuyant en particulier sur la révision générale des politiques publiques. En plaçant la transparence des comptes et la performance au cœur de la gestion publique, la réforme comptable constitue un levier essentiel du succès de la réforme de l'État.

ÉRIC WOERTH

Ministre du Budget, des Comptes publics
et de la Fonction publique



COMPTES 2007 – ÉTATS FINANCIERS

BILAN (en millions €)		
ACTIF	2007	2006
Immobilisations incorporelles et corporelles	253 309	257 562
Immobilisations financières	182 639	167 930
Stocks	32 873	32 229
Créances	52 646	54 949
Trésorerie active	22 062	13 338
Autres	11 719	8 247
TOTAL ACTIF (I)	555 248	534 255
PASSIF		
Dettes financières	945 755	893 937
Dettes non financières	109 006	92 758
Provisions pour risques et charges	61 846	50 078
Trésorerie passive	68 972	65 528
Autres	25 998	25 097
TOTAL PASSIF HORS SITUATION NETTE (II)	1 211 577	1 127 398
SITUATION NETTE (III = I - II)	-656 329	-593 144

Par construction, la différence entre l'actif et le passif conduit à déterminer la situation nette de l'État.

Celle-ci ne peut pas être interprétée de manière similaire aux capitaux propres d'une entreprise.

En effet, l'État ne dispose pas de « capital initial » ou d'équivalent. Son objet ne consiste pas en une recherche de profits.

Par ailleurs la notion même d'actif de l'État ne peut recouper en tout point la définition retenue pour les entreprises. L'État dispose de plus d'un actif incorporel particulier qui n'est pas valorisé dans ses comptes : sa souveraineté et sa capacité à lever l'impôt.

L'État comptabilise enfin des charges qui pourraient être considérées comme des investissements pour la collectivité (par exemple des dépenses liées à la recherche ou à l'enseignement).

COMPTE DE RÉSULTAT (en millions €)

	CHARGES		PRODUITS		
	2007	2006		2007	2006
Charges de fonctionnement	231 902	226 413	Produits de fonctionnement	74 080	78 254
Charges d'intervention	150 873	147 089	Produits d'intervention	37 595	18 241
Charges financières	53 943	43 205	Produits financiers	15 651	17 867
Charges nettes (I)	309 392	302 346			
			Produits régaliens nets (II)	268 012	270 727
SOLDE DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE (III=II-I)				-41 380	-31 619

Le solde des opérations de l'exercice correspond à la différence entre les produits et les charges.

Ce solde ne peut être interprété comme le résultat d'une entreprise, en raison des spécificités de l'État.

Dans le cas de l'État, les produits ne correspondent pas, pour l'essentiel, à la vente des biens ou des services produits par l'activité qui a engendré les charges. Les produits, essentiellement les impôts, sont largement indépendants des charges, et d'ailleurs, par principe, non affectés.

Les bénéfices retirés de l'action de l'État, effet des politiques publiques, ne sont pas traduits dans le compte de résultat.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions €)

	2007	2006
Encaissements liés à l'activité	455 362	444 929
Décaissements liés à l'activité	-480 519	-459 734
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS A L'ACTIVITÉ (I)	-25 157	-14 806
Acquisitions d'immobilisations	-25 403	-45 238
Cessions d'immobilisations	17 750	26 243
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (II)	-7 653	-18 995
Émissions d'emprunts	118 518	86 158
Remboursements des emprunts	-79 695	-89 905
Flux liés aux instruments financiers à terme	-519	-749
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (III)	38 304	-4 496
Flux de trésorerie nets non ventilés (IV)	397	7 065
VARIATION DE TRÉSORERIE (V = I + II + III + IV = VII - VI)	5 891	-31 232
TRÉSORERIE EN DÉBUT DE PÉRIODE (VI)	-52 800	-20 958
TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE (VII)	-46 910	-52 190



Le tableau des flux de trésorerie analyse la variation de la trésorerie en distinguant les flux provenant respectivement de l'activité, de l'investissement et du financement. Il privilégie l'analyse dynamique et la notion de flux par rapport aux concepts plus pérennes d'actif ou de patrimoine.

La trésorerie de début et de fin de période est calculée par différence entre la trésorerie active et la trésorerie passive. Elle est structurellement négative en raison de l'importance des dépôts des correspondants au passif.

ANNEXE

L'annexe présente les changements de méthode et les options comptables retenues en 2007 ainsi que les notes sur le bilan et le compte de résultat qui détaillent le contenu des postes des états financiers. Conformément à la norme comptable n°13, les engagements hors bilan sont également présentés dans l'annexe.

Les trois principaux engagements hors bilan dont l'évaluation chiffrée est disponible sont les suivants :

En millions €	2007	2006
Engagements de retraite des fonctionnaires de l'État et des militaires	1 056 000	941 000
Garanties de protection des épargnants	176 365	168 600
Dette garantie	60 500	56 300

SYNTHÈSE DU RAPPORT

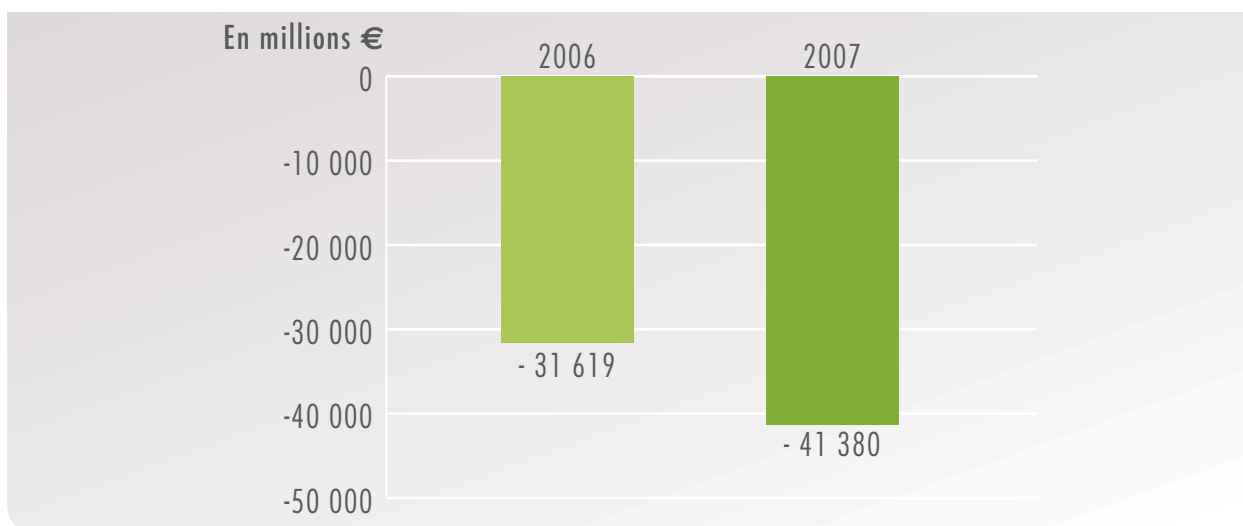
L'État assure les grandes missions de politiques publiques que sont notamment l'enseignement et la recherche, la sécurité, l'emploi et la solidarité, la santé, la justice, les transports, la ville et la gestion des finances publiques. L'État intervient directement dans la réalisation de ces missions ou bien via le soutien à des entités qui prennent en charge une partie de ces missions. Cette activité se traduit par des charges de fonctionnement et d'intervention ainsi que par des produits au niveau du compte de résultat. Le fonctionnement de l'État et son intervention dans l'économie pour la réalisation des politiques publiques à long terme nécessitent aussi la réalisation d'investissements pour renouveler et maintenir le patrimoine de l'État.

Le financement du fonctionnement et des investissements, en premier lieu par l'impôt et par le recours à l'emprunt, doit être soutenable à long terme et répondre à des critères d'efficacité. La gestion courante, sa mission de redistribution et sa politique d'investissement conduisent l'État à constater des sorties probables de ressources. Ces engagements font l'objet d'un suivi dans la comptabilité de l'État.

Cette partie met en lumière les traits marquants de l'exercice 2007 dans la réalisation de ces missions et analyse la structure financière de l'État de manière synthétique.

LE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ EN 2007 TRADUIT LES EFFETS DE LA RÉDUCTION DE LA FISCALITÉ ET DES TRANSFERTS FINANCIERS AU PROFIT D'AUTRES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Solde des opérations de l'exercice



LE FINANCEMENT DE LA DÉCENTRALISATION ET L'APPLICATION DE NOUVELLES MESURES DE BAISSÉ D'IMPÔTS AFFECTENT L'ÉVOLUTION DES PRODUITS RÉGALIENS NETS

Les produits régaliens nets sont les produits issus de l'exercice de la souveraineté de l'État comme les impôts, les taxes ou les amendes, et sont la principale source de produits pour l'État.



Les produits régaliens nets diminuent de 2 715 millions €.

■ **La poursuite des transferts de compétences aux collectivités territoriales** en application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (décentralisation de personnels, du réseau routier national et d'instituts de formation), s'accompagne de l'affectation de produits supplémentaires aux régions et aux départements. Ainsi 1 356 millions € de TIPP supplémentaire ont été transférés aux régions et 982 millions € d'autres produits fiscaux ont été transférés aux départements.

■ **Des nouvelles mesures de réduction de la fiscalité et des transferts supplémentaires de fiscalité au profit de la Sécurité sociale et d'opérateurs de l'État ont entraîné la baisse des produits de l'impôt sur le revenu et de produits régaliens :**

- les produits de l'impôt sur le revenu baissent dans le cadre de la réforme fiscale. Celle-ci s'est traduite

par un changement de barème de calcul de l'impôt sur le revenu et la revalorisation de la prime pour l'emploi ;

- 970 millions € de droits tabacs ont été transférés à la Sécurité sociale en compensation des exonérations de cotisations prévues par la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) du 22 août 2007 ;

- 955 millions € ont été transférés à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et à OSEO pour consolider leur financement en 2007.

■ L'évolution négative des produits fiscaux nets est partiellement compensée par le **reclassement en produits régaliens des produits de la Française des Jeux**, qui étaient jusque là comptabilisés en produits financiers.

LE RALENTISSEMENT DES CESSIONS DES TITRES DE PARTICIPATIONS PÈSE SUR LES CHARGES NETTES EN 2007

Les charges nettes progressent de 7 047 millions € en 2007.

Afin de faciliter la lecture des évolutions en 2007, le tableau ci-dessous présente les variations entre l'exercice 2006 et 2007 retraitées des opérations suivantes :

- la reprise exceptionnelle de dette du Service Annexe d'Amortissement de la Dette de la SNCF ;
- le reclassement comptable de charges d'intervention en fonctionnement (compensations démographiques et affiliations rétroactives) ;
- le reclassement comptable de produits financiers en produits régaliens (produits de la Française des Jeux).

En millions €	2007 retraité (hors opérations SAAD et reclassements)	2007	2006	Variation 2007 retraité / 2006
CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES	155 911	157 823	148 160	7 751
CHARGES D'INTERVENTION NETTES	123 198	113 278	128 848	-5 650
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	28 383	38 292	25 338	3 045

- Les plus values de cessions de participations baissent de 42% en 2007 en raison du ralentissement du programme de privatisation par rapport à 2006, soit une baisse de 3 677 millions € qui pèse sur les charges de fonctionnement nettes. En 2007, l'État a néanmoins cédé des titres d'Électricité de France (3 713 millions €) dont le produit sera affecté à un plan d'investissement pour la modernisation des universités, et des titres de France Télécom (2 652 millions €) dont le produit a été affecté au remboursement de la dette d'un établissement public (ERAP).
- Les charges de personnel augmentent de 2,7% du fait de leur évolution naturelle principalement imputable aux charges de pensions. Les charges de personnel sont maîtrisées et représentent 49,2% des produits régaliens nets contre 46,7% en 2006.
- Les transferts aux collectivités territoriales sont en hausse (+ 2,9%) et restent le poste le plus significatif dans le cadre de la mission de redistribution de l'État. L'État leur transfère en effet une partie de ses ressources et participe ainsi au financement de leur effort d'investissement et de leur besoin de fonctionnement. La part des produits régaliens nets transférés aux collectivités territoriales passe de 25,6% à 26,6%. Cette hausse correspond d'une part à l'accroissement des dotations aux collectivités retracé par les charges de transferts aux collectivités territoriales, en premier lieu l'augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement, et, d'autre part à l'affectation d'une partie croissante des produits régaliens nets aux collectivités territoriales pour financer l'élargissement de leurs compétences.
- Un produit d'intervention exceptionnel de 5 079 millions € a été comptabilisé dans le cadre d'une opération d'apurement de dette à l'égard de la Sécurité sociale.

DES CHARGES FINANCIÈRES MAÎTRISÉES SONT À L'ORIGINE D'UNE PART SIGNIFICATIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

DONNÉES RETRAITÉES EN 2007 (En millions €)	2007 retraité (hors opérations SAAD et reclassements)	2006
Produits régaliens nets	266 112	270 727
Charges de fonctionnement nettes hors DAP/RAP	-151 150	-142 036
Charges d'intervention nettes hors DAP/RAP	-119 857	-124 907
Solde après financement des opérations de fonctionnement et de transferts	-4 895	3 784
<i>Poids dans les produits régaliens nets</i>	<i>-1,8%</i>	<i>1,4%</i>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-8 018	-8 467
Reprises - dotations des dépréciations et provisions	-84	-1 597
Solde des opérations courantes	-12 997	-6 281
<i>Poids dans les produits régaliens nets</i>	<i>-4,9%</i>	<i>-2,3%</i>
Charges financières nettes	-28 383	-25 338
<i>Poids dans le solde des opérations de l'exercice</i>	<i>68,6%</i>	<i>80,1%</i>
Solde des opérations de l'exercice	-41 380	-31 619

DAP : Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations
RAP : Reprises aux provisions et aux dépréciations



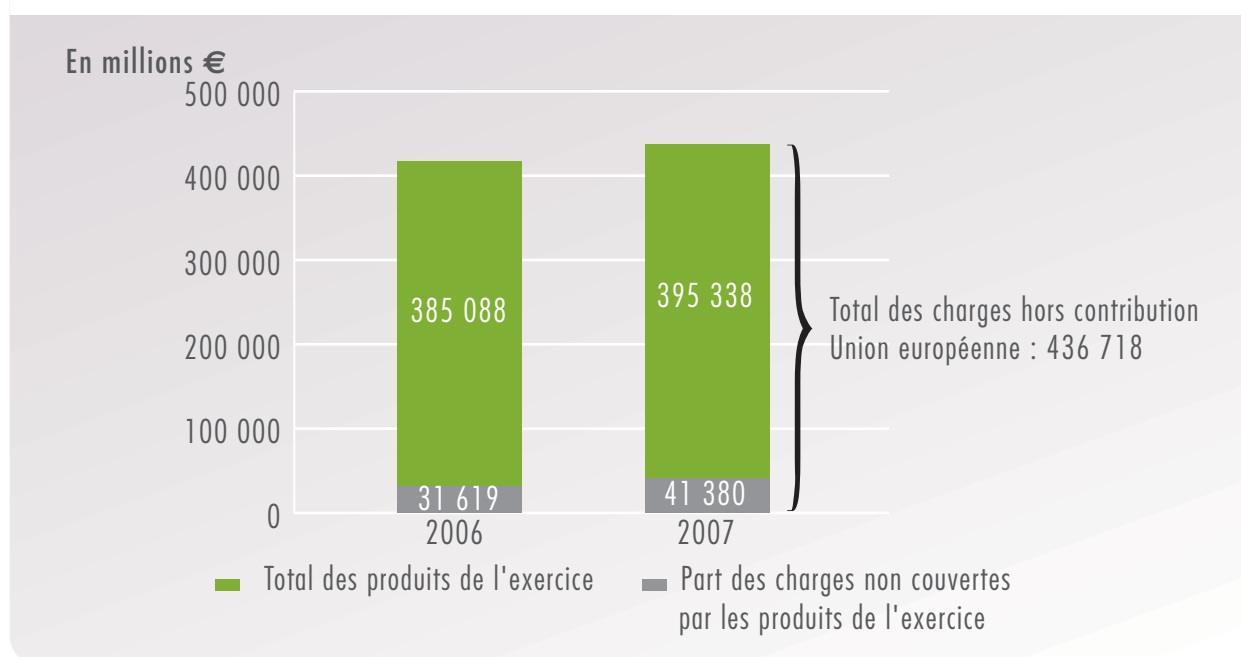
- L'évolution du solde après financement des opérations de fonctionnement et transferts est directement imputable aux moindres produits de cessions et aux transferts de produits fiscaux évoqués ci-avant.
- Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles restent stables et sont à mettre en relation avec l'effort d'investissement réalisé par l'État qui permet de couvrir la diminution naturelle de valeurs de ces actifs du fait de leur utilisation normale.
- Les reprises des dépréciations et provisions couvrent quasiment en 2007 les dotations de même nature. Dans l'ensemble, l'État possède un actif moins déprécié qu'en 2006 et a vu s'éteindre des obligations

potentielles sans en avoir constaté d'autres significatives.

- Les charges financières sont en légère augmentation entre 2006 et 2007. Cette évolution est essentiellement liée à celle des produits financiers. Malgré une hausse des dividendes reçus en 2007, les produits financiers s'établissent à un niveau inférieur à celui exceptionnel de 2006 qui avait bénéficié du reversement par Autoroutes de France d'un produit de 3 730 millions € du fait de la cession de participations qu'il détenait dans les sociétés concessionnaires d'autoroutes. Les charges d'intérêts restent par ailleurs maîtrisées. Les charges financières nettes expliquent désormais 68,6% du solde négatif de l'exercice. Leur poids reste significatif mais en baisse par rapport à 2006.

AINSI, LES PRODUITS DE L'ÉTAT ONT PERMIS DE COUVRIR 90,5% DES CHARGES EN 2007

La part des charges de l'exercice couvertes par le total des produits de l'exercice est en baisse :



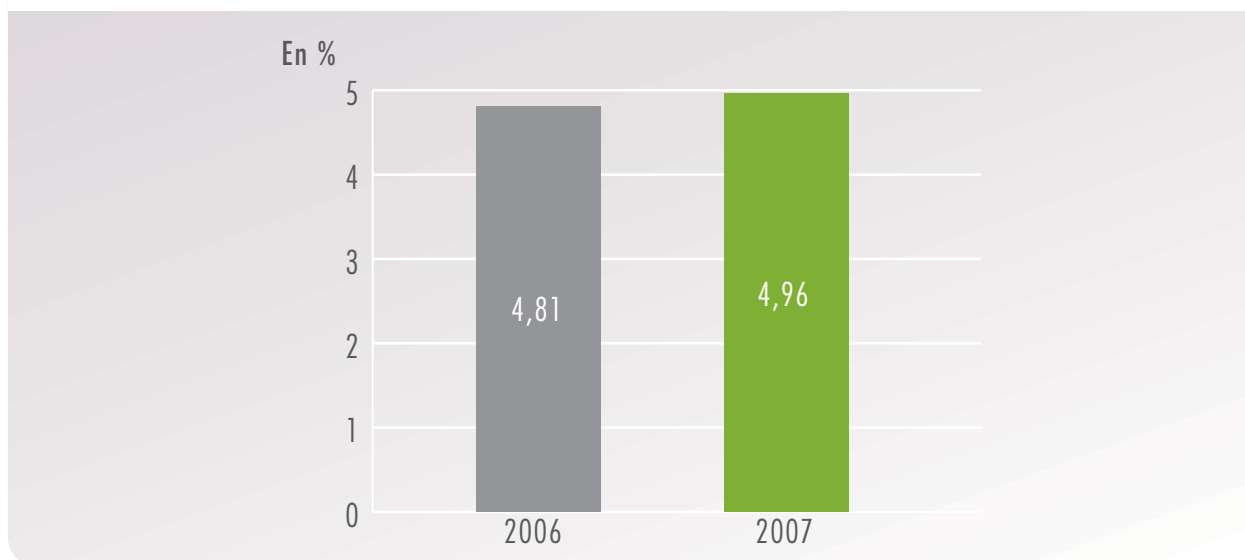
L'EXERCICE 2007 SE CARACTÉRISE PAR LE MAINTIEN DE L'EFFORT D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

- En 2007, l'effort d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à 12,5 milliards € environ. L'effort d'investissement est défini comme la

différence entre les flux d'acquisitions et les flux de cession d'immobilisations.

- Par rapport à la valeur de ces actifs, l'effort d'investissement augmente :

■ Effort d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles par rapport à la valeur de ces immobilisations



- L'État a poursuivi ses projets de renouvellement et de développement des équipements militaires en 2007 pour assurer la sécurité nationale. Les programmes de développement se sont maintenus en 2007 comme le montre la mise au point du missile stratégique

mer sol M51 ou de l'hélicoptère NH90. Certains actifs sont en cours de production comme l'avion Rafale ou l'avion A400M. Par ailleurs, un effort de rationalisation de l'occupation du patrimoine immobilier, soutenu par une politique immobilière dynamique, a été mis en œuvre.

LES BONS RÉSULTATS DES ENTITÉS CONTRÔLÉES PAR L'ÉTAT SONT À L'ORIGINE D'UNE REVALORISATION DES PARTICIPATIONS À HAUTEUR DE 8 910 MILLIONS €

- Les participations de l'État au sein des entités contrôlées ont été réévaluées positivement pour 8 910 millions €, notamment en raison de l'amélioration des résultats de certaines sociétés comme EDF, GDF ou la SNCF.

- Une dotation en capital à l'ERAP de 2 633 millions € suite à la cession d'actions France Télécom est destinée à couvrir le remboursement d'une échéance d'emprunt de cet établissement public.

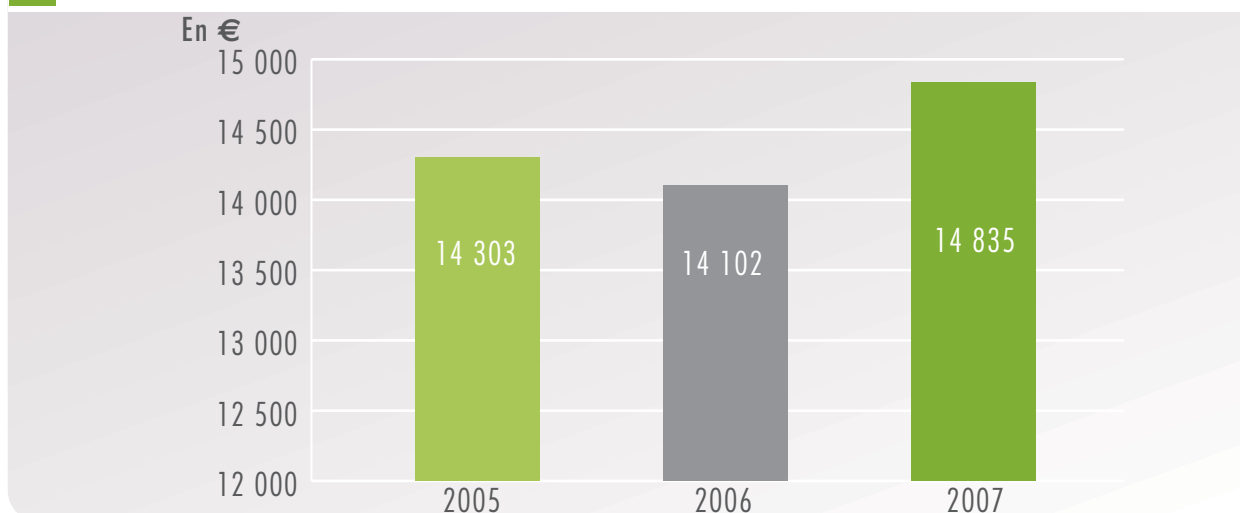
LE FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ ET DES INVESTISSEMENTS A NÉCESSITÉ UN RECOURS À L'EMPRUNT DONT LA GESTION RESTE MAÎTRISÉE

L'AUGMENTATION DE LA DETTE FINANCIÈRE DE 51 818 MILLIONS € RÉSULTE DES ÉMISSIONS DE DETTE À COURT ET LONG TERME ET DE LA REPRISE DE LA DETTE DU SAAD



■ La dette financière par habitant atteint 14 835 €.

■ Dette financière en euros par habitant



■ L'augmentation de la dette financière est imputable essentiellement à des émissions nettes des remboursements de **BTB** (dont l'échéance est inférieure à 1 an) pour 12 209 millions €, et d'**OAT** (dont l'échéance est supérieure à 5 ans) pour 27 629 millions €.

■ La reprise de la dette du **SAAD** pour 7 862 millions € accroît comptablement la dette financière de l'État. L'État en assurait déjà le remboursement par l'intermédiaire de dotations à la SNCF.

■ En 2006, l'utilisation de la trésorerie active de l'État et des produits de cessions d'actifs avait permis de rembourser une partie de la dette. En 2007,

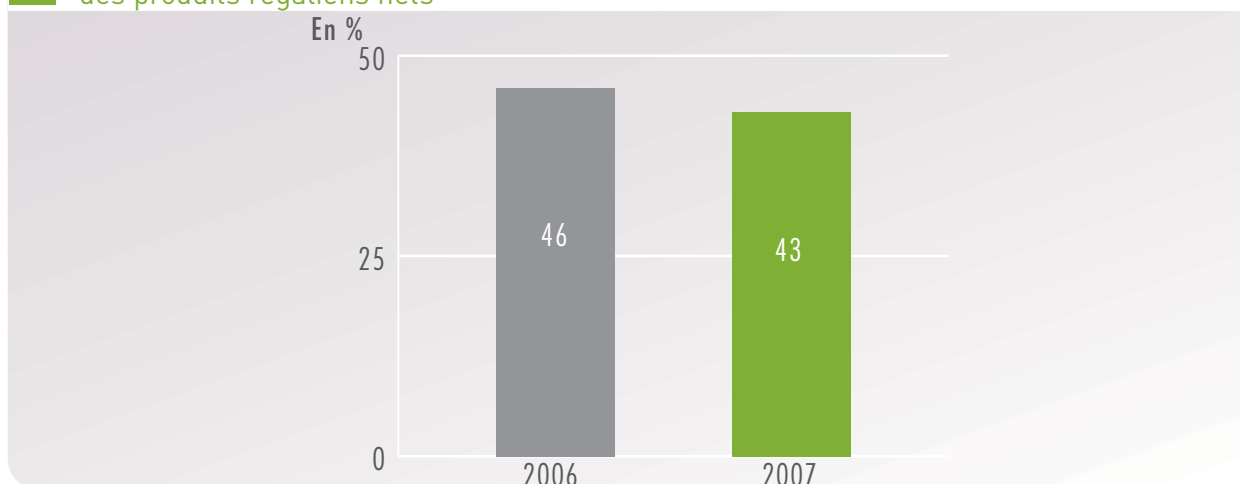
l'augmentation observée doit être pondérée par l'amélioration de la trésorerie nette, liée à l'acquisition de billets de trésorerie en fin d'année pour 8 000 millions €.

■ LE COÛT DE LA DETTE EST NÉANMOINS MAÎTRISÉ

■ Les charges d'intérêt augmentent mais restent stables par rapport au PIB à 2,1%.

■ Le coût annuel total de la dette à moyen et long terme est en diminution : il passe de 46% des produits régaliens nets en 2006 à 43% en 2007.

■ Les annuités de la dette (intérêts et remboursement des BTAN et OAT) en pourcentage des produits régaliens nets



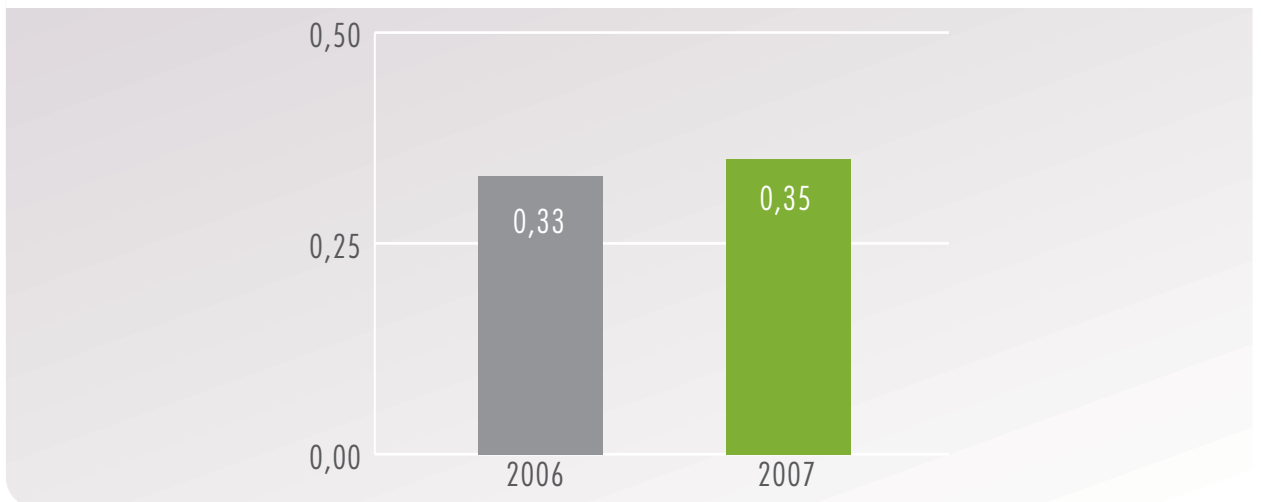
Le financement des remboursements ne se fait pas seulement grâce aux produits générés par l'activité mais aussi grâce aux produits de cessions d'actifs.

RAPPORTÉE AU PIB, LA SITUATION NETTE ÉVOLUE FAIBLEMENT : ELLE S'ÉLÈVE À - 656 329 MILLIONS €

La différence entre le passif et l'actif constitue la situation nette de l'État.

Le rapprochement entre actif et passif permet de mesurer dans quelles proportions les actifs contrôlés par l'État couvrent ses dettes financières. Ce rapprochement doit néanmoins être analysé avec vigilance car la capacité de l'État à lever l'impôt n'est pas valorisée à l'actif.

Situation nette par rapport au PIB

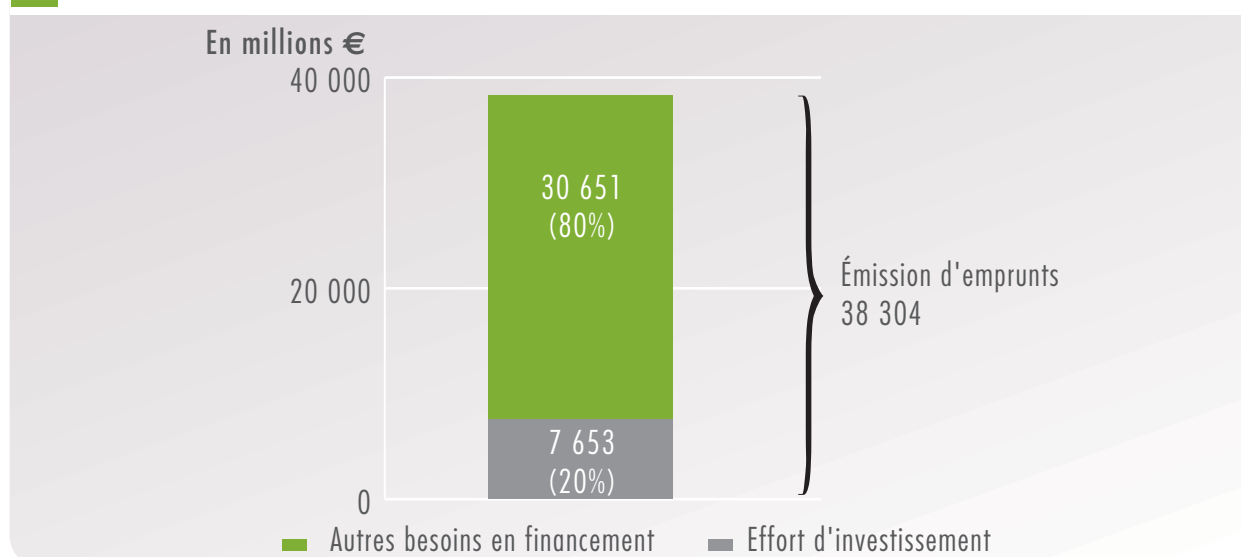




L'ÉVOLUTION DU PASSIF TRADUIT LE RECOURS AU FINANCEMENT PAR L'EMPRUNT ET L'EXTENSION DU RECENSEMENT AU BILAN DE L'ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DETTES NON FINANCIÈRES

- 80 % des flux d'émissions nettes de dette financière par l'État ont servi à financer des dépenses autres que de l'investissement.

Couverture des différents besoins de financement par les émissions d'emprunts en 2007



- Par ailleurs, des changements de méthode comptable et un recensement élargi des provisions pour risques et charges (+ 19 754 millions €) et des dettes non financières (+ 8 211 millions €) contribuent à l'évolution du passif de l'État (+ 28 015 millions € entre 2006 et 2007 pour ces deux postes).

CETTE ÉVOLUTION EST EN PARTIE COMPENSÉE PAR UNE REVALORISATION DES ACTIFS ET L'EXTINCTION DE PROVISIONS SIGNIFICATIVES

- L'évolution favorable à l'actif est liée à une augmentation de la valeur des immobilisations corporelles et financières, et ce, malgré un transfert d'infrastructures routières aux départements. Cela traduit la bonne tenue par l'État de son patrimoine.
- La provision pour charges représentative de l'engagement de l'État de contribuer au désendettement du SAAD s'est éteinte suite à la reprise par l'État de la dette de cette entité.

LES ENGAGEMENTS INHÉRENTS AU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT ET DES MILITAIRES REPRÉSENTENT 112% DE LA DETTE FINANCIÈRE

Les engagements hors bilan restent significatifs, notamment les engagements de retraite des fonctionnaires de l'État et des militaires :

	2007	2006
Engagements de retraite des fonctionnaires de l'État et des militaires par rapport à la dette financière	112%	105%
Engagements de retraite des fonctionnaires de l'État et des militaires par rapport au PIB	57%	52%

L'ACTIVITÉ DE L'ÉTAT

CHIFFRES CLÉS

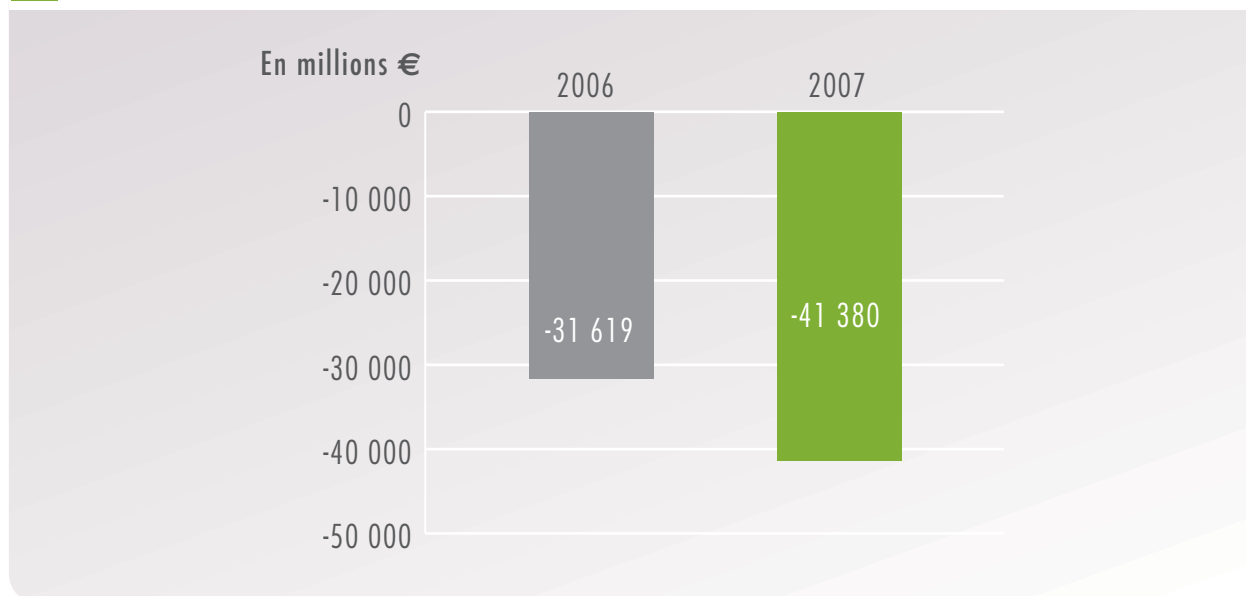
L'activité courante de l'État et sa mission de redistribution sont retracées au travers des charges de fonctionnement et des charges d'intervention. Les charges de fonctionnement correspondent principalement aux charges de personnel qui représentent 57% des charges de fonctionnement. Les transferts aux collectivités territoriales constituent le poste le plus significatif des charges d'intervention (27% des produits régaliens nets ont ainsi été transférés aux collectivités territoriales en 2007).

Pour financer l'exercice de ses missions, l'État s'appuie sur ses produits régaliens, c'est-à-dire sur les produits issus de l'exercice de sa souveraineté. La presque totalité des produits régaliens est constituée des produits fiscaux (impôts et taxes).

REPÈRE 1

Le résultat patrimonial de l'exercice.

Solde des opérations de l'exercice

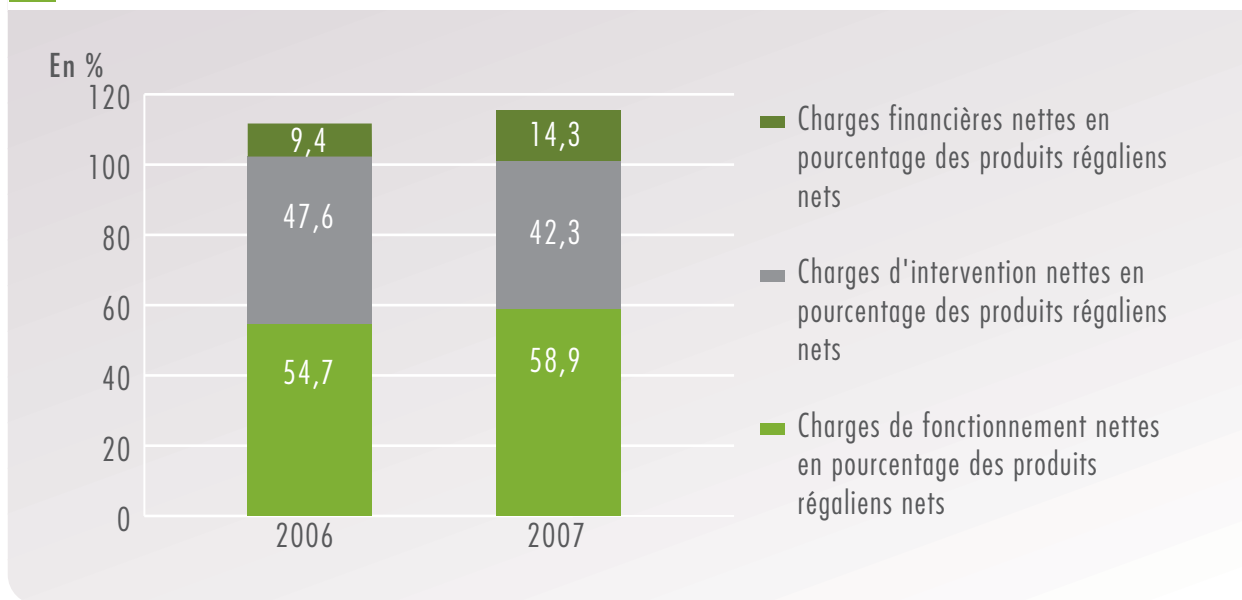




REPÈRE 2

Les produits régaliens financent pour partie les charges résultant de l'activité de l'État. Le poids des différentes catégories de charges nettes évolue peu.

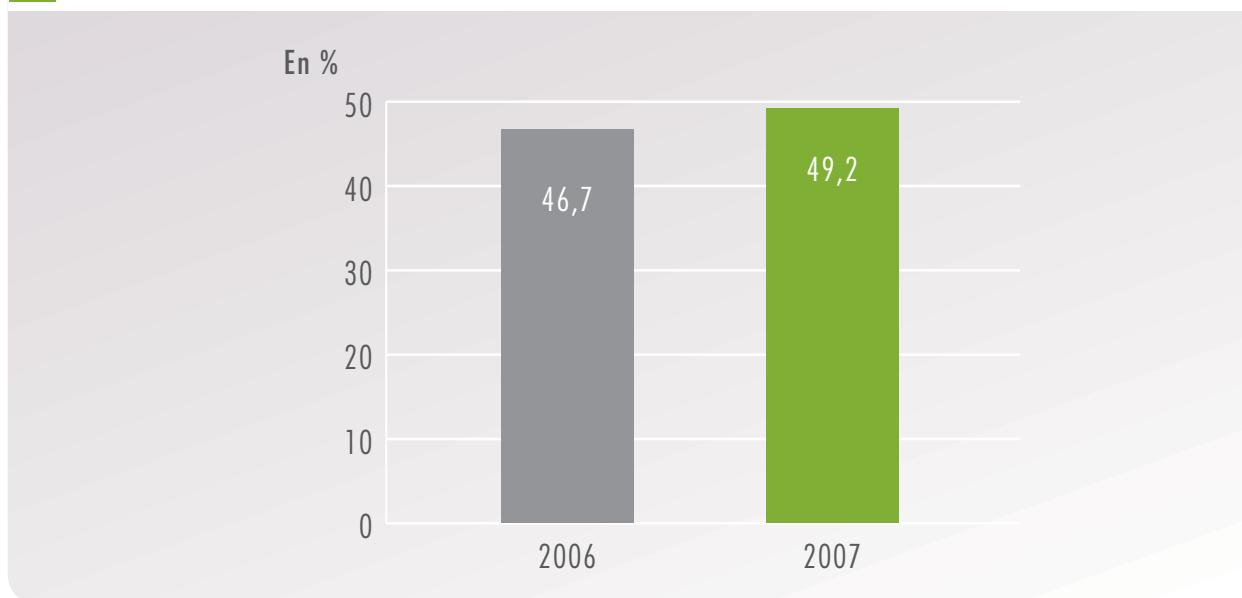
Poids des charges nettes par rapport aux produits régaliens



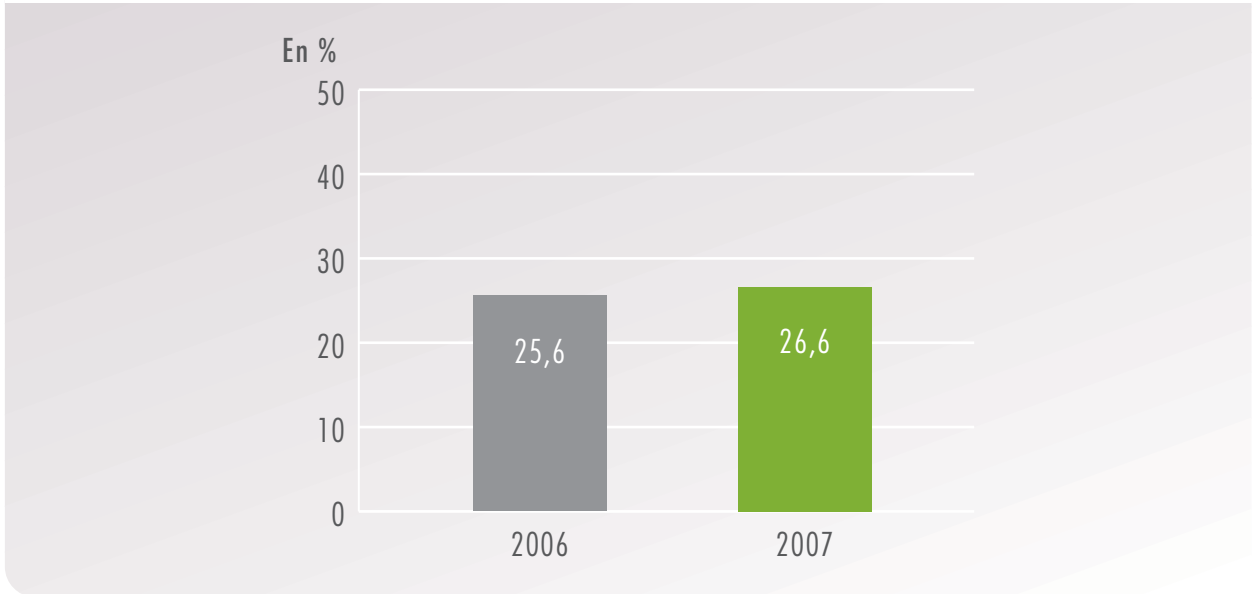
REPÈRE 3

Les principaux postes de charges de l'État

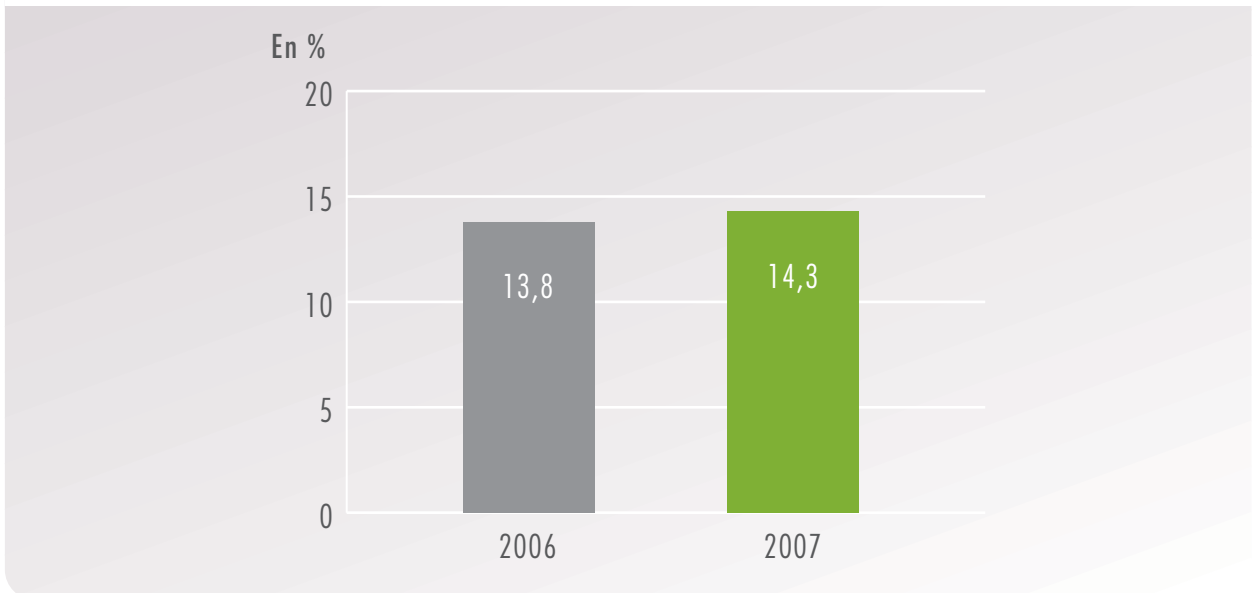
Charges de personnel en pourcentage des produits régaliens nets



■ Transferts aux collectivités locales en pourcentage des produits régaliens nets



■ Charges d'intérêts en pourcentage des produits régaliens nets





LES PRODUITS RÉGALIENS NETS : POURSUITE DES TRANSFERTS D'IMPÔTS ET TAXES DANS UN CONTEXTE DE FIABILISATION ET D'ÉLARGISSEMENT DU RECENSEMENT DES OBLIGATIONS FISCALES

Les produits régaliens sont les produits issus de la souveraineté de l'État sans contrepartie directe équivalente pour les tiers.

LA STRUCTURE DES PRODUITS RÉGALIENS

	2007	2006
Produits fiscaux		
Impôt sur le revenu	49 267	53 266
Impôt sur les sociétés	46 795	45 221
Taxe sur les salaires	1	963
TIPP	16 910	18 407
TVA	129 746	127 787
Enregistrement, timbre, autres contributions	18 720	21 681
Autres produits de nature fiscale	15 631	15 516
Total produits fiscaux nets	277 069	282 841
<i>Poids dans "Total produits régaliens nets"</i>	<i>103,4%</i>	<i>104,5%</i>
Autres produits régaliens		
Amendes, prélèvements divers et autres pénalités	6 341	3 794
Total autres produits régaliens	6 341	3 794
<i>Poids dans "Total produits régaliens nets"</i>	<i>2,4%</i>	<i>1,4%</i>
Ressources propres du budget de l'Union européenne basées sur le produit national brut et la taxe sur la valeur ajoutée		
Ressource propre du budget de l'Union européenne basée sur le produit national brut	-10 959	-11 581
Ressource propre du budget de l'Union européenne basée sur la taxe sur la valeur ajoutée	-4 441	-4 327
Total ressources propres du budget de l'Union européenne basées sur le produit national brut et la taxe sur la valeur ajoutée	-15 400	-15 908
<i>Poids dans "Total produits régaliens nets"</i>	<i>-5,7%</i>	<i>-5,9%</i>
Total "Produits régaliens nets"	268 011	270 727

A fin 2007, les produits régaliens nets s'établissent à 268 011 millions €, soit une diminution de 2 716 millions € par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution traduit notamment, d'une part la poursuite des transferts d'impôts et taxes aux collectivités territoriales et à l'ACOSS visant à compenser la décentralisation et des exonérations de cotisations sociales, et d'autre part la poursuite des travaux de fiabilisation et d'élargissement du périmètre des obligations et décisions fiscales recensées.

Cette baisse est en partie compensée par le reclassement en « autres produits régaliens » des produits de la Française des Jeux qui étaient jusque là comptabilisés en produits financiers.

Les produits régaliens sont composés :

- des **produits fiscaux** qui représentent 98% des produits régaliens avant déduction des contributions au budget de l'Union européenne. Les produits fiscaux sont

présentés nets des remboursements et dégrèvements et enregistrent une baisse mesurée de 2%. Cette évolution traduit l'élargissement et la fiabilisation du recensement des obligations fiscales dans un contexte de hausse des produits fiscaux bruts (+ 28 633 millions €).

Les principales causes de variation entre 2006 et 2007 se présentent de la façon suivante :

En milliards €	
Évolution naturelle des produits fiscaux bruts	+ 17,5
Transferts d'impôts et taxes : collectivités locales, Sécurité sociale...	- 5,5
Mesures fiscales relatives à l'IR	- 5,6
Changements de méthodes comptables impactant les produits bruts et les obligations fiscales	+ 22,2
Variation des produits fiscaux bruts	+ 28,6
Changements de méthodes comptables impactant les produits bruts et les obligations fiscales	- 22,2
Changements de méthodes comptables impactant uniquement les obligations fiscales	- 2,4
Évolution naturelle des obligations et décisions fiscales	- 9,8
Variation des produits fiscaux nets	- 5,8

Les produits fiscaux **nets** diminuent de 5,8 milliards € en raison principalement de changements de méthodes comptables en matière de recensement des obligations fiscales. Les produits fiscaux **bruts** augmentent quant à eux dans le même temps de 28,6 milliards € sous l'effet des mêmes causes que celles impactant les obligations fiscales pour 22,2 milliards €, et de transferts d'impôts et taxes et de mesures fiscales relatives à l'IR pour - 11,1 milliards €. Corrigée de ces différents facteurs, l'évolution naturelle des produits fiscaux bruts s'établit à + 17,5 milliards € ;

- des amendes, prélèvements divers et autres pénalités : ils intègrent pour la première fois cette année les

produits des jeux exploités par la Française des Jeux qui s'élèvent à 1 901 millions €. Ils comprennent également les prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos pour 1 024 millions € ;

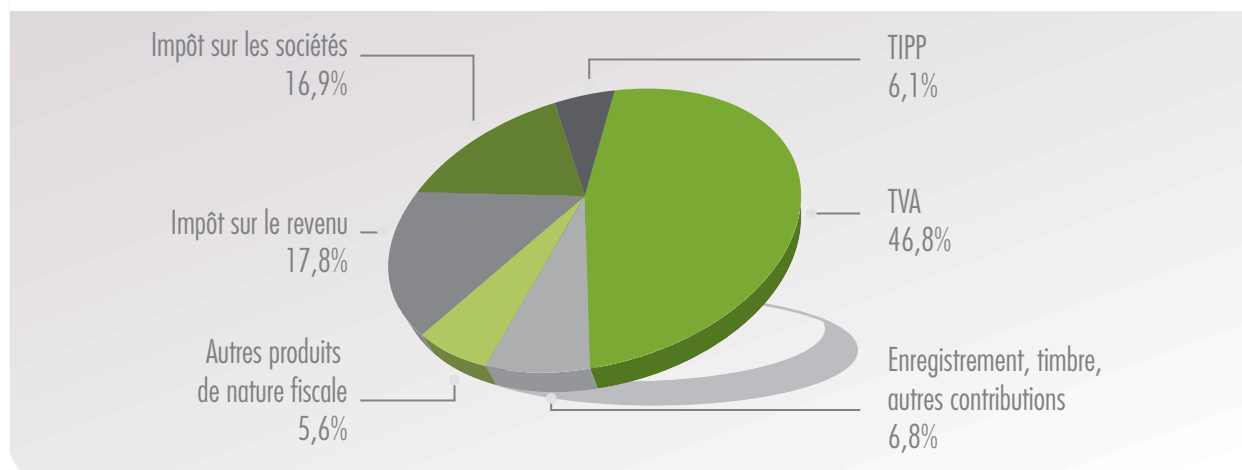
- des ressources propres du budget de l'Union européenne basées sur le produit national brut et sur la TVA : elles viennent minorer les produits régaliens nets et sont affectées à l'Union européenne pour financer son budget. Elles sont en légère diminution et représentent toujours un peu moins de 6% du total des produits régaliens nets.

Retraités du reclassement des produits des jeux, les produits régaliens diminuent de 4 615 millions €.



LES PRODUITS FISCAUX : UNE BAISSÉ MESURÉE SOUS L'EFFET DE TRANSFERTS COMPLÉMENTAIRES

LA COMPOSITION DES PRODUITS FISCAUX NETS : L'IMPORTANCE DES PRODUITS DE LA TVA

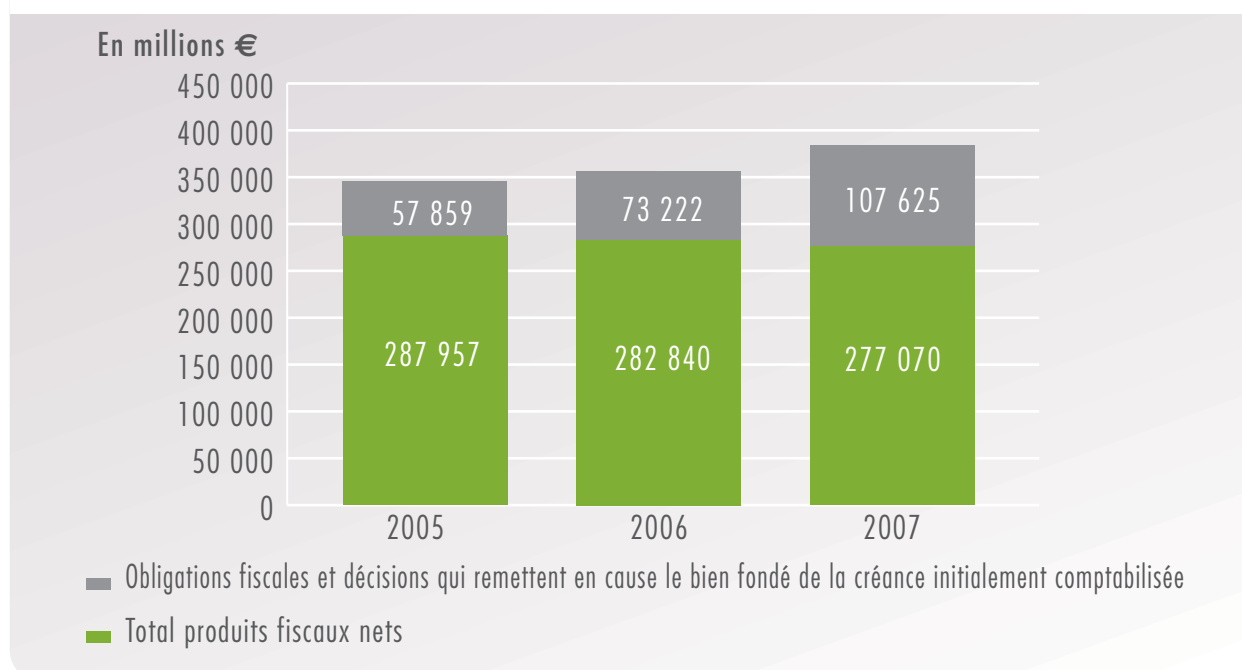


La Taxe sur la Valeur Ajoutée occupe toujours une place majeure au sein des produits fiscaux puisqu'elle en représente près de 47%, soit un point et demi de plus qu'en 2006.

L'une des évolutions notables de cet exercice est le poids désormais de niveau quasi équivalent pris par l'impôt sur

le revenu et l'impôt sur les sociétés, qui à eux deux représentent plus du tiers des produits fiscaux nets. Cette évolution confirme le dynamisme des produits de l'impôt sur les sociétés d'une part, et l'impact de la réforme du barème qui affecte les produits de l'impôt sur le revenu d'autre part.

LA FORTE AUGMENTATION DES OBLIGATIONS FISCALES TRADUIT LA POURSUITE DE LA TRAJECTOIRE DE FIABILISATION DU RECENSEMENT DE CES OBLIGATIONS



Les produits fiscaux nets sont déterminés après déduction :

- des obligations fiscales, c'est-à-dire des décisions fiscales dont les contribuables peuvent se prévaloir pour s'acquitter de l'impôt brut (crédits d'impôt, réductions d'impôt...);
- des décisions fiscales qui remettent en cause le bien fondé de la créance initialement comptabilisée, telles que les annulations suite à erreur par exemple.

L'exercice 2007 est marqué par une forte augmentation des obligations et décisions fiscales qui représentent 28% des produits bruts contre 21% en 2006. C'est en matière d'impôt sur le revenu que cette progression est la plus importante, le poids des obligations et décisions fiscales rapporté au produit brut s'accroît de 10 points pour atteindre 29% en 2007.

Trois causes justifient cette évolution :

- afin d'assurer un recensement exhaustif des opérations à rattacher à l'exercice 2007, la comptabilisation des obligations fiscales a en effet été élargie à l'ensemble des rôles de l'année. En outre la revalorisation de la prime pour l'emploi contribue à hauteur de 1 288 millions € à l'augmentation des obligations fiscales ;
- c'est aussi le résultat d'un recensement élargi du périmètre des obligations fiscales, élargissement qui trouve notamment sa traduction dans la prise en compte des crédits de TVA à reporter au 31 décembre 2007 ainsi que dans une fiabilisation des restitutions d'impôt sur les sociétés ;
- enfin, il convient de noter que contrairement à l'exercice 2006, les obligations fiscales en matière de TVA comprennent les crédits de TVA imputables aux périodes antérieures. En 2006, les produits bruts de TVA étaient comptabilisés déduction faite de ces crédits, ce changement de méthode comptable est donc sans impact sur le produit net.

L'ÉVOLUTION DES PRODUITS FISCAUX EN 2007 :

L'AUGMENTATION DES TRANSFERTS

L'année 2007 est caractérisée par la poursuite et l'accentuation des transferts de produits réalisés au profit de différents acteurs dans le cadre :

- de la compensation des transferts de compétence de l'État vers les départements et les régions ;
- de la compensation des exonérations de cotisations prévues dans la loi TEPA (en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat) du 22 août 2007 ;

- du financement d'opérateurs dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

L'évolution des produits fiscaux doit également s'apprécier au regard de l'impact de mesures fiscales significatives, notamment en matière d'impôt sur le revenu.

PRINCIPALES MESURES FISCALES

L'impôt sur le revenu

Le total des mesures fiscales ayant eu une incidence sur le produit de l'impôt sur le revenu en 2007 s'élève à - 2,8 milliards € (- 1,6 milliard € hors indexation des tranches du barème). Les principales mesures sont les suivantes :

- la réforme du barème de l'IR (- 4,4 milliards €, LFI 2006) ;
- l'indexation de 1,8% des tranches du barème de l'impôt sur le revenu (- 1,2 milliard €, LFI 2007) ;
- la revalorisation de la prime pour l'emploi (- 1,0 milliard €, LFI 2007) ;
- le crédit d'impôt en faveur du développement durable (- 0,9 milliard €, LFI 2005 et 2006) ;
- le crédit d'impôt sur les frais de garde d'enfant (- 0,5 milliard €, LFI 2005 et 2006).

L'impôt sur les sociétés

Hors mesures de modernisation du régime de versement des acomptes d'impôt sur les sociétés (IS) adoptées dans le cadre des lois de finances rectificatives pour 2005 et 2006, sans impact sur le produit de l'exercice, les mesures fiscales votées en 2007 ou antérieurement ont diminué les produits d'impôt sur les sociétés nets de plus de 1,5 milliard €. Les principales mesures sont :

- l'abaissement du taux réduit d'imposition des plus-values nettes à long terme de 19 à 15% en 2005, puis pour les seules plus-values nettes à long terme sur titres de participation de 15 à 8% en 2006, et de 8 à 0% en 2007 (art. 219) (- 0,9 milliard €, LFI 2006) ;



- le renforcement du caractère incitatif du crédit d'impôt recherche (- 0,2 milliard €, LFI 2006) ;
- la suppression de l'imputation de l'IFA sur l'IS en contrepartie d'une déduction en charges (- 0,2 milliard €, LFI 2006) ;
- la réduction à 1,5% du taux de la contribution de l'IS avant sa suppression complète (- 0,1 milliard €, LFI 2005) ;
- la création d'un crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété (- 0,2 milliard €, LFI 2005).

La taxe intérieure sur les produits pétroliers

La TIPP a été aménagée pour favoriser les biocarburants : il a été ainsi instauré une réduction de TIPP pour le biogazole de synthèse, les esters éthyliques d'huile

végétale et les esters méthyliques d'huile animale (- 0,3 milliard €).

Les autres produits fiscaux

Les mesures fiscales votées en 2007 et antérieurement concernant la TVA sont marginales.

Par ailleurs, d'autres mesures fiscales votées en 2007 et antérieurement ont affecté les produits fiscaux nets de l'État. Les principales mesures sont :

- l'allègement des droits de succession et de donations au titre de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (- 0,4 milliard € sur la gestion 2007) ;
- la suppression de la Contribution sur les Revenus Locatifs (- 0,7 milliard €, LFI 2006).

MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE FISCAL

En millions €	2007	2006
Impact des changements de périmètre*	-5 454	-21 100
Compensation du transfert de compétences aux collectivités locales	-2 338	-500
Transferts de recettes au profit des organismes de Sécurité sociale	-1 775	-19 600
Autres affectations de recettes	-1 341	-1 000

* 2006 : Données arrondies à la centaine de millions €.

Les mesures de périmètre concernent essentiellement des transferts vers les collectivités locales et les organismes de Sécurité sociale.

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2007, **le transfert aux collectivités locales de compétences assurées jusqu'alors par l'État**. Afin de compenser aux collectivités locales cette nouvelle charge, il est procédé à l'affectation de produits fiscaux. En 2007, les transferts de compétences de l'État vers les départements sont compensés par l'affectation d'une part supplémentaire du produit de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (- 1 milliard €, LFI et LFR 2007) et, pour les régions, d'une part supplémentaire de taxe intérieure sur les produits pétroliers (pour un montant total avoisinant - 1,4 milliard €, LFI et LFR 2007).

Le budget exécuté en 2007 traduit aussi l'incidence des mesures de transferts de recettes au profit des

organismes de Sécurité sociale, au titre de **la compensation des exonérations de cotisations sociales** auparavant traitée en dépense du budget général et au titre de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) :

- transfert de la totalité des droits sur les tabacs (- 1 milliard €, LFI et LFR 2007) ;
- transfert de la totalité de la taxe sur les salaires (- 0,5 milliard €, LFI 2007) ;
- transfert partiel de la taxe sur les véhicules de sociétés (- 0,3 milliard €, LFI 2006).

D'autres affectations de produits sont par ailleurs intervenues. Il s'agit notamment du transfert de la contribution sociale sur les bénéfices des sociétés à l'Agence nationale de la recherche et à OSEO (pour près de - 1 milliard €, LFI 2007) afin de **consolider leur financement en 2007**.

LES CHARGES NETTES : AUGMENTATION MAÎTRISÉE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET FINANCIÈRES NETTES

LA STRUCTURE DES CHARGES NETTES

En millions €	2007	2006
Charges de fonctionnement directes	216 065	210 248
Charges de fonctionnement indirectes	15 838	16 165
Total des charges de fonctionnement (I)	231 902	226 413
Produits de fonctionnement (II)	74 080	78 254
CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES (III = I - II)	157 823	148 160
Poids dans total charges nettes	51,0%	49,0%
Charges d'intervention (IV)	150 873	147 089
Produits d'intervention (V)	37 595	18 241
CHARGES D'INTERVENTION NETTES (VI = IV - V)	113 278	128 848
Poids dans total charges nettes	36,6%	42,6%
Charges financières (VII)	53 943	43 205
Produits financiers (VIII)	15 651	17 867
CHARGES FINANCIÈRES NETTES (IX = VII - VIII)	38 292	25 338
Poids dans total charges nettes	12,4%	8,4%
TOTAL DES CHARGES NETTES (X = III + VI + IX)	309 393	302 346

Les charges nettes s'établissent à 309 393 millions € à fin 2007, soit une progression de 7 047 millions € par rapport à l'exercice précédent, qui résulte essentiellement de l'évolution des charges financières nettes (+ 12 954 millions €) et des charges de fonctionnement nettes (+ 9 663 millions €), compensée en partie par la diminution des charges d'intervention (- 15 570 millions €).

Ce constat doit dès à présent être nuancé. Les comptes 2007 sont en effet caractérisés par le reclassement de certains produits ou charges et par une opération exceptionnelle de reprise de la dette du Service Annexe d'Amortissement de la Dette de la SNCF (SAAD). Après retraitements de ces opérations, l'évolution des charges nettes s'explique principalement par la forte diminution des produits de cessions d'actifs. Les autres faits majeurs sont détaillés ci-après.



LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES TRADUISENT UNE FORTE DIMINUTION DES PRODUITS DE CESSIONS D'ACTIFS

En millions €		2007	2006
CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES	Charges de personnel	131 762	126 454
	<i>Poids dans total des charges</i>	<i>29,1%</i>	<i>29,2%</i>
	Achats, variations de stocks et prestations externes	18 203	17 138
	<i>Poids dans total des charges</i>	<i>4,0%</i>	<i>4,0%</i>
	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	51 119	50 652
	<i>Poids dans total des charges</i>	<i>11,3%</i>	<i>11,7%</i>
	Autres charges de fonctionnement	14 981	16 004
	<i>Poids dans total des charges</i>	<i>3,3%</i>	<i>3,7%</i>
	Total des charges de fonctionnement directes (I)	216 065	210 248
	Subventions pour charges de service public	15 835	16 165
	<i>Poids dans total des charges</i>	<i>3,5%</i>	<i>3,7%</i>
	Dotations aux provisions	3	0
	<i>Poids dans total des charges</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>
	Total des charges de fonctionnement indirectes (II)	15 838	16 165
Total des charges de fonctionnement (III = I + II)	231 902	226 413	
Ventes de produits et prestations de service	3 179	3 114	
<i>Poids dans total des produits</i>	<i>0,8%</i>	<i>0,8%</i>	
Production stockée et immobilisée	89	20	
<i>Poids dans total des produits</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	
Reprises sur provisions et sur dépréciations	46 361	44 528	
<i>Poids dans total des produits</i>	<i>11,3%</i>	<i>11,1%</i>	
Autres produits de fonctionnement	24 450	30 591	
<i>Poids dans total des produits</i>	<i>6,0%</i>	<i>7,6%</i>	
Total des produits de fonctionnement (IV)	74 080	78 253	
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES (V = III - IV)	157 823	148 160	
<i>Poids dans total charges nettes</i>	<i>51,0%</i>	<i>49,0%</i>	

La progression des charges de fonctionnement nettes observée en 2007 (+ 9 663 millions €) traduit le ralentissement du programme de privatisation.

Les **charges de fonctionnement directes** connaissent une progression modérée (+ 2,8%) et sont caractérisées par la maîtrise des charges de personnel dont le poids dans le total des charges reste inchangé.

Éléments d'analyse des charges de personnel (En millions €)	2007		2006	
	Montant	Poids dans les charges de personnel	Montant	Poids dans les charges de personnel
Salaires	75 794	57,5%	74 944	59,3%
Charges sociales	14 110	10,7%	12 004	9,5%
Taux moyen de charges sociales		18,6%		16,0%
Pensions	41 598	31,6%	39 212	31,0%
Autres charges de personnel	261	0,2%	294	0,2%
CHARGES DE PERSONNEL	131 762	100,0%	126 454	100,0%

L'augmentation des charges de personnel (+ 5 308 millions €) s'explique en partie par le reclassement, en charges de fonctionnement, de charges sociales auparavant comptabilisées en charges d'intervention. Il s'agit des charges relatives aux :

- compensations démographiques (1 730 millions €) : elles permettent de remédier aux déséquilibres et aux disparités de capacités contributives entre les divers régimes de l'assurance vieillesse ;
- affiliations rétroactives (182 millions €) : pour les agents n'ayant pas accompli 15 ans de service, les cotisations versées au compte d'affectation spéciale « Pensions » doivent être reversées au régime général, à l'IRCANTEC ou aux agents.

Hors changement de méthode comptable, l'augmentation observée est essentiellement imputable aux charges de pensions qui progressent de 2 386 millions € notamment suite à la revalorisation annuelle des pensions en fonction de l'indice des prix à la consommation hors tabac (1,8% en 2007), de l'augmentation importante du nombre d'entrants (militaires et civils), de la surcote en application de l'article L. 14 III CPCM au-delà de l'âge de 60 ans et de la durée de services nécessaire pour obtenir le pourcentage maximum de pension.

L'augmentation résiduelle est imputable aux salaires suite à l'augmentation de la valeur du point au 1^{er} février 2007 et en raison du Glissement Vieillesse Technicité, lié aux avancements d'échelons et promotions de grades.

Les autres composantes des charges de fonctionnement directes sont en légère diminution, elles comprennent notamment :

- des services extérieurs pour 9 054 millions €, dont 2 927 millions € d'entretien du matériel militaire ;

- des admissions en non-valeur et décisions gracieuses sur des créances liées aux impôts à hauteur de 6 222 millions € (en augmentation de 287 millions €) ;
- des valeurs comptables des éléments d'actifs cédés pour 4 809 millions €, dont 1 842 millions € au titre des immobilisations corporelles et 2 203 millions € au titre des immobilisations financières (contre 4 152 millions € en 2006, exercice marqué par un programme de privatisations beaucoup plus conséquent qu'en 2007).

Les **charges de fonctionnement indirectes** sont stables et correspondent principalement à des subventions versées aux établissements publics (fonctionnement, investissement, pilotage de la recherche...). Les subventions relatives à l'orientation et au pilotage de la recherche s'élèvent à 3 253 millions € et sont versées aux grands organismes de recherche (CNRS, INSERM, CEA...), notamment dans le cadre de dispositifs d'aide à la formation et à la recherche.

Les **produits de fonctionnement** affichent une baisse de 4 174 millions € consécutive à une forte diminution des produits de cessions d'actifs.

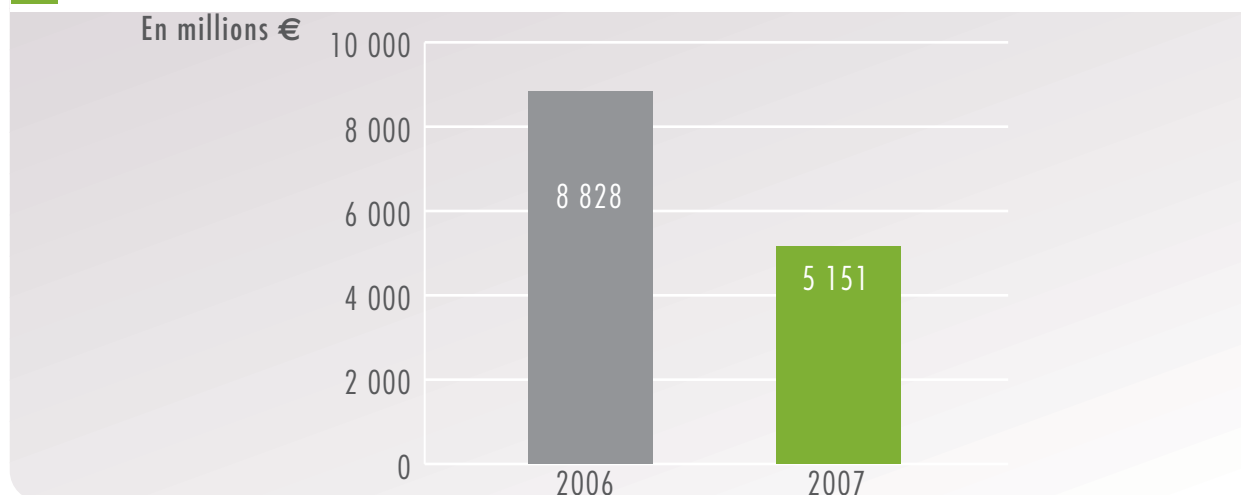
Les **cessions de titres** intervenues sur l'exercice s'élèvent à 7 463 millions €, chiffre à comparer au montant exceptionnellement élevé constaté en 2006 (12 979 millions €) suite aux opérations de cessions des titres détenus dans les sociétés d'autoroute.

Les cessions les plus significatives opérées cette année ont concerné des titres d'EDF pour 3 713 millions € et de France Télécom pour 2 652 millions €.

Les plus values au titre de l'exercice 2007 sont en diminution de 3 677 millions €.



Plus values de cessions d'immobilisations financières



L'évolution des produits de fonctionnement est enfin influencée par la non reconduite du reversement au budget général des disponibilités du Fonds de garantie à l'accession sociale (FGAS), intervenu en 2006 suite à la

reprise par l'État de la gestion et des engagements souscrits par le Fonds. Cette opération avait contribué à augmenter les produits à hauteur de 1 401 millions €.

Retraitée de la réimputation des charges relatives aux compensations démographiques, l'évolution des charges de fonctionnement nettes contribue à hauteur de 7 752 millions € dans l'évolution du résultat de l'exercice.

SOUS L'EFFET D'OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES, LES CHARGES D'INTERVENTION DIMINUENT DE FAÇON SIGNIFICATIVE ET SE CARACTÉRISENT PAR UNE PROGRESSION DES TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

En millions €		2007	2006
CHARGES D'INTERVENTION NETTES	Transferts aux ménages	25 270	27 926
	<i>Poids dans total des charges</i>	<i>5,6%</i>	<i>6,5%</i>
	Transferts aux entreprises	18 522	18 148
	<i>Poids dans total des charges</i>	<i>4,1%</i>	<i>4,2%</i>
	Transferts aux collectivités territoriales	71 164	69 163
	<i>Poids dans total des charges</i>	<i>15,7%</i>	<i>16,0%</i>
	Transferts aux autres collectivités	15 702	18 487
	<i>Poids dans total des charges</i>	<i>3,5%</i>	<i>4,3%</i>
	Charges résultant de la mise en jeu de garanties	243	264
	<i>Poids dans total des charges</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>
Dotations aux provisions et aux dépréciations	19 973	13 102	
<i>Poids dans total des charges</i>	<i>4,4%</i>	<i>3,0%</i>	
Total des charges d'intervention (VI)	150 873	147 090	
Contributions reçues de tiers	12 955	9 080	
<i>Poids dans total des produits</i>	<i>3,2%</i>	<i>2,3%</i>	
Reprises sur provisions et sur dépréciations	24 640	9 161	
<i>Poids dans total des produits</i>	<i>6,0%</i>	<i>2,3%</i>	
Total des produits d'intervention (VII)	37 595	18 241	
TOTAL DES CHARGES D'INTERVENTION NETTES (VIII = VI - VII)	113 278	128 849	
<i>Poids dans total charges nettes</i>	<i>36,6%</i>	<i>42,6%</i>	

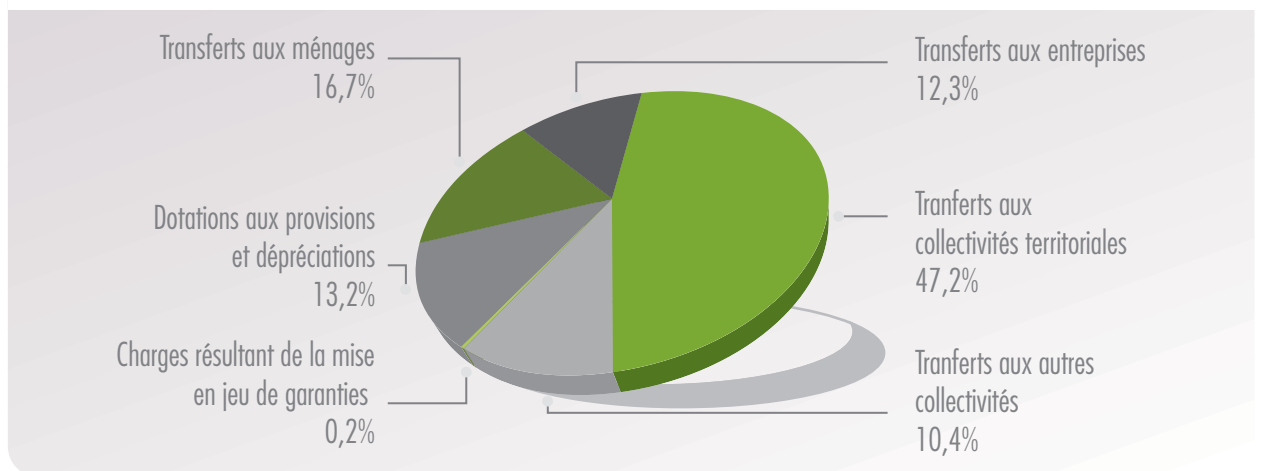
Les charges d'intervention sont essentiellement constituées de transferts, c'est-à-dire de versements sans contrepartie comptabilisable, effectués directement par l'État ou indirectement par des organismes tiers relevant le plus souvent du périmètre des opérateurs des politiques de l'État.

Structurellement, elles sont en partie couvertes par des produits versés par des entités extérieures à l'État pour participer aux actions d'intervention de celui-ci.

L'évolution des charges d'intervention nettes (- 15 570 millions €) est marquée par deux opérations exceptionnelles qui conduisent à comptabiliser des produits d'intervention significatifs. On observe par ailleurs une baisse des transferts aux ménages et une hausse des transferts aux collectivités territoriales,

en particulier à travers une revalorisation de la dotation globale de fonctionnement.

Les **charges d'intervention** se répartissent de la façon suivante :



La répartition des charges d'intervention par typologie est marquée par la forte progression de la part des **dotations aux provisions et dépréciations**, en raison de la mise en œuvre de la trajectoire d'enrichissement des états financiers de l'État. Dans le cadre des précisions apportées en 2007 par le comité des normes, le périmètre du recensement des provisions a en effet été élargi cette année, ce qui a également conduit à revoir à la hausse la valorisation des dotations comme des reprises sur provisions et sur dépréciations.

S'agissant des **transferts**, on observe :

- une diminution des transferts aux ménages (- 2 656 millions €) en raison notamment du reclassement de charges relatives aux bourses de l'éducation nationale, comptabilisées l'année dernière en charges à payer à hauteur de 700 millions €, et comptabilisées cette année en provisions pour charges ;

- une augmentation des transferts aux collectivités territoriales (+ 2 001 millions €) qui provient pour moitié de l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement qui s'élève à 39 322 millions € au titre de l'exercice 2007 ;

- une baisse des transferts aux autres collectivités : elle s'explique essentiellement par le reclassement en charges de personnel des charges relatives aux compensations démographiques et aux affiliations rétroactives (cf. analyse des charges de fonctionnement). Ces charges étaient exceptionnellement comptabilisées en charges d'intervention en 2006 afin d'assurer une cohérence avec la comptabilité budgétaire, les crédits afférents à ces opérations ayant été ouverts en loi de finances initiale 2006 en dépenses d'intervention.



Les transferts aux entreprises sont stables et comprennent notamment la participation au régime de retraite de la SNCF (2 771 millions €), la contribution de l'État au désendettement de la SNCF et de RFF – Réseau Ferré de France (1 097 millions €). On note également, au titre de 2007, le versement d'une subvention d'intervention à OSEO EPIC¹ de 354 millions € et à OSEO Innovation de 842 millions €, dans le cadre de la dissolution de l'All (Agence de l'Innovation Industrielle) et de l'apport de ses droits et obligations à OSEO Innovation.

Les **produits d'intervention** permettent de couvrir une part plus importante des charges d'intervention qu'en 2006 (25 %, soit 13 points d'amélioration), et ce malgré la non-reconduite d'une contribution exceptionnelle de France Télécom, constatée en 2006 pour 1 milliard €, versée afin de constituer un fonds de roulement pour le compte d'affectation spécial qui gère les pensions de l'État.

Cette évolution résulte de deux opérations exceptionnelles.

Ainsi, **une opération d'apurement des dettes de l'État envers la Sécurité sociale** par le biais de la Caisse de la

dette publique (CDP) a conduit à la comptabilisation d'un produit pour un montant de 5 079 millions €. Le constat de ce produit résulte de la remise des créances détenues par les organismes de Sécurité sociale sur l'État au 31 décembre 2007 suite à l'annulation par la CDP des titres émis par l'ACOSS.

D'autre part, une **reprise totale de la provision sur le Service Annexe d'Amortissement de la Dette de la SNCF** a été comptabilisée, pour un montant de 8 389 millions €, suite à l'extinction du SAAD et à la reprise de sa dette par l'État. Cette provision avait été initialement enregistrée pour représenter l'engagement de l'État de contribuer au désendettement complet du SAAD.

Outre ces opérations, la principale composante structurelle des produits d'intervention (hors reprises sur provisions et sur dépréciations) reste la participation de tiers à des programmes d'investissement qui correspondent principalement à des opérations de fonds de concours² en matière d'équipement et d'exploitation des réseaux routiers nationaux.

Retraitées de l'opération exceptionnelle relative au SAAD et du reclassement des charges relatives aux compensations démographiques, les charges d'intervention nettes diminuent de 5 650 millions €.

¹ OSEO a pour mission de financer et d'accompagner les PME, en partenariat avec les banques et les organismes de capital-investissement et en appui des politiques régionales et nationales. OSEO intervient principalement dans les domaines du soutien à l'innovation, du financement des investissements, de la garantie des investissements.

² Les fonds de concours sont des fonds versés par des personnes morales ou physiques pour concourir avec ceux de l'État à des dépenses d'intérêt public. Il peut s'agir également de produits de legs et donations attribués à l'État.

RETRAITÉE D'UN CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE ET D'UNE OPÉRATION EXCEPTIONNELLE, LA PROGRESSION DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES EST MODÉRÉE

En millions €		2007	2006
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	Intérêts	38 343	37 256
	<i>Poids dans total des charges</i>	<i>8,5%</i>	<i>8,6%</i>
	Pertes de change liées aux opérations financières	265	96
	<i>Poids dans total des charges</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,0%</i>
	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	1 577	1 388
	<i>Poids dans total des charges</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,3%</i>
	Autres charges financières	13 758	4 465
	<i>Poids dans total des charges</i>	<i>3,0%</i>	<i>1,0%</i>
	Total des charges financières (IX)	53 943	43 205
	Produits des créances de l'actif immobilisé	9 158	10 302
<i>Poids dans total des produits</i>	<i>2,2%</i>	<i>2,6%</i>	
Gains de change liés aux opérations financières	225	92	
<i>Poids dans total des produits</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,0%</i>	
Reprises sur provisions et sur dépréciations	1 489	1 821	
<i>Poids dans total des produits</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,5%</i>	
Autres intérêts et produits assimilés	4 779	5 652	
<i>Poids dans total des produits</i>	<i>1,2%</i>	<i>1,4%</i>	
Total des produits financiers (X)	15 651	17 867	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES (XI = IX - X)	38 292	25 338	
<i>Poids dans total charges nettes</i>	<i>12,4%</i>	<i>8,4%</i>	

La progression importante des charges financières nettes (+ 51%, soit une augmentation de 12 954 millions €) est à nuancer puisqu'elle résulte en grande partie d'un reclassement en produits régaliens des produits de la Française des Jeux et surtout d'une opération exceptionnelle de reprise de la dette du SAAD. Cette opération a un impact très limité sur le résultat de l'exercice puisque la charge financière consécutive à cette opération (8 008 millions € dont 176 millions € de perte de change potentielle) est plus que compensée par :

- d'une part la comptabilisation d'une reprise de provision pour charges représentative de l'engagement de l'État de contribuer au désendettement complet du SAAD (en produits d'intervention pour 8 389 millions €) ;
- et d'autre part le versement d'une soulte par la SNCF (impact de 197 millions € sur 2007).

L'évolution naturelle des charges financières est de plus de 2 milliards €.

Les **charges financières** sont constituées à 71% d'**intérêts** qui portent quasi exclusivement sur les titres négociables (OAT, BTAN et BTF). L'augmentation de 910 millions €, enregistrée à ce niveau, provient essentiellement des charges d'intérêts des BTF et s'explique par un effet volume : l'État a en effet eu davantage recours à l'emprunt sous forme de BTF.

Le poids des **autres charges financières** s'est accru en raison notamment d'un certain nombre d'opérations exceptionnelles, à savoir :

- la reprise par l'État des emprunts contractés par le SAAD pour 7 832 millions € ;
- la reprise de la dette FFIPSA (Fonds de Financement des Prestations Sociales Agricoles) pour 619 millions € ;
- un mali de confusion de 517 millions consécutif à la dissolution de l'Agence de l'innovation industrielle (AII) et à la remontée de ses biens, droits et obligations dans le patrimoine de l'État.



En sus de ces opérations, une augmentation importante des charges résulte de l'indexation des OAT (+ 78% soit une variation de + 1 067 millions €) en raison de l'évolution des coefficients d'indexation.

Les **produits financiers** sont en baisse de 2 216 millions € en raison notamment de moindres **produits des participations**, essentiellement constitués de dividendes versés par les entités contrôlées par l'État. Cette diminution s'explique par le niveau exceptionnel des produits perçus en 2006, suite :

- d'une part au reversement par l'établissement public Autoroutes de France du produit résultant de la cession de titres qu'il détenait dans les sociétés concessionnaires d'autoroutes (3 730 millions €) suite aux privatisations de ces sociétés en 2006 ;
- et d'autre part au versement de dividendes par l'ERAP à hauteur de 459 millions €, suite à des plus-values réalisées à l'occasion de la cession de titres et de bons de souscription d'actions de France Télécom.

En 2007, les principaux dividendes reçus proviennent d'EDF (1 846 millions €, soit 589 millions € de plus

qu'en 2006), de la Caisse des dépôts et consignations (1 491 millions €, soit une augmentation de 795 millions €) et de la Banque de France (922 millions € contre 420 millions € en 2006).

Les autres produits financiers sont en baisse, en raison principalement du reclassement en produits régaliens des produits de la Française des Jeux, mais enregistrent malgré tout deux produits significatifs :

- le versement d'une soulte de 640 millions € par la SNCF, notamment pour compenser le différentiel créé par la reprise totale de la dette de la SNCF par l'État alors que celui-ci n'y contribuait qu'à hauteur de 97,4% avant cette opération. 197 millions € ont été constatés en produits de l'exercice, le solde de 443 millions € a été inscrit en produits constatés d'avance ;
- la comptabilisation d'un produit exceptionnel de 619 millions € dans le cadre de la reprise par l'État de la dette contractée au nom ou pour le compte du Fonds de financement des prestations sociales agricoles (FFIPSA).

Retraitées des effets liés au SAAD et au reclassement des produits des jeux, les charges financières nettes progressent de 3 045 millions €.

RÉPARTITION DES CHARGES PAR MISSION : LA PLACE PRÉPONDÉRANTE DES MISSIONS DE DÉFENSE, RECHERCHE, ENSEIGNEMENT ET GESTION DE LA DETTE

Le tableau présenté ci-après a été élaboré à partir de données qui n'incorporent pas certaines charges. En effet, compte tenu de la limite des systèmes d'informations en Palier 2006, il n'est pas possible de rattacher exhaustivement toutes les charges à des missions (opérations d'inventaire de charges à payer notamment). En outre, les ressources propres de l'Union

européenne ne sont pas rattachées à des missions car elles constituent des diminutions de produits régaliens.

De ce fait, le montant des charges ventilées diffère de celui publié dans le Compte général de l'État.

Néanmoins, ce tableau permet de présenter succinctement la ventilation des charges de fonctionnement, d'intervention ou de financement par grandes missions de l'État.

En millions €	Charges de fonctionnement	Charges d'intervention	Charges financières	Total des charges
Action extérieure de l'État	1 666	893	0	2 560
Administration générale et territoriale de l'État	2 524	104	0	2 628
Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	1 550	1 631	0	3 181
Aide publique au développement	418	2 132	1	2 550
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	3 191	644	0	3 835
Approvisionnement des armées en produits pétroliers	544	0	0	544
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	84	0	0	84
Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale	24	537	0	561
Conseil et contrôle de l'État	453	0	0	453
Constructions navales de la marine militaire	0	0	0	0
Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route	63	0	0	63
Culture	1 775	853	0	2 628
Défense	37 422	248	0	37 671
Développement agricole et rural	0	101	0	101
Développement et régulation économiques	2 434	1 509	0	3 943
Direction de l'action du Gouvernement	457	23	0	480
Écologie et développement durable	300	122	0	422
Émission des monnaies métalliques	25	0	0	25
Engagements financiers de l'État	1	1 877	0	1 878
Enseignement scolaire	55 559	3 231	0	58 790
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État	508	0	0	508
Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État	0	0	41 823	41 823
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	782	5	0	787
Gestion et contrôle des finances publiques	8 712	5	0	8 717
Justice	6 439	428	0	6 867
Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses	0	0	0	0
Médias	109	379	0	488
Opérations commerciales des domaines	53	0	0	53
Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'équipement	785	0	0	785
Outre-mer	220	1 767	0	1 986
Participations financières de l'État	45	0	0	45
Pensions	43 504	2 914	0	46 418
Pertes et bénéfices de change	4	0	14	18
Politique des territoires	222	538	0	760
Pouvoirs publics	922	0	0	922
Recherche et enseignement supérieur	17 420	3 406	0	20 826
Régie industrielle des établissements pénitentiaires	21	0	0	21
Régimes sociaux et de retraite	653	4 320	0	4 972
Relations avec les collectivités territoriales	28	3 265	0	3 293
Remboursements et dégrèvements	2 377	13 650	0	16 027
Santé	139	273	0	412
Sécurité	15 517	7	0	15 524
Sécurité civile	269	162	0	431
Sécurité sanitaire	611	272	0	883
Solidarité et intégration	1 196	11 703	0	12 898
Sport, jeunesse et vie associative	460	262	0	722
Stratégie économique et pilotage des finances publiques	790	22	0	812
Transports	5 856	3 876	0	9 732
Travail et emploi	2 336	10 531	0	12 867
Ville et logement	29	6 543	0	6 572
Total des charges ventilées	218 497	78 232	41 838	338 567
Prélèvements sur recettes				64 977
Ressources propres de l'Union européenne				15 400
Charges non ventilées				33 174
Total des charges				452 118



La mission « engagements financiers de l'État » a été retraitée du montant de l'abondement de 39 550 millions € à destination de la mission « gestion de la dette et de la trésorerie de l'État ».

Le versement de la contribution employeur à la charge de l'État au titre des pensions des fonctionnaires finance en partie le compte spécial « pensions » à hauteur de 35,2 milliards € (soit 76% des charges de la mission). Cette contribution est répartie dans les charges de fonctionnement des différentes missions de l'État.

Parmi les missions représentant les plus importantes charges pour l'État, on trouve l'enseignement scolaire (58,8 milliards €), la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État (41,8 milliards €), la défense (37,7 milliards €) et la recherche et l'enseignement supérieur (20,8 milliards €).

L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

La mission rassemble l'ensemble des moyens que l'État consacre au service public de l'éducation. Elle prend en charge l'enseignement public du primaire et du secondaire et le soutien à l'enseignement privé du même niveau. Plus de 1 100 000 personnes, essentiellement des enseignants, participent à la mise en œuvre de cette mission. Ainsi, les charges de personnel représentent 54 395 millions €, soit 93% des charges engagées dans le cadre de cette mission. Son poids est le plus important au niveau des charges de fonctionnement (25,4%).

LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE DE L'ÉTAT

Cette mission a principalement pour objectif de gérer la dette et la trésorerie de l'État dans des conditions de sécurité maximale et au moindre coût sur le long terme pour le contribuable. La gestion de la dette doit permettre de répondre à l'impératif de couvrir le besoin en financement de l'État. La gestion de la trésorerie a pour objectif de rendre toujours possible les encaissements et les décaissements. La charge résulte en premier lieu du montant d'intérêts réglé aux porteurs des différentes catégories de titres émis par l'État, d'où l'importance des charges financières au sein de cette mission. Le poids de cette mission dans le total des charges ventilées est de 12%.

LA DÉFENSE

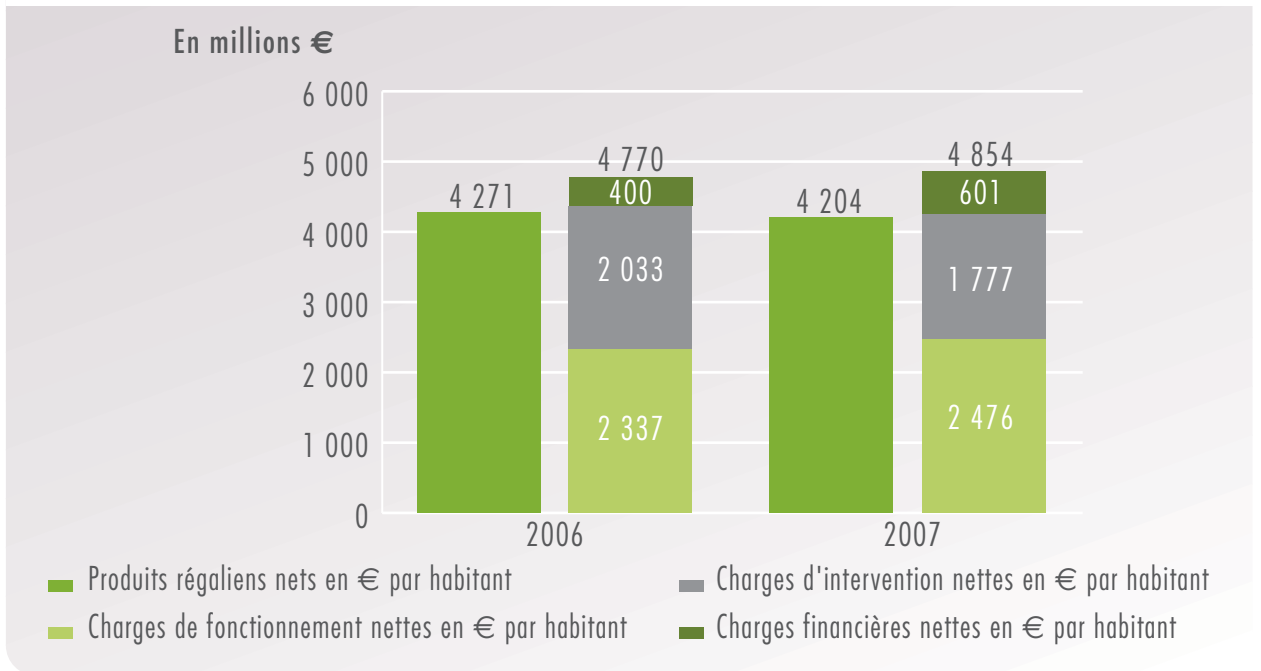
La politique de défense de la France a pour objectif premier d'assurer l'intégrité du territoire et la sécurité de la population, des biens et des ressources de la France et de ses partenaires.

Les charges rattachées à cette mission sont principalement des charges de fonctionnement en raison de l'importance du personnel employé et de l'entretien des équipements. La préparation et le déploiement des forces constituent bien sûr un des enjeux forts, expliquant l'importance des charges de personnel qui s'élèvent à 19 008 millions €, soit 50% des charges totales de cette mission. De plus, il convient de mettre à disposition des armées les équipements et matériels nécessaires au succès des opérations décidées par le chef de l'État et le gouvernement. Les charges de fonctionnement ne retracent pas les dépenses d'investissement réalisées mais les charges résultant de l'utilisation des équipements et du matériel au cours de chaque exercice au travers des dotations aux amortissements. Les dotations aux amortissements représentent 22% des charges engagées pour cette mission. 70% des dotations aux amortissements de l'État sont rattachées à la mission de défense qui représente au total 17% des charges de fonctionnement ventilées.

LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les établissements d'enseignement supérieur ont pour missions la production, la transmission des connaissances ainsi que la diffusion de la culture scientifique. La mission de recherche est organisée autour de différents domaines et vise à créer des pôles de référence scientifique. Les charges de personnel constituent le poste le plus significatif. Elles représentent 40% du total. L'État subventionne aussi les entités qui prennent en charge une partie de la mission : à ce titre, les subventions pour charges de service public de la mission recherche et enseignement supérieur représentent 60% du total des subventions de ce type versées par l'État.

LA HAUSSE CONTENUE DES CHARGES NETTES PAR HABITANT



Les charges nettes représentent 4 853 € par habitant à fin 2007, soit une augmentation de 84 € en un an, qui se décompose de la façon suivante :

■ + 201 € de charges financières nettes, soit 50% d'augmentation ;

■ + 139 € de charges de fonctionnement nettes, soit 6% d'augmentation ;

■ - 256 € de charges d'intervention nettes, soit une diminution de 13%.



LE PASSAGE DU SOLDE BUDGÉTAIRE AU RÉSULTAT PATRIMONIAL

La tenue d'une comptabilité en droits constatés d'une part, et d'une comptabilité budgétaire d'autre part, donne lieu à deux résultats :

- le résultat patrimonial ;
- le solde budgétaire d'exécution des lois de finances.

La comptabilité budgétaire retrace d'une part la consommation des autorisations d'engagement (capacité d'engager juridiquement l'État), et d'autre part l'exécution des dépenses budgétaires au moment où elles sont payées et des recettes au moment où elles sont encaissées.

La comptabilité générale décrit la situation patrimoniale de l'État, c'est-à-dire l'ensemble de ce qu'il contrôle (terrains, immeubles), de ses créances et de ses dettes. C'est une comptabilité de droits constatés qui vise à rattacher les charges et les produits à l'exercice qui les a vus naître.

Les deux comptabilités sont liées. Le passage entre les deux résultats (budgétaire et patrimonial) s'articule comme suit.

En millions €	2007	2006
Solde d'exécution des lois de finances (y compris FMI)*	-34 453	-40 242
Restes à recouvrer sur les produits de l'année courante	11 284	13 824
Recettes sur les produits des années antérieures	-9 253	-8 371
Dépenses inscrites à des postes de bilan	108 551	123 953
Recettes inscrites à des postes de bilan	-91 828	-94 261
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	-4 809	-5 826
Acomptes d'IS rattachés budgétairement à N-1 et N et comptabilisés sur les exercices N et N+1	-4 130	-5 995
Opérations d'inventaire	-7 719	-13 053
Autres	-9 024	-1 648
Résultat patrimonial	-41 380	-31 619

* Solde d'exécution de 2007 : non retraité des produits de cession des titres EDF (solde hors FMI retraité = - 38 403).

Ces éléments d'articulation correspondent principalement à :

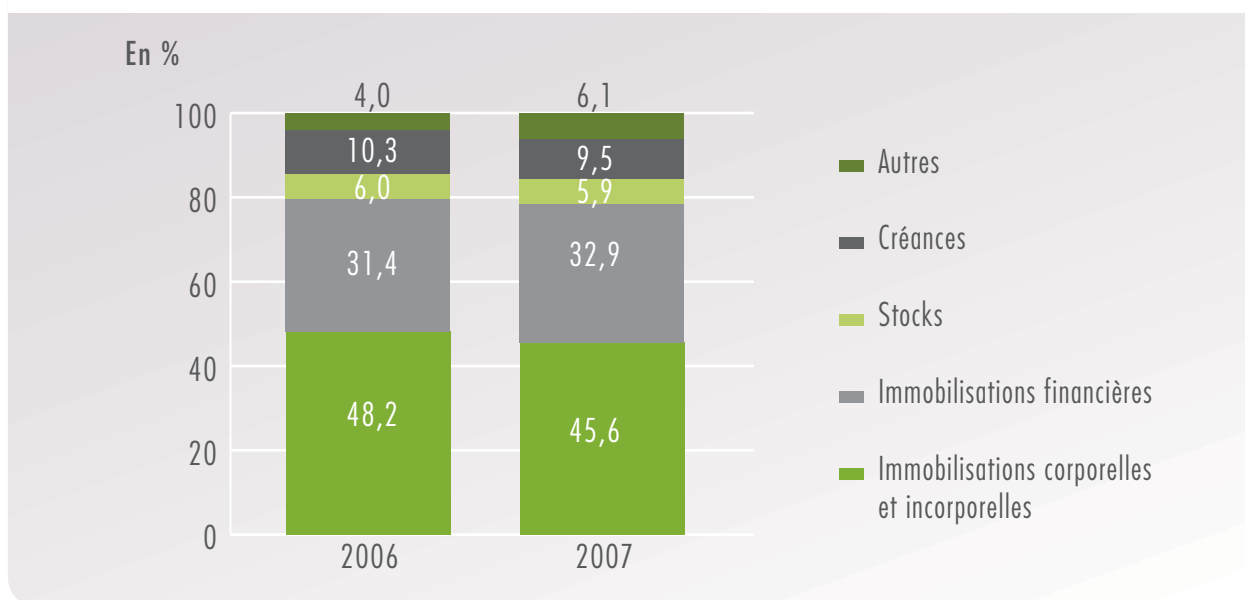
- la prise en compte des investissements pour l'élaboration du résultat en comptabilité budgétaire et non en comptabilité d'exercice. En effet en comptabilité d'exercice, les investissements sont considérés comme un actif durable qui vient accroître la valeur patrimoniale de l'État. Ils sont comptabilisés non pas comme une charge au compte de résultat, mais comme une immobilisation à l'actif du bilan. Pour autant, les acquisitions d'immobilisations constituent bien des dépenses budgétaires. Au titre de 2007, davantage de dépenses ont donné lieu à des comptabilisations en charges puisque les dépenses inscrites à des postes de bilan s'élèvent cette année à 108 551 millions € contre 123 953 millions € en 2006. Cet écart provient essentiellement de la dotation en 2006 de 12 960 millions € à la Caisse de la dette publique (immobilisation financière) ;
- la prise en compte de charges ne se traduisant pas par des dépenses budgétaires et de produits ne se traduisant pas par des recettes budgétaires. Il s'agit d'une part des charges à payer, produits à recevoir, charges constatées d'avance et produits constatés d'avance pris en comptabilité d'exercice et non en comptabilité budgétaire et d'autre part, des dotations aux amortissements, provisions et dépréciations inscrites en comptabilité d'exercice, sans impact en comptabilité budgétaire ; ces charges et produits ne correspondent pas en effet à des flux réels d'encaissements ou de décaissements ;
- le rattachement à l'exercice des produits d'impôts de 2007 non encaissés en 2007 ainsi que des recettes dont le produit a été constaté durant les exercices précédents.

L'ÉVOLUTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

CHIFFRES CLÉS

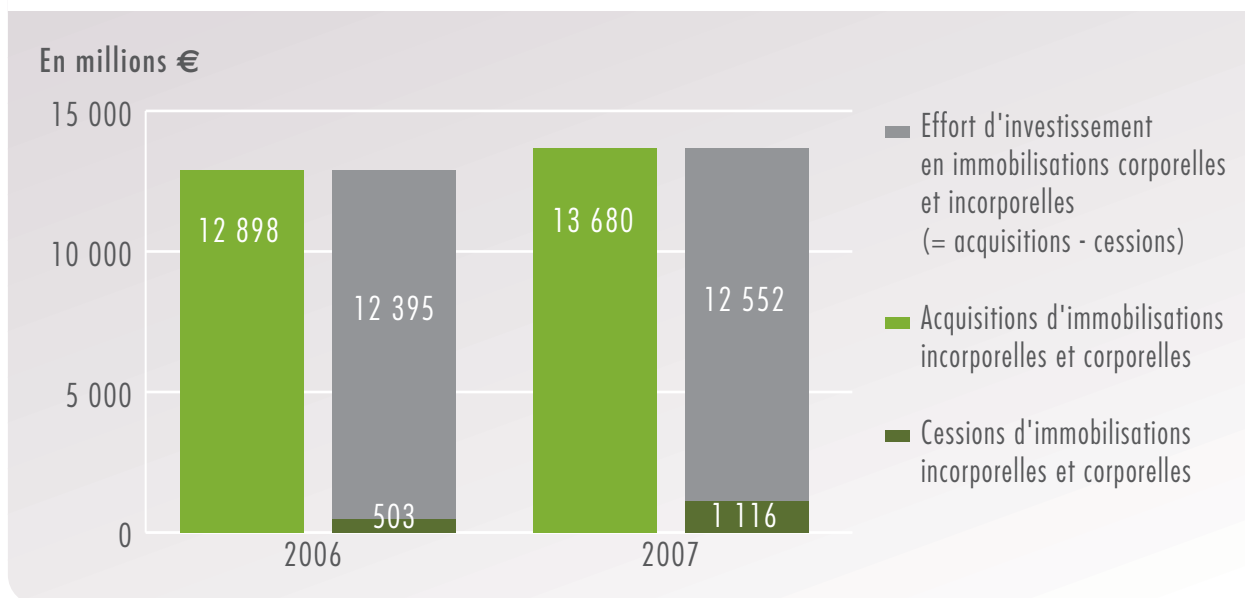
REPÈRE 1

Le fonctionnement et l'intervention de l'État nécessitent des investissements pour renouveler l'actif de l'État et lui permettre de remplir sa mission à long terme. La **structure du patrimoine de l'État** qui contribue à soutenir son action est la suivante :



REPÈRE 2

L'État a maintenu en 2007 son effort d'investissement pour ses immobilisations corporelles et incorporelles.





L'ACTIF IMMOBILISÉ : MAINTIEN DE L'EFFORT D'INVESTISSEMENT ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES PARTICIPATIONS

L'actif immobilisé décrit aussi bien les immobilisations incorporelles, corporelles que financières. C'est le poste majeur de l'actif en masses puisqu'il représente 79% du total de l'actif au 31 décembre 2007.

LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : PÉRENNISER LE PATRIMOINE DE DÉFENSE NATIONALE

Les immobilisations incorporelles de l'État regroupent essentiellement des projets liés au programme d'équipement des forces et révèlent l'importance de cette fonction régaliennne. Ces projets ont pour vocation de développer les armements et matériels nécessaires au succès des opérations décidées par le chef de l'État et le gouvernement. Ils concourent à la préservation au niveau national ou européen des technologies et savoir-faire industriels.

En millions €	31/12/2007	Évolution 2007		31/12/2006	01/01/2006
		Variation 2007	Retraitements 01/01/2007		
Coûts de développement	11 155	-1 018	-183	12 355	13 664
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	582	140	61	381	261
Autres immobilisations incorporelles	153	-66	17	202	83
Immobilisations incorporelles en cours	10 654	812	-2 731	12 573	11 630
Total	22 544	-132	-2 835	25 511	25 638

Au 31 décembre 2007, les immobilisations incorporelles s'établissent en valeur nette à 22 544 millions € et représentent **4% de l'actif**.

L'évolution du poste entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 est marquée par une diminution de 2 967 millions €.

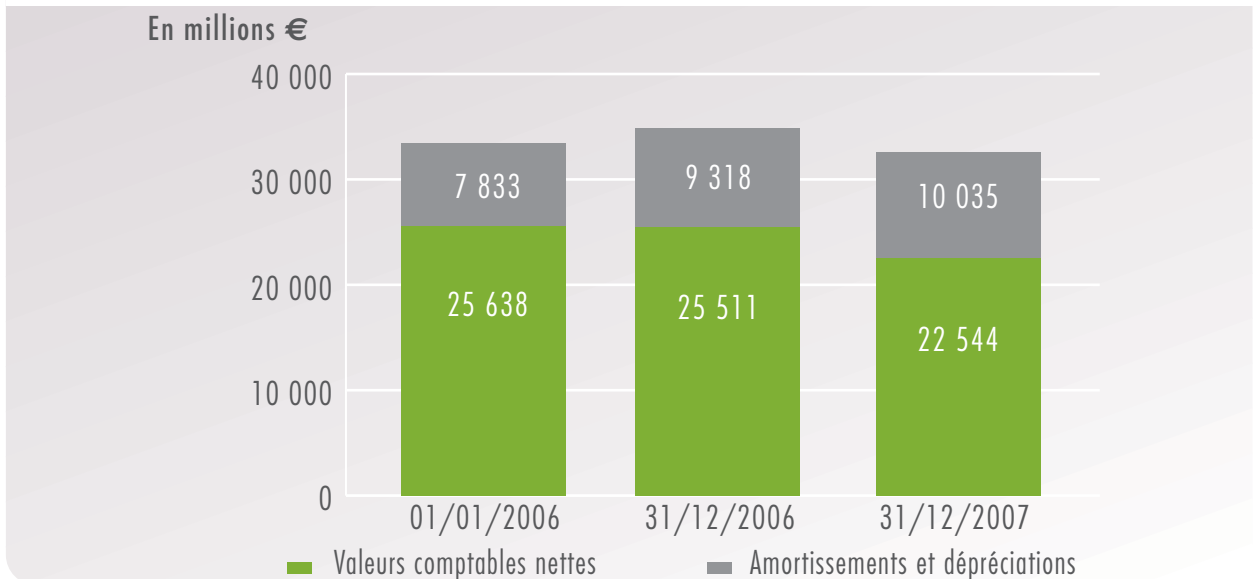
Cette variation négative s'explique principalement par des **retraitements au niveau de la balance d'entrée** (-2 835 millions €) dans le cadre de changements de méthodes d'évaluation des développements militaires (passage d'une méthode forfaitaire à une méthode par les marchés sur les opérations majeures d'armement).

Corrigées de ces retraitements, les immobilisations incorporelles sont stables sur la période (-132 millions €).

D'une part, la valeur des immobilisations en cours a augmenté en 2007 (812 millions €) principalement du fait des programmes liés au missile de dissuasion M51 (349 millions €) et à la modernisation des avions de combats (projet Rafale : 102 millions €).

D'autre part, la valeur nette des coûts de développements a diminué du fait de la constatation d'un amortissement de 1 023 millions € pour une valeur brute stable. Ces amortissements touchent principalement les coûts de développement du Rafale (315 millions €) ou encore l'équipement des forces navales de dissuasion (170 millions €).

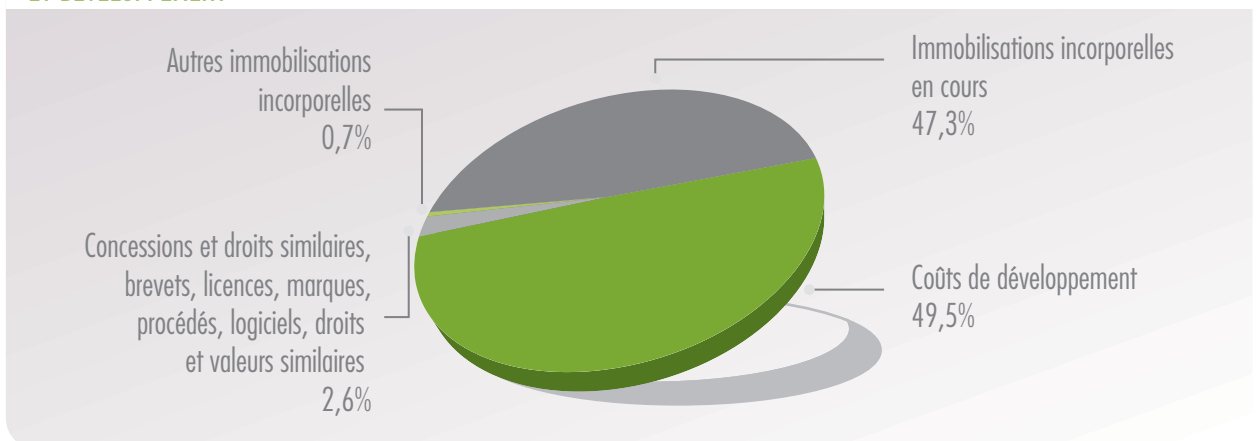
LE MONTANT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES RESTE STABLE



En valeur brute, les immobilisations incorporelles s'élèvent à 32 579 millions € au 31 décembre 2007 en diminution de 2 250 millions € par rapport à 2006, compte tenu d'un changement de méthode de valorisation (cf ci-dessus).

Le taux d'amortissement (amortissement / valeur brute) apprécie l'ancienneté des immobilisations. Il s'établit à 31% au 31 décembre 2006, en légère augmentation par rapport au 1^{er} janvier 2007 (+ 3%) mais reste à un niveau satisfaisant quant à l'obsolescence des immobilisations incorporelles.

RÉPARTITION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES PAR CATÉGORIE : DES INVESTISSEMENTS ÉLEVÉS EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT



Les **coûts de développement** (49,5% des immobilisations incorporelles) correspondent essentiellement aux programmes d'armement mis en œuvre par le ministère de la défense : il s'agit des dépenses engagées pour mettre au point les prototypes d'équipements militaires préalablement à leur production. Ces investissements particulièrement importants sont à mettre en relation avec la durée de vie des matériels militaires (30 à 40 ans

environ) et avec la nécessité de ne connaître aucune rupture de capacité. Les principaux développements achevés concernent l'avion de combat Rafale (4 728 millions €), l'hélicoptère Tigre (983 millions €), le programme FSAF - Famille de missiles Sol-Air Futurs (628 millions €) et des systèmes d'information et de communication des forces terrestres (525 millions €).



Les immobilisations incorporelles en cours (47,3% des immobilisations incorporelles) sont constituées des développements militaires et des logiciels produits en interne en cours de production. Le niveau élevé des encours confirme une perspective d'investissement à

long terme. Les principaux développements en cours concernent le missile stratégique mer sol M51 (3 954 millions €) et l'hélicoptère NH90 de lutte sur mer contre les menaces aériennes, maritimes et sous-marines (734 millions €).

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES : SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE À LONG TERME ET DOTER L'ÉTAT DE BIENS LUI PERMETTANT D'ASSURER SES FONCTIONS RÉGALIENNES

En millions €	31/12/2007	Évolution 2007			31/12/2006	01/01/2006
		Variation 2007	Réévaluation 2007	Retraitements 01/01/2007		
Parc Immobilier - Terrains	2 484	65	174	-235	2 480	2 439
- Constructions	52 206	206	2 424	2 113	47 463	44 282
Infrastructures routières	108 573	-4 183	7 775	678	104 303	170 671
Matériel militaire	31 044	-749		-4 682	36 474	37 380
Matériel technique, industriel et outillages	3 769	-835		-59	4 662	5 477
Autres immobilisations corporelles	3 736	-403		109	4 030	4 586
Immobilisations corporelles en cours	28 954	7 837		-11 520	32 638	27 331
Total	230 765	1 938	10 373	-13 596	232 050	292 166

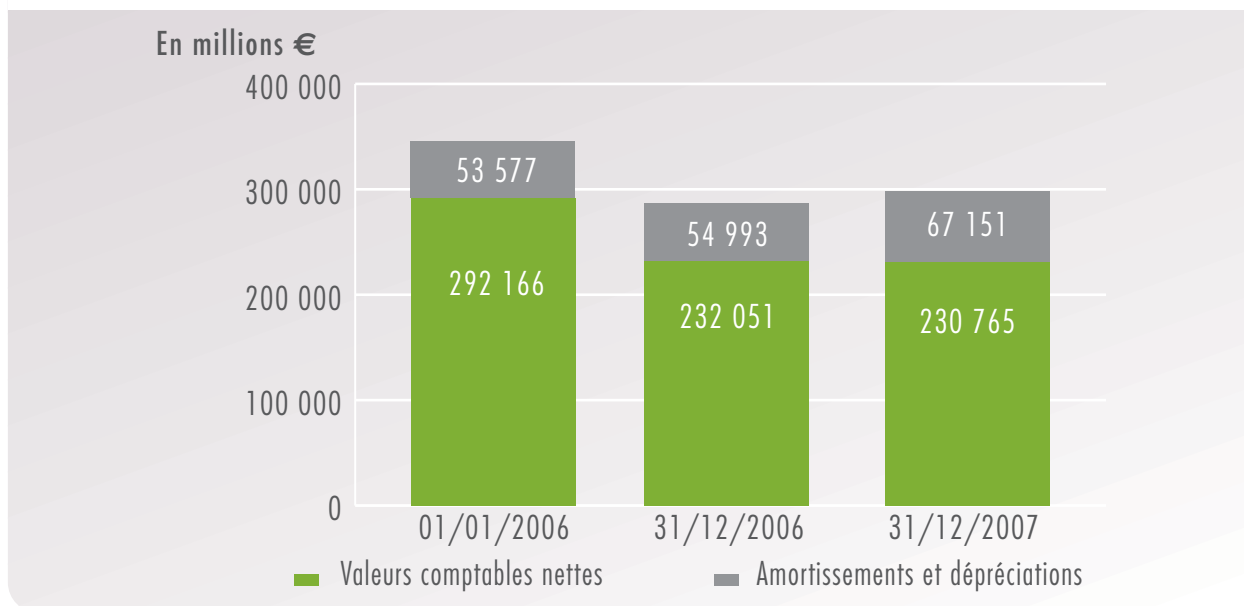
Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour une valeur nette de 230 765 millions € au 31 décembre 2007 et représentent 42% de l'actif. Elles constituent un poste significatif du patrimoine de l'État. L'évolution au 31 décembre 2007 est marquée par une diminution de 1 285 millions €.

Cette évolution est le résultat de plusieurs facteurs :

- des retraits au niveau de la balance d'entrée (-13 596 millions €) qui sont essentiellement liés à des changements de méthodes comptables. Par exemple, les infrastructures routières ont fait l'objet d'un retraitement en balance d'entrée de 678 millions € dans le cadre de travaux de fiabilisation. En outre, le montant des immobilisations corporelles en cours a également été retraité (- 5 377 millions € pour la valorisation des infrastructures routières en cours ; - 5 851 millions € pour la valorisation des opérations d'armement en cours) ;
- la réévaluation annuelle des immobilisations non amorties (+ 10 373 millions €) qui concernent respectivement le réseau routier national (7 775 millions €) et les établissements pénitentiaires (1 494 millions €) ;

- des mouvements nets sur les immobilisations à hauteur de 1 938 millions €. Les immobilisations corporelles en cours sont en forte hausse (+ 7 837 millions €) : cette augmentation concerne pour l'essentiel les opérations d'armement en cours (avion de combat RAFALE, avion A400M) ou encore des programmes de politique immobilière destinée à rationaliser l'occupation du parc afin de parvenir à une meilleure adéquation de celui-ci aux besoins du service public. En outre, la valorisation du matériel militaire est en diminution (- 749 millions €) du fait notamment d'amortissements en augmentation de 863 millions € non compensés par des investissements. Enfin, la diminution des constructions (- 4 183 millions €) au cours de l'exercice résulte de la sortie d'infrastructures routières qui ont été transférées aux départements (- 4 804 millions €). C'est la conséquence de la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales qui a prévu des transferts d'actifs (routes, aérodromes, ports maritimes non autonomes, domaine public fluvial) intervenus de manière progressive depuis 2005.

ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES : UN SOUCI DE MAINTENIR EN ÉTAT LES IMMOBILISATIONS



Au 31 décembre 2007, la part de la valeur nette des immobilisations corporelles (qui représente dans une certaine mesure la valeur actuelle de l'immobilisation compte tenu de l'usage qui en est fait) rapportée à la valeur brute s'élève à 77%. Ce ratio permet d'apprécier que le niveau actuel des investissements assure le renouvellement satisfaisant des immobilisations.

Ce fait se confirme en particulier pour le parc immobilier et les infrastructures routières. Le ratio valeur

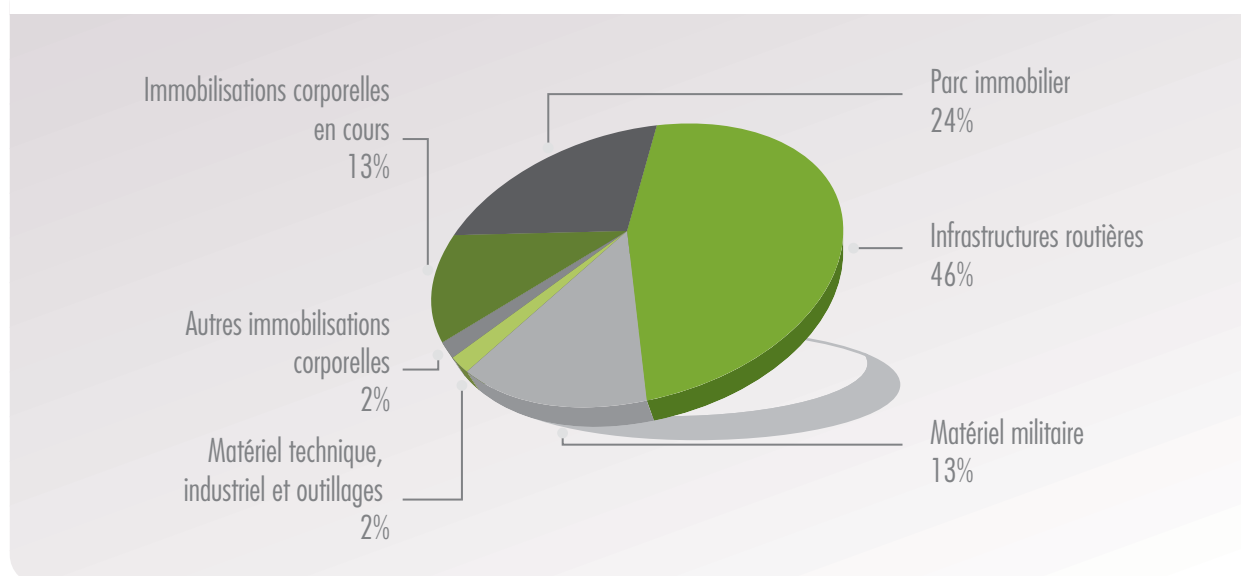
nette/valeur brute est proche de 100%, ce qui signifie que l'état de ce patrimoine est de bon niveau.

Enfin, les immobilisations corporelles en cours de l'État sont en forte augmentation (+ 7 344 millions €, cf. supra), ce qui augure d'un bon maintien du volume d'investissement en matériel pour les années à venir.

En millions €	31/12/2007			31/12/2006 (y compris retraitements 01/01/2007)		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur nette / valeur brute	Valeur brute	Valeur nette	Valeur nette / valeur brute
Parc immobilier	57 433	54 690	95%	53 699	51 821	97%
Infrastructures routières	111 219	108 573	98%	107 256	104 981	98%
Matériel technique, industriel et outillages, matériel militaire et autres immobilisations corporelles	100 309	38 548	38%	101 314	40 535	40%



RÉPARTITION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR CATÉGORIE : LA PRÉDOMINANCE D'INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES



Les **infrastructures routières** représentent le principal poste des immobilisations corporelles (46% pour un montant de 108 573 millions €). Après les transferts liés à la décentralisation, la longueur du réseau routier national atteindra environ 20 000 kms, dont 11 870 non concédés, et supportera entre 25 et 30% de la circulation routière totale. Il constitue l'ossature du réseau routier français en supportant en particulier les déplacements de moyenne et longue distances ainsi que les échanges entre les métropoles régionales.

Le **parc immobilier** valorisé (24% des immobilisations corporelles) témoigne des priorités immobilières de l'État. Il comprend notamment :

- le parc immobilier pénitentiaire (5 640 millions €) ;

- les immeubles de la Gendarmerie nationale (environ 4 131 millions €) ;

- les immeubles du réseau diplomatique et consulaire français (3 671 millions € en valeur brute) dont 156 ambassades ;

- les immeubles affectés au programme de gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local (2 981 millions € en valeur brute).

Le **matériel militaire** (13% des immobilisations corporelles) est essentiellement constitué de la flotte aérienne et des véhicules et engins terrestres.

LES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES : DES PARTICIPATIONS DANS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ STRATÉGIQUES

En millions €	31/12/2007 2007	Évolution 2007			31/12/2006	01/01/2006
		Variation d'équivalence	Variation écart 01/01/2007	Retraitements		
Participations et créances rattachées	167 298	537	8 910	4 029	153 822	143 559
Prêts et avances	13 184	-669		434	13 418	14 220
Autres immobilisations financières	2 157	-136		1 604	689	730
Total	182 639	-268	8 910	6 068	167 930	158 510

En valeur nette, les immobilisations financières s'établissent à 182 639 millions € au 31 décembre 2007 et représentent **33% de l'actif**. Il s'agit également d'un poste significatif.

Son évolution entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 est marquée par une augmentation de 14 710 millions € qui est le résultat de plusieurs composantes :

- des **retraitements au niveau de la balance d'entrée** sont à l'origine d'une augmentation de **6 068 millions €**. Un changement de méthode a notamment conduit à annuler l'inscription du SAAD dans les participations financières. Du fait de la valorisation négative de cette entité, cette sortie a conduit à une augmentation des participations de 8 389 millions € ;
- la hausse de **l'écart d'équivalence de 8 910 millions €** résulte de la valorisation accrue des capitaux propres des entités contrôlées inscrites au bilan de l'État. Les écarts d'équivalence ont évolué positivement principalement pour le Commissariat à l'Énergie Atomique (+ 3 835 millions €), Électricité de France (+ 3 207 millions €), SNCF (+ 2 227 millions €) ou encore Gaz de France (+1 981 millions €). Enfin, la prise en charge par la Caisse de la Dette Publique de l'apurement de dettes à l'égard du régime général de Sécurité sociale à hauteur de 5 079 millions € est à l'origine d'un écart d'équivalence de - 5 062 millions € pour cette entité ;

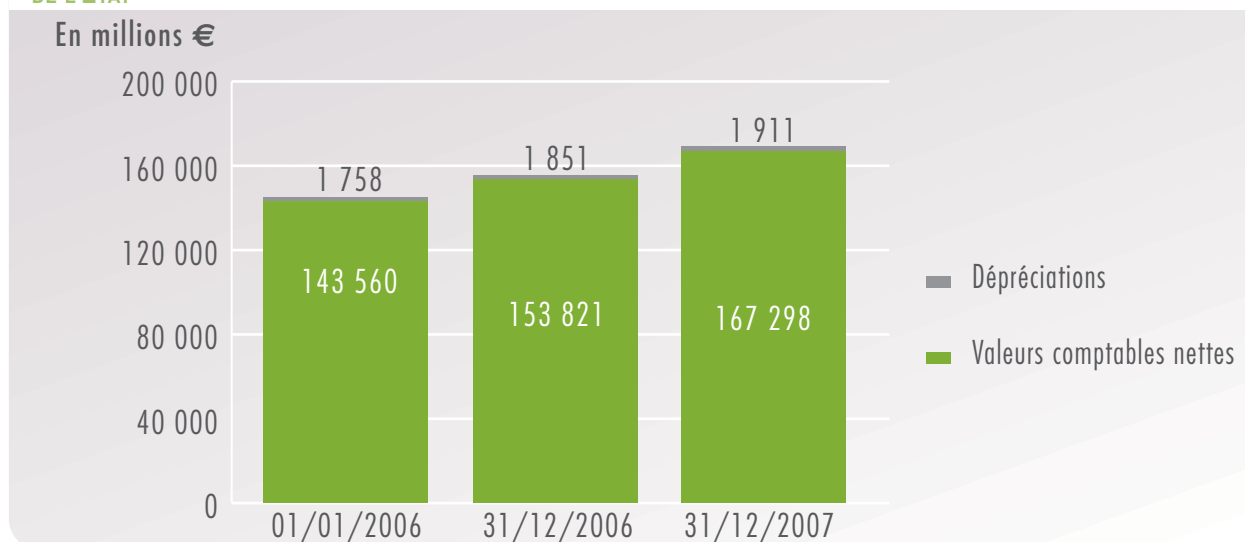
- les **variations de l'année (- 268 millions €)** s'expliquent essentiellement par le résultat des mouvements (acquisitions, apports, dotations, cessions, remboursements par exemple).

Les principaux mouvements sont les suivants :

- les mouvements sur les participations de France Télécom ont entraîné une augmentation de 1 398 millions €. Il s'agit d'une évolution nette entre le transfert à l'État par l'ERAP d'actions France Télécom pour 2 633 millions € et la cession par l'État de 130 millions d'actions en juin 2007 valorisées pour 1 235 millions €. Le produit de cette cession a été intégralement affecté au désendettement de l'État et des administrations publiques ;
- la dissolution de l'Agence de l'Innovation Industrielle (All) suite à sa fusion avec OSEO Innovation a abouti à une diminution des participations de - 1 701 millions €. Cette fusion participe à la stratégie de renforcement du soutien des projets de recherche et développement des entreprises ;
- la cession de titres EDF (- 475 millions € au niveau des participations) a engendré un produit destiné à financer un plan d'investissement pour la modernisation des universités.

Ces principaux faits caractéristiques de l'exercice sont révélateurs de la volonté de l'État de s'appuyer sur la structure de ses participations afin de respecter ses engagements financiers à l'égard de tiers ou encore de s'appuyer sur des entités susceptibles d'agir efficacement dans la sphère économique.

ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES : UNE APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT

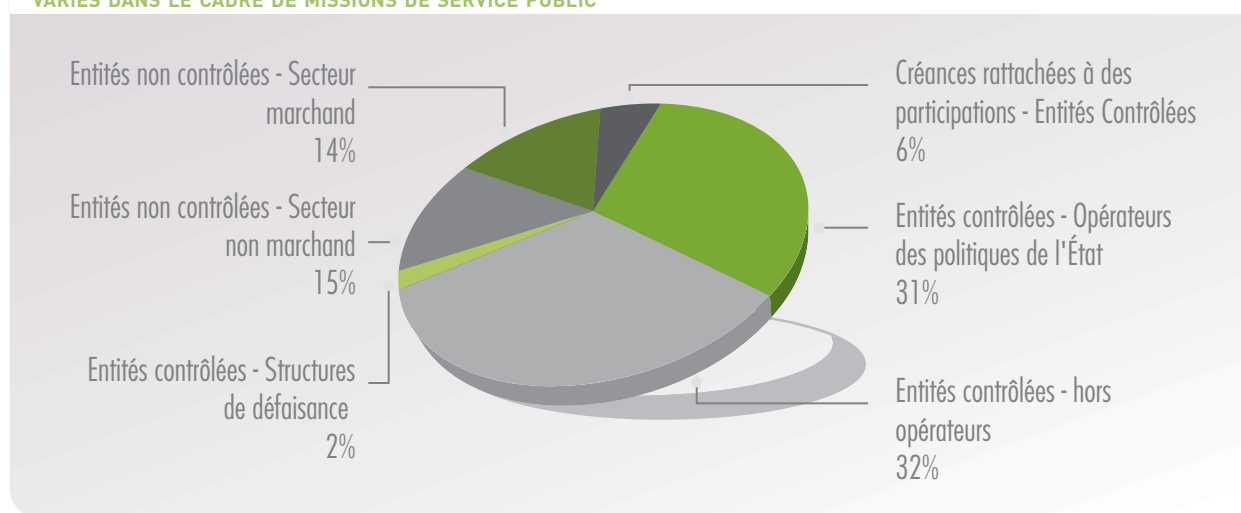




Cette évolution est la conséquence des éléments indiqués supra. Il est à noter que les participations de l'État sont peu dépréciées : les dépréciations représentent seulement 1% de leur valeur. Au côté d'un écart

d'équivalence positif de 10 983 millions € qui retrace en fin d'année la revalorisation des entités, cela souligne la pérennité des investissements financiers de l'État.

RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS : DES DOMAINES D'INTERVENTION VARIÉS DANS LE CADRE DE MISSIONS DE SERVICE PUBLIC



Cette répartition a été effectuée à partir des valeurs brutes des participations (y compris avec écart d'équivalence le cas échéant).

Les participations de l'État au sein des **opérateurs** représentent 31% du total des participations et créances rattachées. Les opérateurs réalisent des missions de service public dans des conditions étroitement définies par l'État. Parmi eux, peuvent être citées :

- les entités de formation supérieure et de recherche universitaire : les universités, des grandes écoles (Écoles Centrales, des Mines ou encore École Nationale d'Administration), des instituts de recherche (Centre National de la Recherche Scientifique, Commissariat à l'Énergie Atomique...). Grâce à ces entités, l'État contribue à la production, la transmission des connaissances ainsi qu'à la diffusion de la culture scientifique. Cet ensemble constitue un pôle de référence de recherches scientifiques et technologiques de niveau mondial qui couvre l'ensemble des champs du savoir en vue de déboucher sur de nouvelles applications technologiques ;
- des entités à vocation culturelle : théâtres nationaux, musées nationaux, opéras, conservatoires de musique.

L'intervention publique assure la diversité et le renouvellement de la création, ainsi que sa diffusion auprès des publics les plus larges ;

- des entités dédiées au pilotage de l'offre de soins : les agences régionales d'hospitalisation associent les services de l'État et de l'assurance maladie. Elles définissent et mettent en oeuvre la politique régionale de l'offre de soins hospitaliers ;
- des entités de gestion du patrimoine environnemental : Office national des forêts, parcs nationaux.

Ces opérateurs reçoivent des subventions de l'État à des fins de fonctionnement ou d'investissement (cf. charges de fonctionnement indirectes).

Les participations de l'État au sein d'entités **hors opérateurs** représentent 32% du total des participations et créances rattachées. Ces entités regroupent principalement des sociétés, ainsi que des établissements publics industriels et commerciaux chargés d'une mission de service public mais disposant d'une plus grande autonomie que les opérateurs. L'État dispose de participations à ce titre principalement dans 5 domaines stratégiques :

- l'énergie : Électricité de France, Gaz de France, AREVA ;
- les infrastructures : ports autonomes, Aéroports de Paris, Réseau Ferré de France, Autoroutes de France ;
- le transport : SNCF, RATP ;
- la culture : France Télévisions, Radio France ;
- les services : La Poste, Caisse Centrale de Réassurance.

La catégorie des **entités non contrôlées** (29% des participations et créances rattachées à des participations) regroupe les entités dans lesquelles l'État détient une participation minoritaire ne lui conférant pas le contrôle ainsi que celles répondant aux critères du contrôle mais dont l'exercice est restreint par des dispositions explicites, de nature législative par exemple. Au sein de cette catégorie, l'État s'appuie notamment sur la Caisse des dépôts et consignations (CDC) qui constitue un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : investissement de long terme, action dans les domaines de l'épargne, de la retraite, du logement social font partie des missions de la CDC.

L'État possède également des participations dans de grandes entreprises (France Télécom (18,13%), Air France KLM (18,57%) ou Renault SA (15,01%)). Enfin, l'État promeut la coopération monétaire internationale grâce à ses participations dans des organismes comme le Fonds monétaire international et contribue à l'aide au développement par des participations au sein de l'Association internationale de développement.

Les **créances rattachées à des participations** (6% des participations et créances rattachées à des participations) sont essentiellement composées des avances à l'Agence unique de paiement (AUP). Ces avances assurent le pré-financement des aides communautaires de la politique agricole commune. Elles permettent ainsi de verser les aides aux bénéficiaires avant la mise à disposition des fonds par l'Union européenne et d'éviter un financement bancaire intermédiaire, ce qui réduit la charge d'intérêts de l'État.

DES PARTICIPATIONS RENTABLES

Au-delà de leur rôle stratégique et historique, les participations sont rentables et représentent une source de financement supplémentaire :

En millions €	2007	2006
Participations en valeur nettes	157 160	142 984
Produits des participations	8 717	9 234
Taux de rendement moyen des participations	5,55%	6,46%

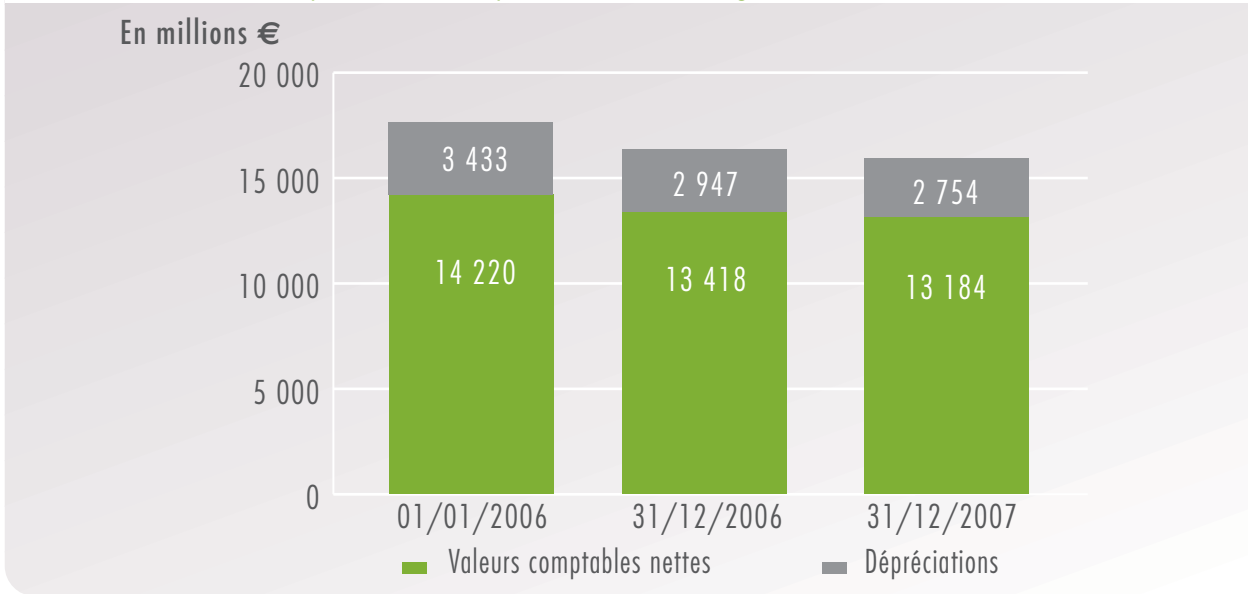
Les produits des participations comprennent en 2007 notamment les dividendes versés par EDF pour 1 845 millions € (hors avance de dividendes), par la Caisse des dépôts et consignations pour 1 491 millions € et par la Banque de France pour 922 millions €. Il est à noter que l'année 2006 avait été marquée par un produit

financier « exceptionnel » pour 3 730 millions €. Ce produit correspondait au reversement par l'établissement public Autoroutes de France du produit de la cession de titres qu'il détenait dans certaines sociétés concessionnaires d'autoroutes.



PRÊTS ET AVANCES

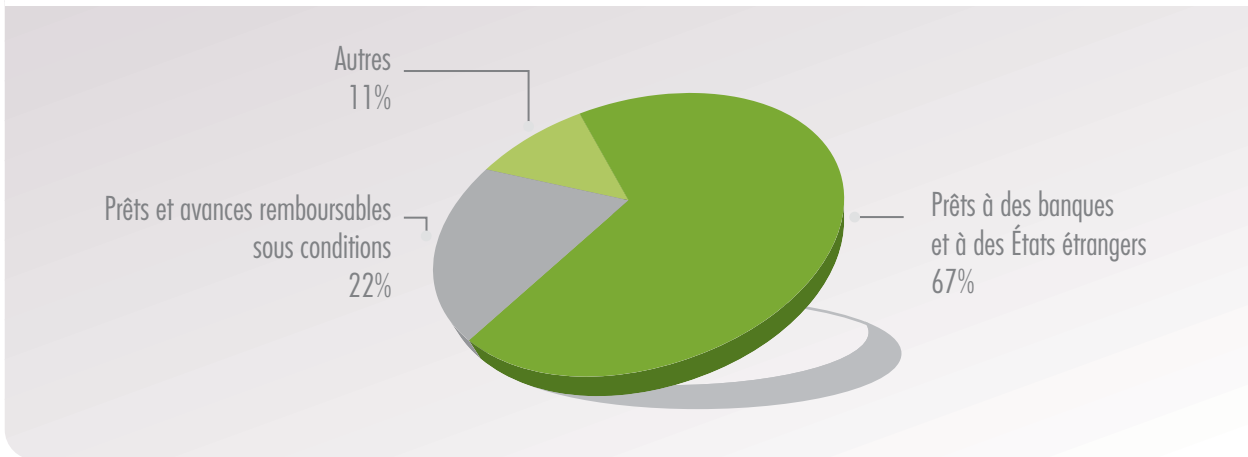
Évolution des prêts et avances :
la diminution des prêts aux banques et États étrangers...



L'évolution de ce poste est essentiellement tributaire de la diminution du montant des prêts à des banques et États étrangers. Les dépréciations sur prêts et avances

s'établissent à 2 754 millions € au 31 décembre 2007. Le ratio moyen de dépréciation égal à 17% des valeurs brutes, reste globalement stable par rapport à l'exercice précédent.

...qui ne remet pas en cause la place prépondérante de cette catégorie au sein des prêts et avances



Les prêts et avances à des banques et États étrangers (67% du montant des prêts et avances) constituent l'un des modes d'intervention de l'État dans la mise en œuvre de la politique d'aide publique au développement. L'objectif de développement durable dans les pays émergents bénéficiaires en est un axe majeur.

Les prêts et avances remboursables sous conditions (22% du montant des prêts et avances) relèvent principalement de programmes de recherche dans le domaine des transports et de l'équipement et plus particulièrement de l'aéronautique civile. Il s'agit d'atteindre le meilleur niveau de compétitivité de l'industrie aéronautique au travers principalement du soutien à la recherche et au développement.

L'ACTIF CIRCULANT : STABILITÉ DU BESOIN DE FINANCEMENT COURANT

LES STOCKS CONCERNENT PRINCIPALEMENT LA DÉFENSE ET LA SANTÉ PUBLIQUE

Les stocks du ministère de la défense représentent 98% du total des stocks comptabilisés et correspondent à la

quasi-totalité des stocks d'approvisionnement. Ils sont composés principalement par des stocks de munitions, missiles, artifices et de pièces de rechange et accessoires pour matériels techniques et de transports.

En millions €	31/12/2007	Évolution 2007		31/12/2006	01/01/2006
		Variation 2007	Retraitements 01/01/2007		
Approvisionnements	32 240	-1 803	2 327	31 716	31 949
Autres	633	154	-33	512	389
Total	32 873	-1 649	2 294	32 228	32 338

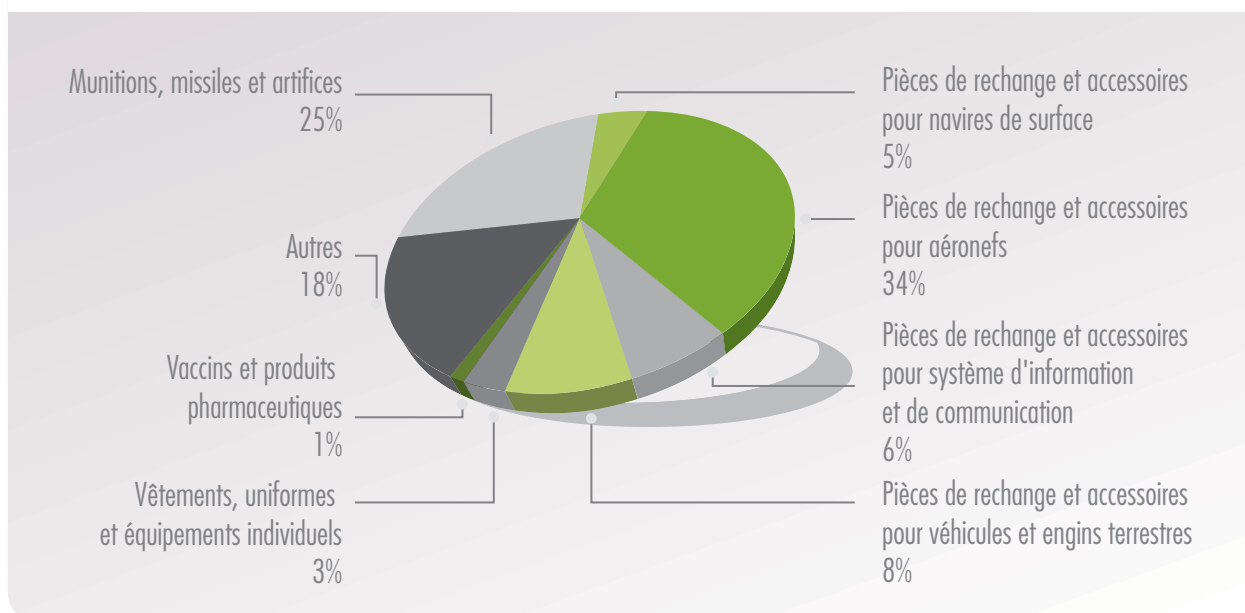
Les stocks s'élèvent en valeur nette à 32 873 millions € au 31 décembre 2007 et représentent 6% du total de l'actif.

L'essentiel des retraitements a porté sur les stocks de pièces de rechange.

L'évolution du poste entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 est marquée par une augmentation de 645 millions €. Cette variation positive s'explique par des retraitements **au niveau de la balance d'entrée** apportées par le ministère de la défense suite à un élargissement du périmètre et à une fiabilisation des procédures de recensement, ce qui s'est traduit par une augmentation de + 2 294 millions €.

Corrigés de ces retraitements, les stocks sont en diminution de 1 649 millions € en raison d'une dépréciation importante des approvisionnements (2 021 millions €). Cette dépréciation illustre surtout l'amélioration de l'analyse de l'obsolescence des stocks.

RÉPARTITION DES APPROVISIONNEMENTS : L'IMPORTANCE DES PIÈCES DE RECHANGE

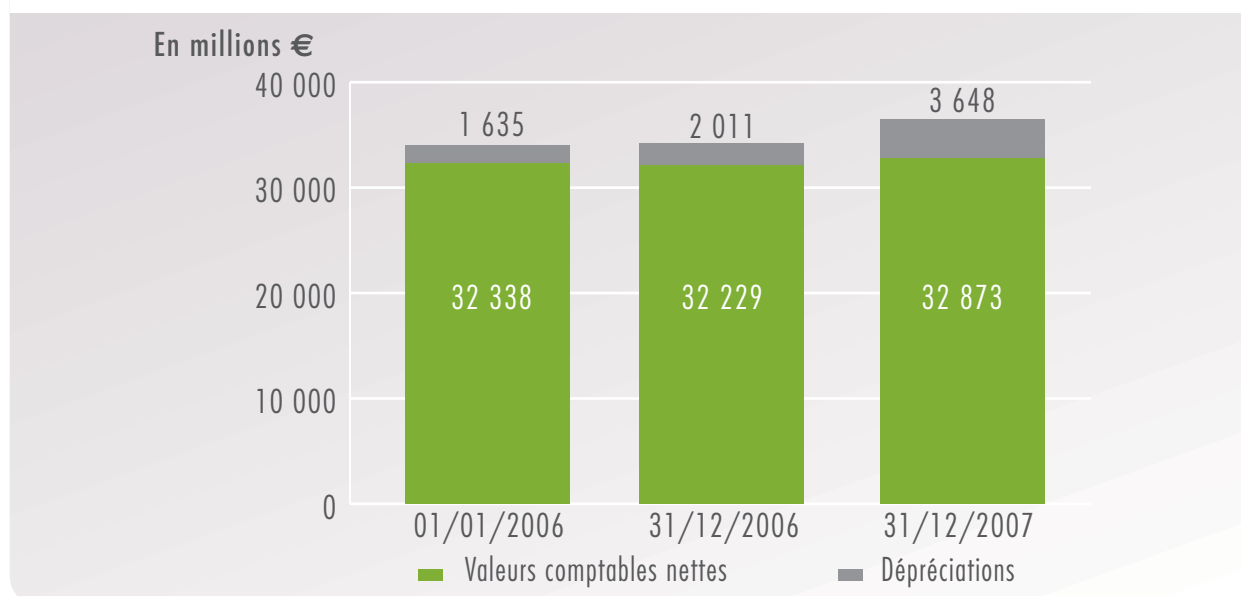




Le diagramme précédent met en évidence la prédominance des stocks de pièces de rechange et d'accessoires afin de maintenir les matériels de défense en état de fonctionnement.

Enfin, cette catégorie contient des stocks de précaution de médicaments, vaccins et dispositifs médicaux destinés à protéger la population en cas de nécessité.

ÉVOLUTION DES STOCKS : UNE HAUSSE DES DÉPRÉCIATIONS



La part des dépréciations en rapport avec la valeur brute est en légère augmentation du fait de l'amélioration de l'analyse des dépréciations évoquée supra : de 6% au 31 décembre 2006, elle atteint 10% au 31 décembre 2007.

Les créances sur les redevables représentent la majeure partie des créances de l'État (76% du total des créances) : ce sont les sommes dues par les tiers au titre des impôts et taxes. Elles traduisent la capacité de l'État à lever l'impôt, actif incorporel non intégré en tant que tel dans le bilan.

LES CRÉANCES SUR LES REDEVABLES : LA TRADUCTION D'UNE GESTION FISCALE RENFORCÉE

CRÉANCES SUR LES REDEVABLES : UNE DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION DU RECOUVREMENT

En millions €	31/12/2007	31/12/2006	01/01/2006
Créances redevables brutes	73 136	71 950	73 360
Dépréciation des créances redevables	32 895	31 777	34 898
<i>Taux moyen de dépréciation</i>	<i>45,0%</i>	<i>44,2%</i>	<i>47,6%</i>
Créances redevables nettes	40 242	40 173	38 462

Le montant des créances nettes est stable (+ 69 millions €) par rapport au 31 décembre 2006, ce qui résulte de :

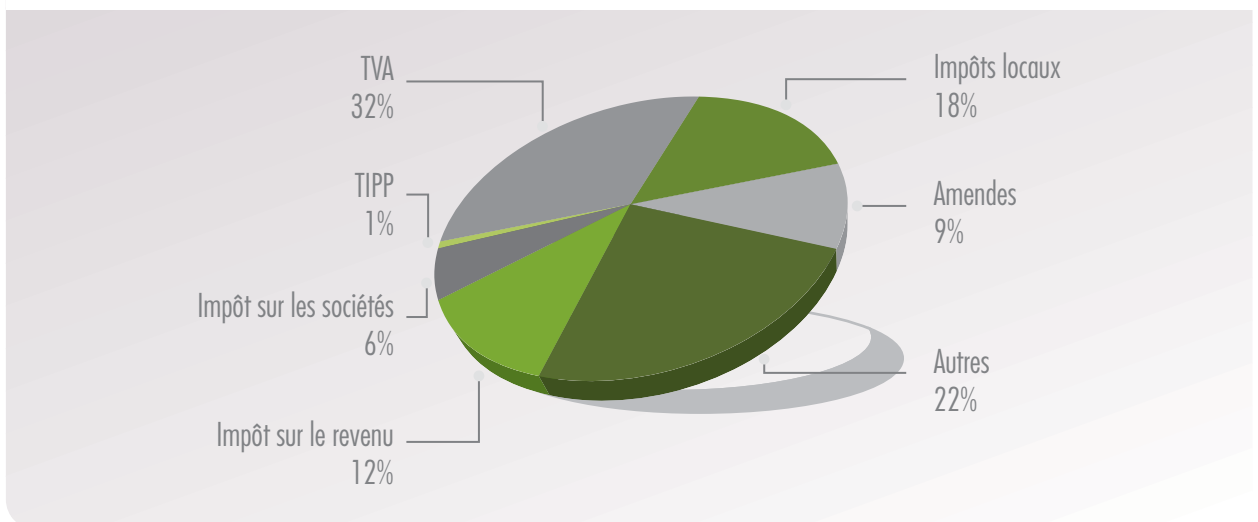
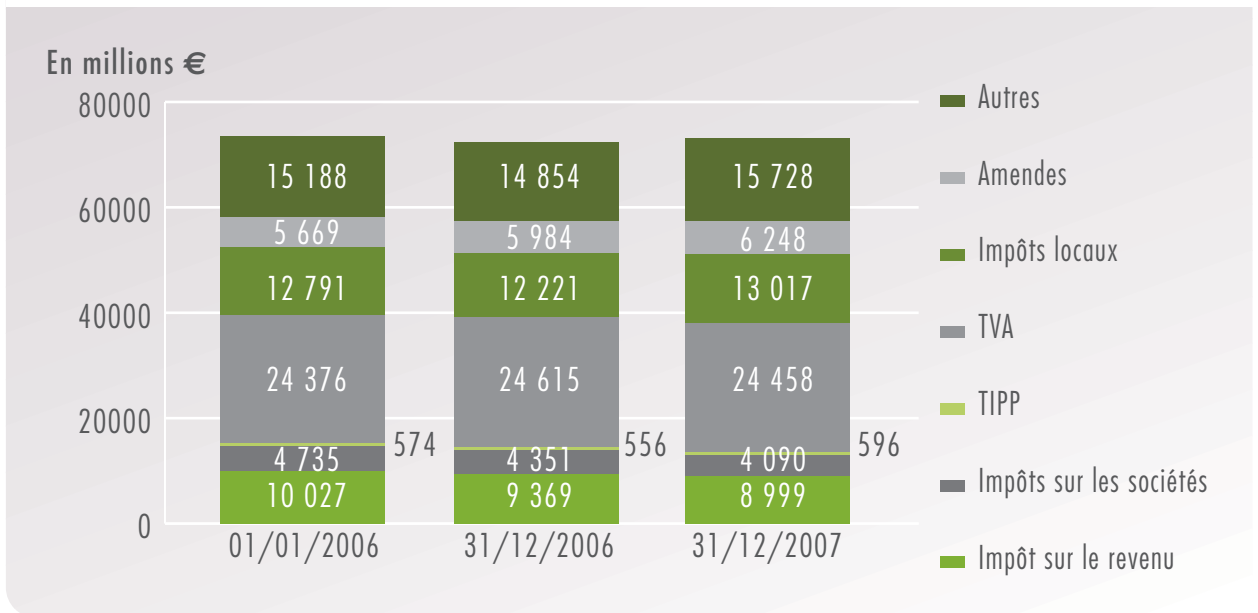
- la légère hausse des créances redevables brutes (+ 1 186 millions € essentiellement imputable à l'augmentation des créances de taxe professionnelle) ;

- la légère progression du montant des dépréciations (+ 1 118 millions €). Cette hausse est consécutive à des retraitements comptabilisés en balance d'entrée (+ 2 619 millions €) alors que sur l'exercice 2007, une amélioration des taux de recouvrement a permis une

diminution des dépréciations (- 1 501 millions €). Cette évolution traduit une amélioration de la structure des créances, la dépréciation étant fondée sur l'évaluation du niveau de risque de recouvrement.

Le taux de recouvrement des produits fiscaux est en augmentation (98,27% en 2007 contre 95,57% en 2006), ce qui traduit une gestion améliorée des créances fiscales.

UNE STABILITÉ DANS LA RÉPARTITION DES CRÉANCES REDEVABLES BRUTES



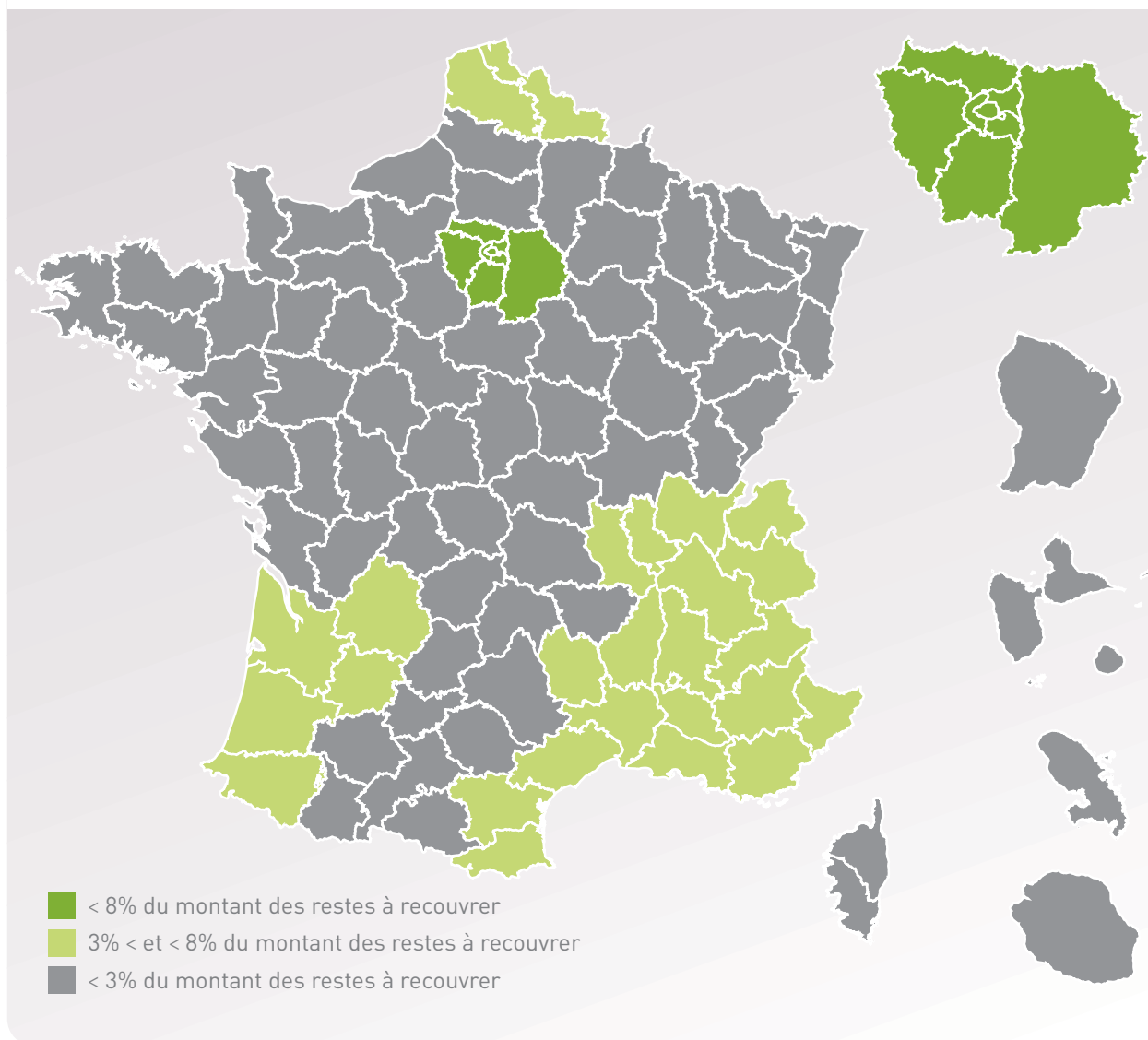
La structure des créances brutes est stable au 31 décembre 2007 par rapport au 31 décembre 2006.

Les créances de TVA se situent au premier rang des créances à l'égard des redevables, avec un poids de 32%

du total, devant les créances d'impôts locaux (18%, notamment la taxe professionnelle), les créances d'impôts sur le revenu (12 %) et les autres créances d'impôt (22% portant sur divers impôts, dont 6% sur les pénalités).



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RESTES À RECOUVRIR AU 31 DÉCEMBRE 2007



Les restes à recouvrer sont particulièrement élevés en Ile de France (près de 51% du total des restes à recouvrer, dont 31% au titre des restes à recouvrer de la direction des grandes entreprises et de la direction des résidents à l'étranger et des services généraux).

Les restes à recouvrer les plus importants se situent pour le reste du territoire en régions PACA (7%), Rhône-Alpes (6%), Nord-Pas-de-Calais (4%),

Languedoc-Roussillon (3%) et Aquitaine (3%). Cette structure demeure inchangée par rapport à 2006.

Les restes à recouvrer sont à mettre en relation avec les prises en charge des produits fiscaux. Ces dernières se répartissent de la même façon que les restes à recouvrer et se concentrent sur les régions qui ont une activité économique et une densité de population plus marquées.

LE FINANCEMENT DE L'ÉTAT

CHIFFRES CLÉS

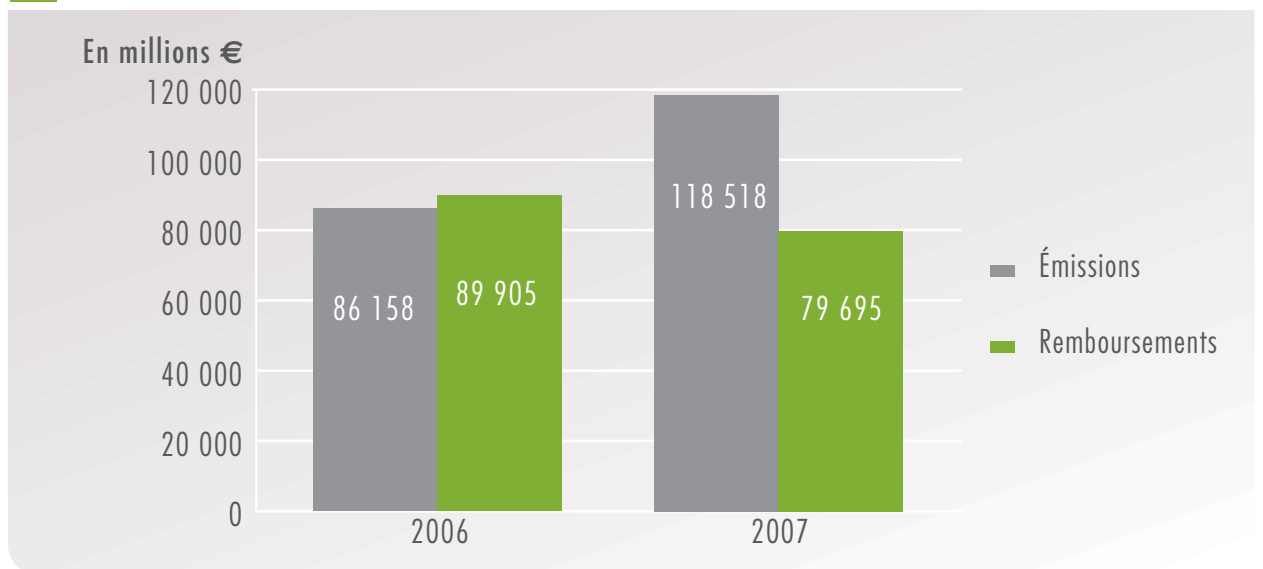
L'activité courante de l'État, sa mission de redistribution et sa politique d'investissement doivent être financées.

La dette financière et la dette non financière de l'État sont en augmentation.

REPÈRE 1

Les émissions d'emprunts représentent, en plus des produits régaliens, le mode de financement traditionnel de l'État.

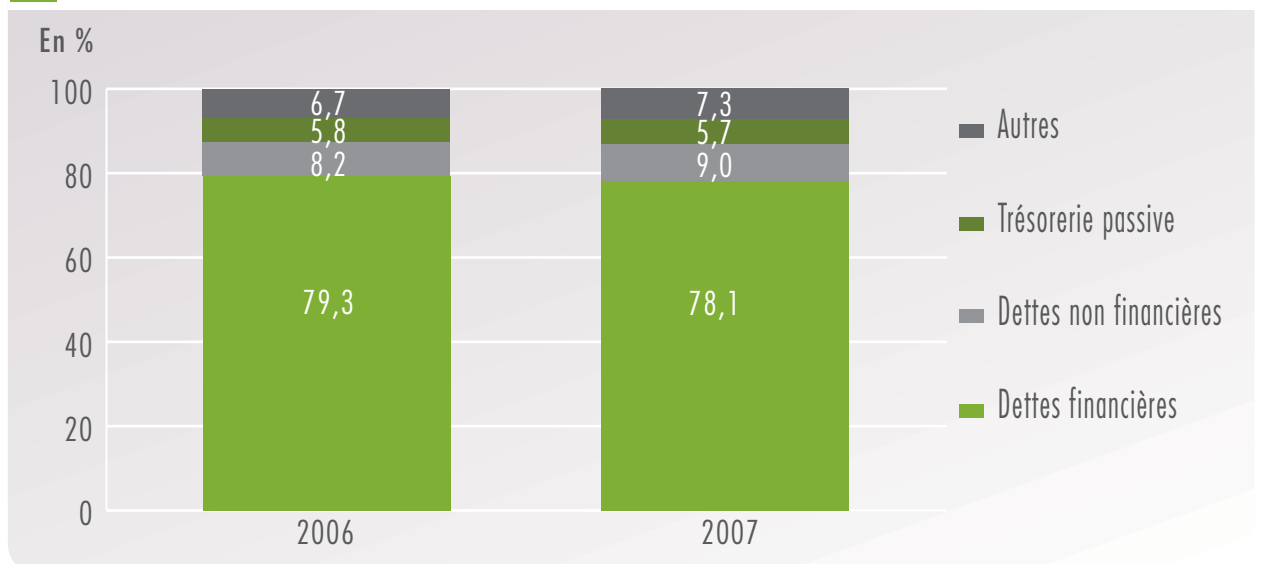
Émissions et remboursements d'emprunts



REPÈRE 2

Le passif est ainsi composé en grande majorité de dettes financières.

Structure du passif





REPÈRE 3

L'évolution de la dette financière par habitant reste modérée.

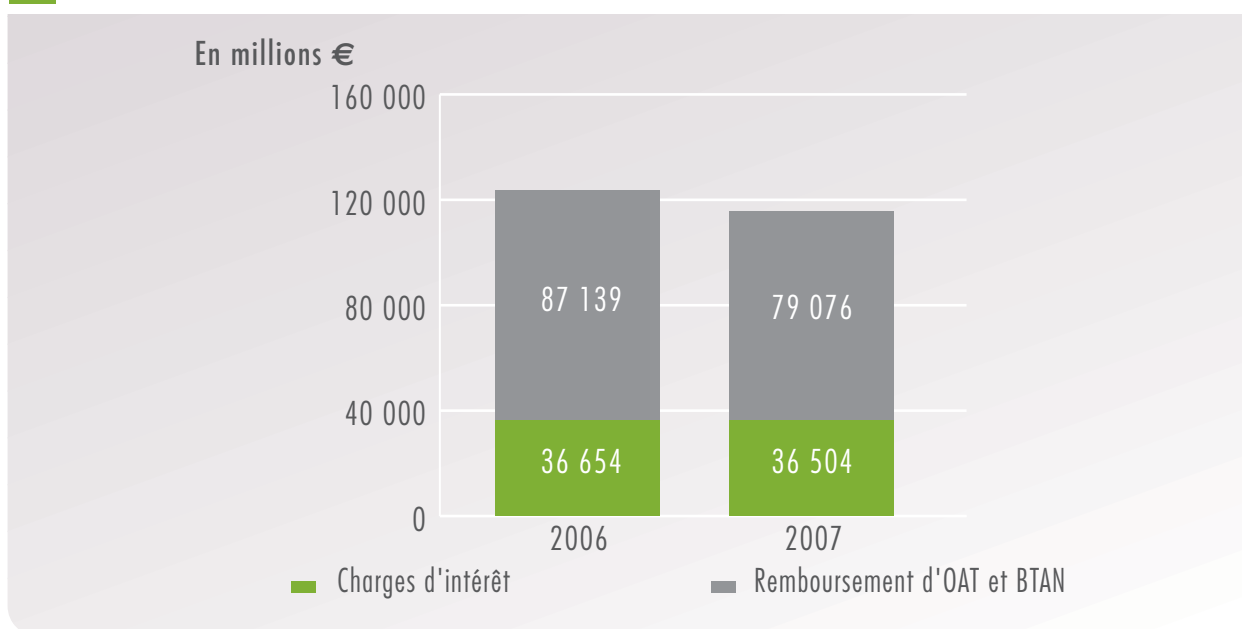
■ Dette financière en euros par habitant



REPÈRE 4

Une gestion rigoureuse qui permet de contenir les annuités liées à l'emprunt.

■ Annuités d'emprunts



LES BESOINS ET LES RESSOURCES DE FINANCEMENT : UN RECOURS MARQUÉ AU FINANCEMENT PAR L'EMPRUNT

LES BESOINS DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT SONT LIÉS À SON ACTIVITÉ COURANTE ET À SES INVESTISSEMENTS

Les opérations de l'État sont à l'origine d'encaissements et de décaissements retracés dans le tableau ci-dessous.

En millions €	2007	2006
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS À L'ACTIVITÉ (I)	-25 157	-14 806
Encaissements liés à l'activité	455 362	444 929
Décaissements liés à l'activité	-480 519	-459 734
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (II)	-7 653	-18 995
Acquisitions d'immobilisations	-25 403	-45 238
Cessions d'immobilisations	17 750	26 243
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (III)	38 304	-4 496
Emissions d'emprunts	118 518	86 158
Remboursements des emprunts (hors BTF)	-79 695	-89 905
Flux liés aux instruments financiers à terme	-519	-749
Flux de trésorerie nets non ventilés	397	7 065
VARIATION DE TRÉSORERIE (IV = I + II + III = VI - V)	5 891	-31 232
TRÉSORERIE EN DÉBUT DE PÉRIODE (V)	-52 800	-20 958
TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE (VI)	-46 910	-52 190

NB : La trésorerie début de période 2007 est différente de la trésorerie de fin de période 2006 en raison de divers retraitements comptables au moment de la reprise des balances d'entrée liés notamment à des changements de périmètre (suppression du budget annexe des Monnaies et Médailles...).

La trésorerie de l'État est composée d'éléments financiers actifs et passifs dont la valeur nette est négative de - 46 910 millions € au 31 décembre 2007 contre -52 190 millions € au 31 décembre 2006.

La trésorerie active comprend essentiellement des placements à court terme très liquides (21 934 millions € au 31 décembre 2007). Au cours du mois de décembre 2007, l'État a ainsi acheté à l'ACOSS des billets de trésorerie pour un montant de 8 000 millions € afin de couvrir ses besoins de financement en fin d'année.

La trésorerie passive est majoritairement constituée des dépôts des comptes des correspondants du Trésor (68 129 millions € au 31 décembre 2007). Les correspondants du Trésor sont les organismes qui, soit en application des lois et règlements déposent à titre obligatoire des fonds au Trésor, soit en vertu des conventions, sont autorisés à procéder à des opérations de recettes et de dépenses par l'intermédiaire des comptables du Trésor (les collectivités territoriales par exemple).

Les flux liés à l'activité de l'État représentent l'ensemble de ses encaissements et décaissements consécutifs à des recettes et dépenses de fonctionnement (dépenses de personnel par exemple) d'intervention (dotations aux collectivités par exemple), ou financières (intérêts par exemple). Les flux liés à l'activité ont été davantage générateurs de besoins de financement en 2007 (25 157 millions €) qu'en 2006 (14 806 millions €). En effet, la hausse des encaissements des impôts et taxes ne couvre pas :

- l'évolution des décaissements liés à l'activité : augmentation des décaissements liés aux remboursements et restitutions d'impôts, à la dotation globale de fonctionnement, aux intérêts payés ou encore aux dépenses de pensions ;
- la diminution des autres encaissements : diminution de participations de tiers à des dépenses d'intérêt public, non reconduction d'un versement exceptionnel de France Télécom comptabilisé en 2006.



En millions €	2007	2006
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (II)	-7 653	-18 995
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	13 668	12 898
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 116	503
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-12 551	-12 395
Acquisition d'immobilisations financières	11 735	32 340
Cessions d'immobilisations financières	16 633	25 740
Flux liés aux immobilisations financières	4 898	-6 600

Les décaissements liés à l'investissement représentent les encaissements ou les décaissements qui sont générés par des opérations en capital. Les décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations ont été moins importants cette année qu'en 2006. Cette réalité regroupe deux évolutions distinctes :

- les acquisitions nettes des cessions des immobilisations corporelles et incorporelles restent stables entre 2006 et 2007. Elles ont généré un besoin de trésorerie de 12 551 millions € cette année contre 12 395 millions € en 2006 ;
- les acquisitions nettes des cessions des immobilisations financières connaissent une évolution différente. Elles génèrent en 2007 une ressource de financement (4 898 millions €) alors qu'elles se traduisaient par un besoin de financement en 2006 (6 600 millions €). En effet, parmi les acquisitions d'immobilisations en 2006, une dotation de 12 960 millions € à la Caisse de la dette publique avait contribué au désendettement de l'État à hauteur de 7 842 millions €. D'importantes dotations à Charbonnages de France, la SNCF ou encore à l'Établissement public de financement et de restructuration avaient également augmenté les décaissements de 3 763 millions €. En contrepartie, les cessions de l'année 2006 avaient insuffisamment compensé le montant de ces

dotations en générant des encaissements à hauteur de 12 957 millions €, ce qui au final justifiait un besoin de financement à hauteur de 6 600 millions €.

En 2007, compte tenu de cessions moins importantes réduisant la marge de financement, les acquisitions d'immobilisations financières sont restées limitées et se caractérisent principalement par des dotations à l'ERAP (3 386 millions €) afin de contribuer au remboursement d'une échéance obligataire de cet établissement. Dans le même temps, les cessions ont généré des flux à hauteur de 7 349 millions €, notamment par la vente de titres France Télécom ou Électricité de France.

La cession de titres EDF intervenue en décembre 2007 a vocation à financer un plan d'investissement pour la modernisation des universités et n'a pas été utilisée au désendettement de l'État ou de structures publiques, comme l'avait été une grande part des ressources de privatisation de 2006. De ce fait, les acquisitions nettes des cessions représentent en 2007 une ressource de financement.

Au final, l'évolution des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement résulte en grande partie des mouvements sur immobilisations financières.



Les décaissements liés à l'activité et l'investissement de l'État génèrent des besoins de financement qui ne sont pas couverts par des encaissements de la même nature. Cumulés, l'activité et l'investissement de l'État justifie un besoin de financement de 32 810 millions €.

LE BESOIN DE FINANCEMENT EST COUVERT PAR RECOURS À LA DETTE FINANCIÈRE

Les besoins de financement au niveau de l'activité et de l'investissement ont été couverts par un recours à l'emprunt.

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (en millions €)	2007	2006
ÉMISSIONS D'EMPRUNTS		
OAT	61 167	63 207
BTAN	45 141	54 248
Solde des BTF	12 209	-31 296
Total Émissions d'emprunts	118 518	86 159
REMBOURSEMENTS DES EMPRUNTS (hors BTF)		
<i>Dettes négociables</i>		
OAT	79 076	87 139
BTAN	34 662	44 283
<i>Dettes non négociables</i>		
	619	2 766
Total Remboursements des emprunts (hors BTF)	79 695	89 905
Poids par rapport aux impôts et taxes encaissés	23,1%	26,7%
Flux liés aux instruments financiers à terme	-519	-749
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	38 304	-4 495

Au niveau de la dette à long et moyen terme (OAT et BTAN), la diminution des émissions d'emprunts en 2007 (-11 147 millions € par rapport à 2006) n'a pas compensé

celle des remboursements d'emprunts (- 8 063 millions € par rapport à 2006). L'année 2006 avait été marquée par des rachats de titres OAT ou BTAN plus importants

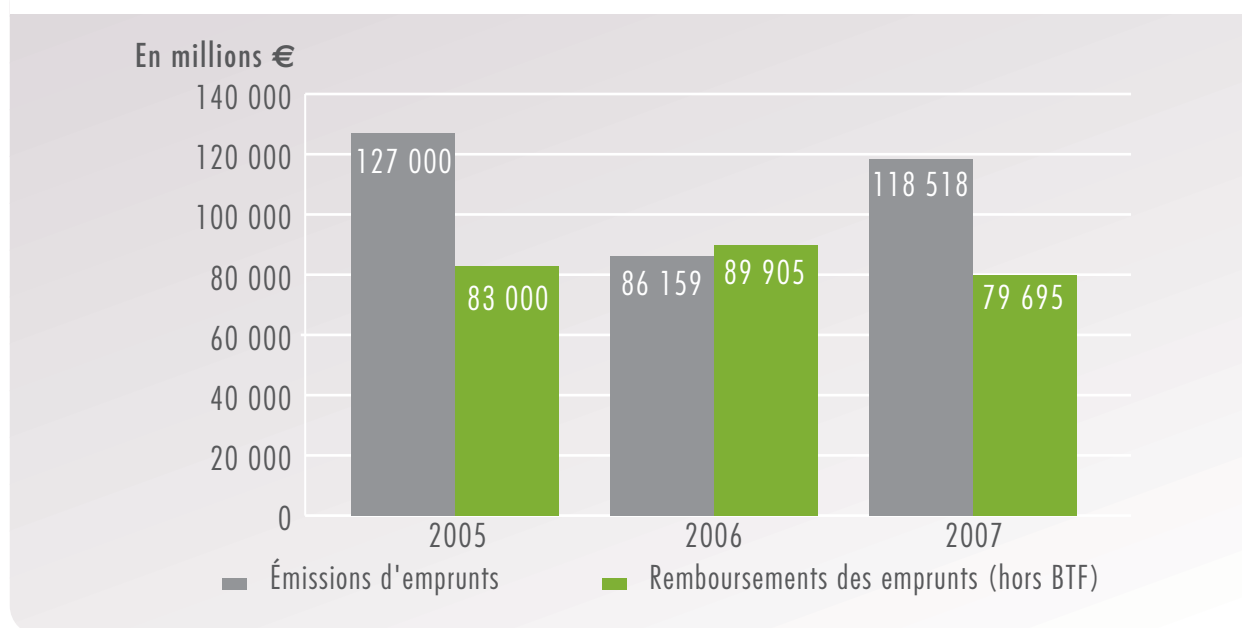


(12 255 millions € hors opérations de rachat par la Caisse de la dette publique en 2006 contre 10 366 millions € en 2007). En conséquence, les flux liés aux OAT et BTAN sont positifs et dégagent respectivement une ressource de financement de 26 505 millions € et 728 millions €.

Le solde des BTF connaît une évolution contraire par rapport à 2006. En effet, l'exercice précédent avait été marqué par un remboursement prononcé de BTF (financé en partie par une utilisation de créances à court terme en trésorerie active), créant un besoin de

financement. En 2007, le solde des BTF se traduit par une ressource de financement pour l'État et génère des flux de trésorerie positifs pour 12 209 millions €. Cette augmentation doit être pondérée par l'amélioration de la situation nette de la trésorerie sur l'exercice 2007, avec l'acquisition de billets de trésorerie fin 2007 pour 8 000 milliards €.

L'ÉVOLUTION DES FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT MONTRE EN 2007 UN RETOUR À UN MODE DE FINANCEMENT PLUS CLASSIQUE



L'année 2006 constituait une année « atypique » avec d'importantes cessions d'actifs et une utilisation d'actifs liquides en trésorerie qui avait dégagé certaines marges de manœuvre.

L'année 2007 enregistre une progression contenue de la dette avec des émissions d'un montant inférieur à l'année 2005. Il est également à noter que les cessions

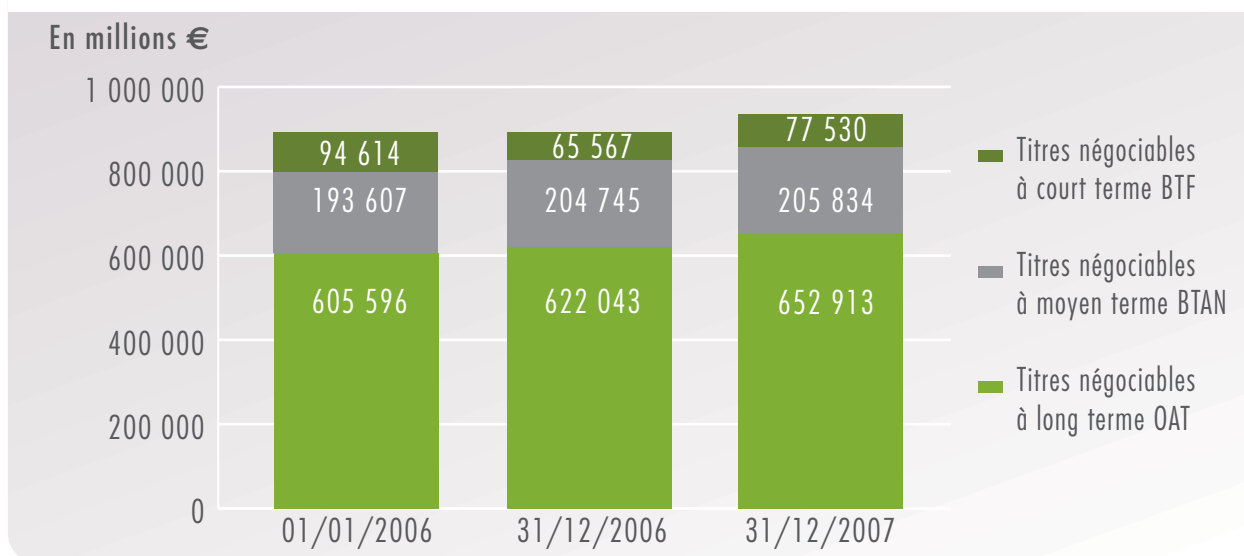
de titres de France Télécom en juin 2007 ont permis de réaliser une dotation à l'ERAP qui contribuera au remboursement d'une échéance obligataire de cette entité. Par ces opérations, l'État montre son souci d'appréhender la dette de manière globale et de financer également le programme de désendettement de ses établissements publics.

UN ENCOURS NÉANMOINS CONTENU DE DETTE FINANCIÈRE

Les besoins en financement liés à l'activité, à l'investissement et au financement des exercices successifs ont nécessité un recours structurel à l'emprunt et sont à l'origine de l'encours de la dette financière de l'État.

La dette financière est essentiellement constituée à plus de 98% de titres négociables sur les marchés financiers.

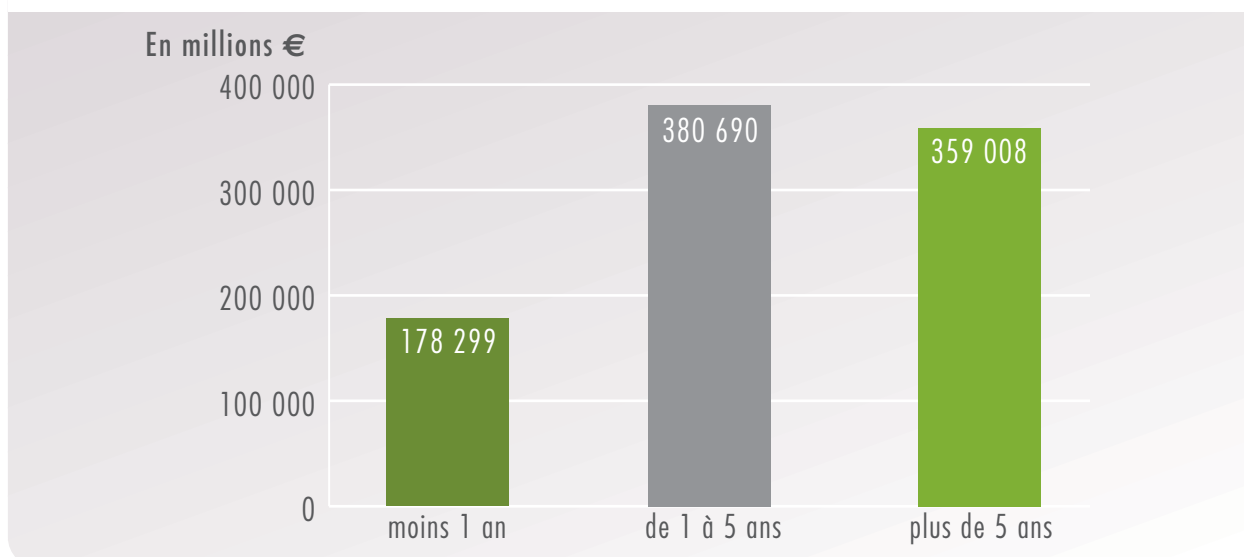
LA DETTE FINANCIÈRE EST ESSENTIELLEMENT COMPOSÉE D'EMPRUNTS À LONG TERME



La structure de la dette financière fait ressortir la place prédominante des emprunts à long terme. En effet, ils constituent 69% de la dette financière en 2007 contre 22% pour les titres négociables à moyen terme et 8% pour les titres négociables à court terme. Ce recours à l'emprunt à long terme permet de diminuer la contrainte de liquidité qui pèse sur l'État et d'anticiper l'échelonnement des remboursements.

Les autres dettes financières sont affectées par la reprise de la dette du SAAD pour 7 862 millions €.

La prépondérance des dettes à long terme influe directement sur le profil de remboursement de la dette financière :





S'agissant de la dette financière seule, les titres négociables exigibles à moins d'un an représentent une part de 19%, les titres dont le degré d'exigibilité est comprise entre 1 et 5 ans, une part de 41%, et les titres dont le degré d'exigibilité est supérieur à 5 ans, 39%.

LA DETTE PAR HABITANT SE MAINTIENT DANS LA MOYENNE DES PAYS EUROPÉENS VOISINS

	France (2)	Allemagne	Italie
Dettes négociables (millions €) (1 et 2)	876 950	912 322	1 256 145
Population (en milliers) (1)	63 753	82 368	58 435
Dettes négociables par habitant (€)	13 755	11 076	21 496

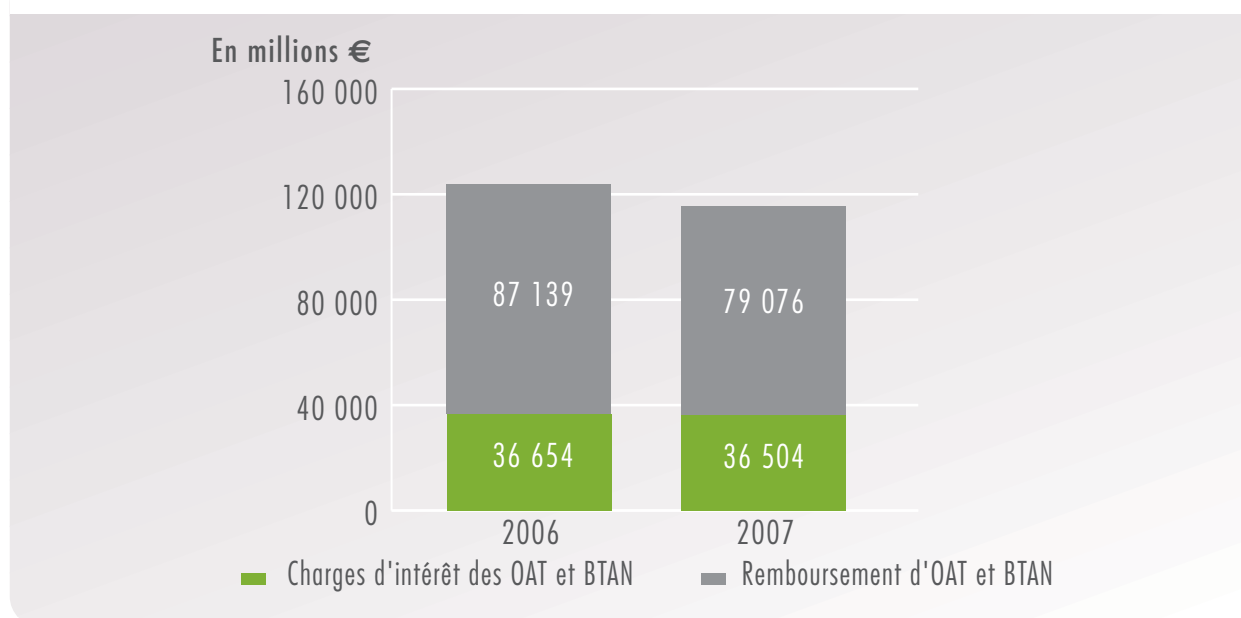
(1) Source OCDE - Données 2006 sauf pour France Sources INSEE.

(2) La dette négociable présentée ici est la dette négociable hors intérêts courus non échus/OAT et BTAN et hors intérêts payés d'avance sur BTF, au 31/12/2006.

La dette négociable de l'État français, hors intérêts courus non échus sur OAT et BTAN et hors intérêts payés d'avance sur BTF, s'élève à 876 950 millions € au

31 décembre 2006, et figure ainsi dans la moyenne des pays européens voisins.

LES CHARGES D'INTÉRÊT RESTENT MAÎTRISÉES



Les intérêts des titres négociables représentent un montant de 36 504 millions € dont 29 243 millions € sur OAT et 7 261 millions € sur BTAN.

Les charges d'intérêts représentent 32% de ce coût, soit une légère augmentation par rapport à 2006 (30%) qui avait été marquée par d'importants remboursements.

Le coût total de la dette prend en compte les charges d'intérêts et le remboursement en capital. En 2007, les

LE PASSIF CIRCULANT : UNE ÉVOLUTION QUI TRADUIT UN MEILLEUR RECENSEMENT DES CHARGES A PAYER ET L'APUREMENT DE LA DETTE DE L'ÉTAT A L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Les dettes non financières sont les sommes dues par l'État à des tiers. Elles représentent une source de financement à court terme pour l'État et sont constituées :

- de dettes de fonctionnement : il s'agit des dettes envers les fournisseurs, le personnel, la Sécurité sociale, les autres organismes sociaux et les opérateurs des politiques de l'État ;
- de dettes d'intervention : c'est à dire de dettes relatives aux transferts pour charges directes et indirectes ;
- de produits constatés d'avance : ils correspondent principalement aux opérations de cofinancement réalisées essentiellement avec les collectivités locales et qui font l'objet de réalisations échelonnées dans le temps ;
- d'autres dettes non financières : il s'agit pour plus de la moitié d'acomptes d'impôt sur les sociétés.

LE POIDS DES AUTRES DETTES NON FINANCIÈRES DANS LE PASSIF CIRCULANT RESTE PRÉPONDÉRANT

	31/12/2007	Évolution 2007		31/12/2006	01/01/2006
		Variation 2007	Retraitements 01/01/2007		
Dettes de fonctionnement Poids dans le total des dettes non financières	4 542 4,2%	-12	90	4 464 4,8%	5 489
Dettes d'intervention Poids dans le total des dettes non financières	11 242 10,3%	-3 577	-654	15 473 16,7%	11 631
Produits constatés d'avance Poids dans le total des dettes non financières	6 539 6,0%	815	1 692	4 032 4,3%	1 463 1,9%
Autres dettes non financières Poids dans le total des dettes non financières	86 683 79,5%	10 811	7 083	68 789 74,2%	59 276 76,1%
Total dette non financière	109 006	8 037	8 211	92 758	77 858

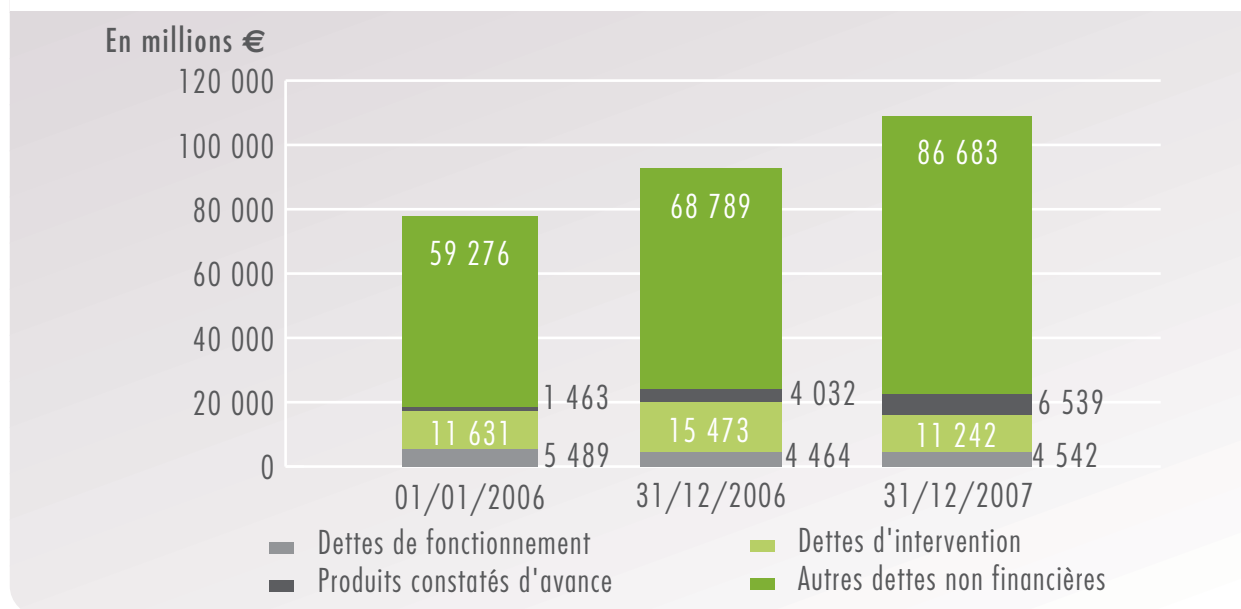
Les dettes non financières restent majoritairement constituées d'autres dettes non financières dont le poids augmente de plus de 5 points par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice 2007 est notamment marqué par une extension du périmètre de recensement des charges à payer avec

la valorisation en balance d'entrée 2007 des crédits de TVA reportables. Les dettes relatives aux charges à payer afférentes aux crédits de TVA sont ainsi portées à 16 763 millions € au 1^{er} janvier 2007 contre 9 486 millions € au 31 décembre 2006.



L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DES CHARGES À PAYER DE TVA EST À L'ORIGINE DE L'AUGMENTATION DES AUTRES DETTES NON FINANCIÈRES



Les **dettes non financières** progressent de 16 248 millions €, principalement sous l'effet d'une très forte augmentation des autres dettes non financières, en raison de la fiabilisation des charges à payer relatives aux crédits de TVA.

Cette augmentation n'est que partiellement compensée par l'évolution à la baisse des dettes d'intervention (- 4 231 millions €) suite à une opération d'apurement de la dette de l'État à l'encontre de la Sécurité sociale.

Les **dettes de fonctionnement** sont stables (+ 78 millions €) et sont constituées à 78 % de charges à payer relatives notamment aux fournisseurs pour 1 602 millions € et aux charges de personnel pour 1 210 millions €.

Les **dettes d'intervention**, qui se répartissent en charges à payer pour 62% et en dettes relatives aux transferts pour 38%, sont dues notamment aux travaux de réconciliation des dettes et créances réciproques de l'État envers les organismes de Sécurité sociale au titre des exonérations et prestations sociales versées.

La forte diminution enregistrée par les dettes d'intervention (- 4 231 millions €) est largement imputable à une opération d'apurement qui a permis à l'État de

solder sa dette nette envers le régime général de Sécurité sociale à hauteur de 5 079 millions €. Cette opération a été réalisée par l'intermédiaire de la Caisse de la dette publique qui a procédé à l'achat de billets de trésorerie à l'ACOSS puis à leur annulation afin d'éteindre simultanément la créance de la CDP sur l'ACOSS et la dette de l'État envers les caisses du régime général de Sécurité sociale.

Les **produits constatés d'avance** augmentent de 62% et correspondent en premier lieu aux opérations de cofinancement avec les collectivités territoriales qui font l'objet de réalisations échelonnées dans le temps. Ces opérations concernent essentiellement l'équipement et l'exploitation de réseaux routiers, de voiries et de voies navigables. Elles représentent un montant de 2 646 millions €, en augmentation de 750 millions €.

Ils comprennent également une contribution forfaitaire exceptionnelle de l'Établissement public de gestion de la contribution exceptionnelle de France Télécom (EPGCEFT). Enregistrée initialement au 1^{er} janvier 2007 pour 2 287 millions €, cette contribution est reprise progressivement à due concurrence des versements effectués. Elle s'élève désormais à 1 892 millions € à fin 2007.

Les autres dettes non financières sont en nette augmentation, compte tenu :

- de retraitements au 1^{er} janvier 2007 pour 7 083 millions € : la fiabilisation des charges à payer relatives aux crédits de TVA a notamment conduit à porter le montant de ces dettes à 16 763 millions € au 1^{er} janvier 2007 (contre 9 486 millions € au 31 décembre 2006) ;

- de variations au cours de l'exercice 2007 pour 10 811 millions € : les acomptes d'impôt sur les sociétés sont notamment en augmentation de 4 037 millions € par rapport au 31 décembre 2006 du fait de l'amélioration du rendement de l'impôt sur les sociétés ainsi que de l'élargissement du champ du « 5^{ème} acompte » de fin d'année.

SITUATION DES DETTES DE L'ÉTAT ENVERS LES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

En millions €		2007
Dettes non financières		6 149
Dettes d'intervention		
	Transfert aux ménages	84
	Transfert aux entreprises	1 413
	Transfert aux autres collectivités	21
	Charges à payer	3 603
Total dettes d'intervention		5 121
Dettes de fonctionnement		
	Dettes de fonctionnement	46
	Charges à payer	225
Total dettes de fonctionnement		271
Autres dettes non financières		757
Provisions pour charges		142
Total dette État / Sécurité sociale (passif)		6 291
Total avances et créances		263
Total dette État / Sécurité sociale (actif)		263
Total dette État / Sécurité sociale		6 028

Au 31 décembre 2007, la dette de l'État envers la Sécurité sociale s'établit à 6 028 millions €.

Dans l'état semestriel des sommes restant dues par l'État aux régimes de Sécurité sociale, la dette s'élève à 3 milliards € à fin 2007. L'écart entre ces deux évaluations provient d'une différence de méthode. L'état semestriel tient en effet compte des versements prévus par la loi de finances rectificative pour 2007³ (impact : réduction de la dette de 1 milliard €). En revanche, il ne retrace pas le décalage structurel dû au fait que les compensations au titre du dernier mois ou du dernier trimestre de l'année N sont réalisées l'année suivante (impact : réduction de la dette de 1,8 milliard €).

³ Pour des questions de calendrier, la loi de finances rectificative qui couvre des besoins de l'année N est exécutée en janvier N+1. Des versements à hauteur de 1 milliard € ont été réalisés au profit des organismes de Sécurité sociale à partir de crédits budgétaires (757 millions €) et par affectation de taxe sur les salaires (259 millions €).



LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

CHIFFRES CLÉS

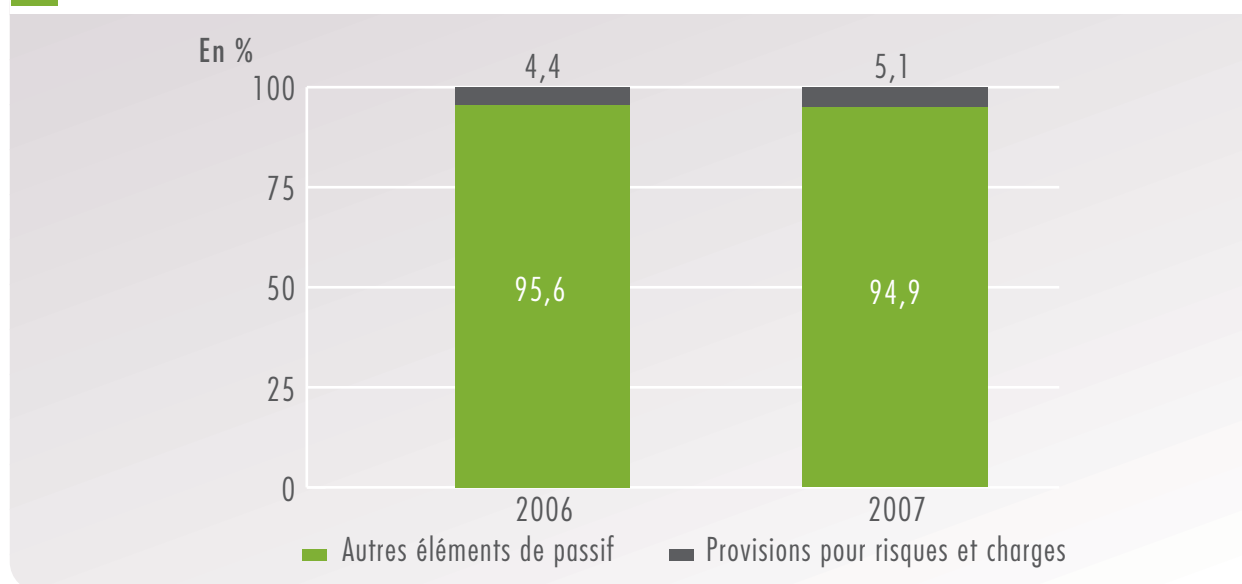
Sa gestion courante, sa mission de redistribution et sa politique d'investissement conduisent l'État à constater des risques de sorties **probables** de ressources, ainsi

qu'à prendre des engagements ne faisant pas l'objet d'inscriptions au passif de son bilan.

REPÈRE 1

Les **provisions pour risques et charges** représentent une part relativement faible du passif de l'État, même si elles restent un élément essentiel pour mesurer des sorties probables dans le futur.

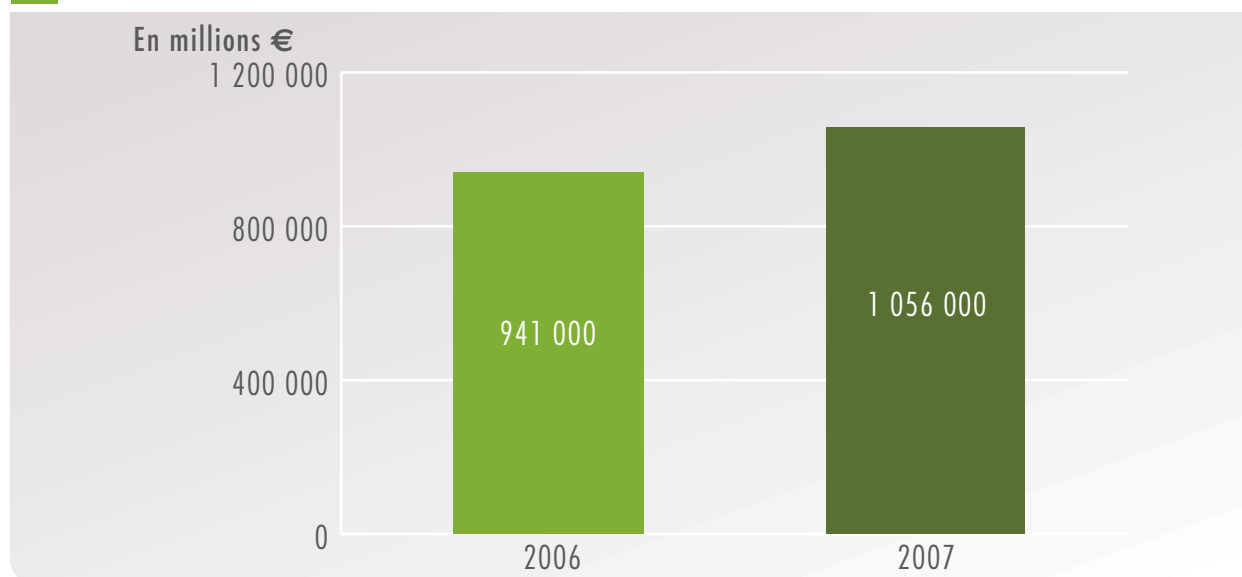
Poids des provisions pour risques et charges



REPÈRE 2

L'État devra faire face à l'avenir à des **engagements de retraite des fonctionnaires et des militaires**.

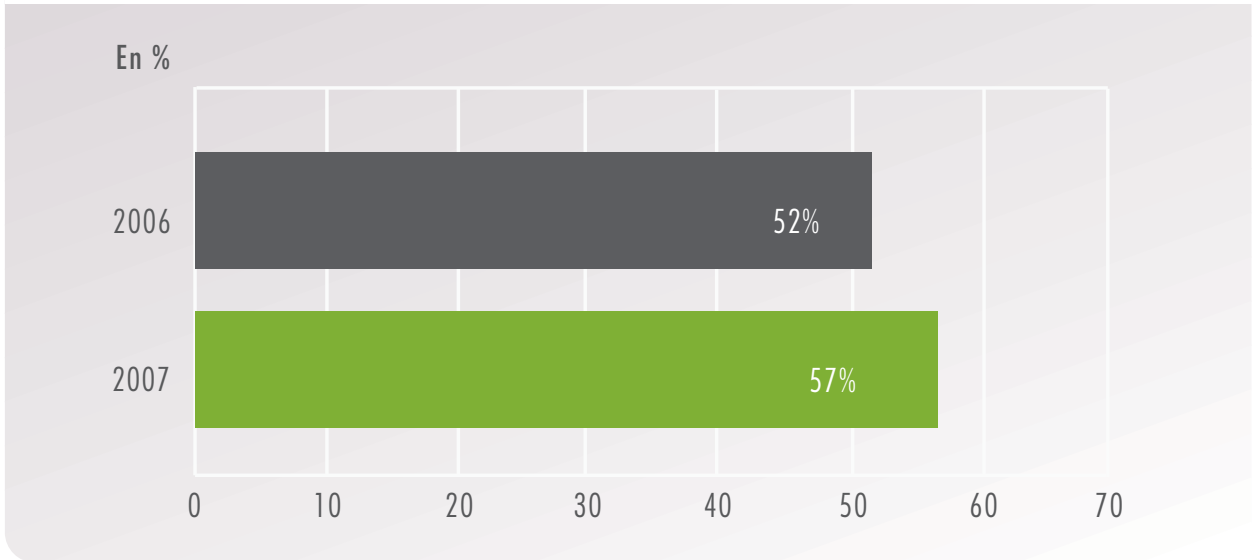
Évaluation des engagements de retraite



REPÈRE 3

Rapportée au PIB, la part des engagements de retraite augmente légèrement.

■ Engagements de retraite rapportés au PIB





L'ENRICHISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DES PROVISIONS COMPTABILISÉES AMÉLIORE LA PRISE EN COMPTE D'ÉVÉNEMENTS FUTURS

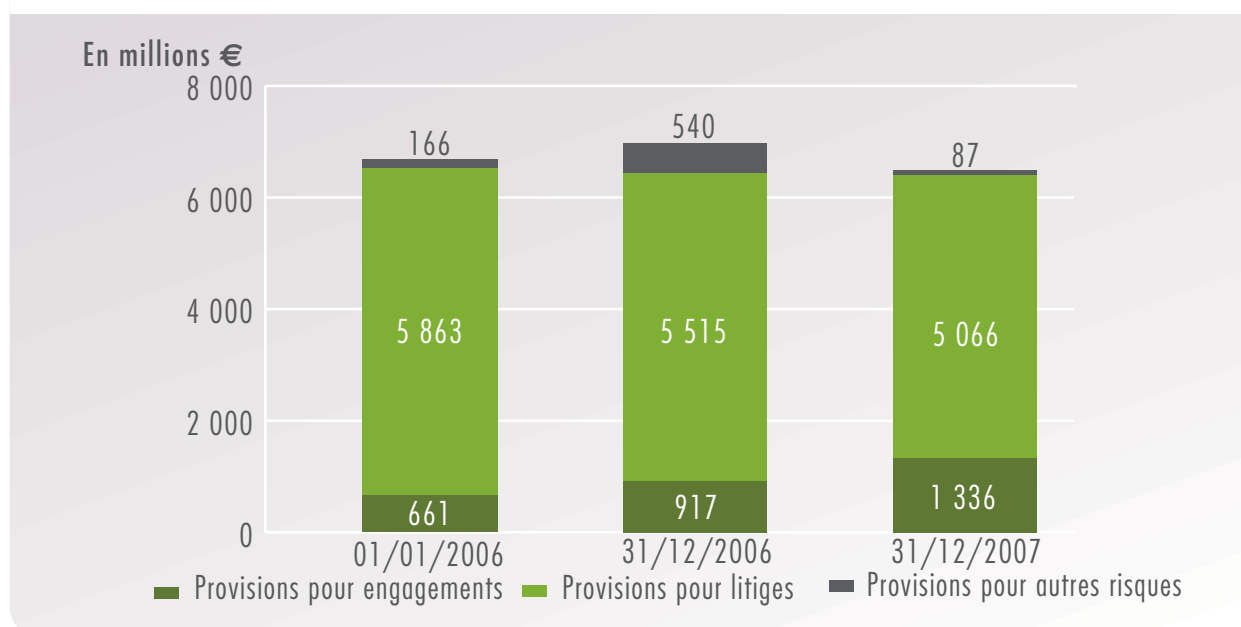
L'État procède à la comptabilisation de provisions pour risques et charges, dès lors que pèse sur lui une obligation vis-à-vis de tiers engendrant un risque de sortie de ressources futures sans contrepartie.

Les provisions pour risques concernent principalement les engagements consentis par l'État dans différents domaines économiques, y compris en matière de risques financiers importants. Elles concernent également les litiges liés à l'activité de l'État ou à sa qualité de dernier assureur.

Les provisions pour charges couvrent essentiellement les provisions pour transferts au titre de dispositifs d'intervention gérés par l'État ou par des organismes redistributeurs.

Au 31 décembre 2007, les provisions pour risques et charges s'établissent à 62 821 millions € et représentent 5,1% du passif.

L'ENCOURS DES PROVISIONS POUR RISQUES S'EST RÉDUIT EN RAISON DE L'EXTINCTION DE CERTAINS RISQUES PESANT SUR L'ÉTAT



Les provisions pour risques sont constituées pour des risques découlant principalement :

- d'engagements donnés par l'État ;
- de litiges résultant de la mise en jeu de la responsabilité de l'État.

L'exercice 2007 est marqué par une diminution des risques encourus avec une forte réduction des provisions pour litiges et des provisions pour autres risques. En effet, pour ces catégories, des provisions non utilisées ont été reprises à hauteur de 1 656 millions €.

À PÉRIMÈTRE CONSTANT, LE MONTANT DES PROVISIONS POUR CHARGES EST EN DIMINUTION DU FAIT DE L'EXTINCTION DE CERTAINES OBLIGATIONS

En millions €	31/12/2007	Évolution 2007		31/12/2006	01/01/2006
		Variation 2007	Retraitements 01/01/2007		
Provisions pour transferts	43 231	-5 167	18 843	29 554	25 877
Autres provisions pour charges	10 081	-2 417	28	12 470	13 065
Divers	2 045	313	650	1 082	1 291
Total	55 357	-7 270	19 521	43 106	40 233

L'évolution des provisions pour charges est marquée par :

■ **des retraitements au 1^{er} janvier 2007 pour 19 521 millions €**, au rang desquels on relève :

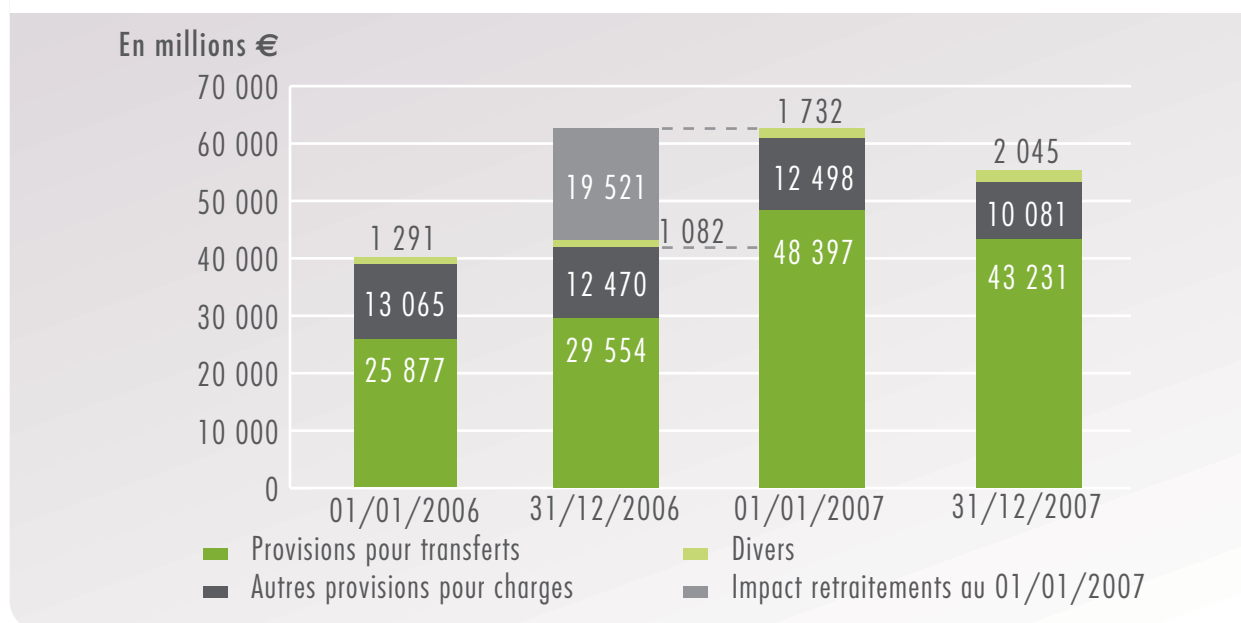
- une inscription au titre du SAAD d'une provision pour transferts à hauteur de 8 389 millions €, représentative de l'engagement de l'État de contribuer au désendettement complet du SAAD ;
- une provision pour transferts aux autres collectivités qui a été intégrée au 1^{er} janvier 2007 pour 3 690 millions €. Elle concerne les restes à réaliser au titre de la contribution de la France au Fonds Européen de Développement (8^{ème} et 9^{ème} FED). Ce dernier est l'instrument principal de l'aide communautaire au développement des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et pays et territoires d'outre-mer ;
- une provision pour transferts aux autres collectivités relative aux bonifications d'intérêts versés à l'Agence française de développement (AFD) a également fait l'objet d'un premier recensement au 1^{er} janvier 2007 pour un montant de 1 368 millions €. Institution financière, l'AFD est au cœur du dispositif français de l'aide publique en faveur des pays pauvres. L'AFD accorde des prêts à des conditions favorables par rapport au marché qui, dans la majorité des cas, bénéficient d'une bonification du gouvernement français, permettant de réduire leur taux d'intérêt.

■ **des variations au cours de l'exercice 2007 pour - 7 270 millions €**, qui concernent notamment :

- la comptabilisation d'une provision pour transferts (+ 1 045 millions €) relative à des engagements de l'État gérés par l'Agence de financement des infrastructures des transports de France portés par l'État (AFITF) relatifs aux projets d'investissements dans le domaine des transports routiers, maritimes, ferroviaires et collectifs ;
- la comptabilisation d'une provision pour transferts relative à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (+ 1 316 millions €) dans le cadre de projets signés au niveau local que l'État s'engage à soutenir ;
- la comptabilisation d'une reprise totale en 2007 de la provision sur le SAAD (- 8 389 millions €) suite à son extinction et à la reprise de sa dette par l'État.

Ainsi, l'évolution des provisions pour charges reflète :

- d'une part, les actions conduites par l'État dans le cadre de la trajectoire d'enrichissement des états financiers (fiabilisation et comptabilisation de nouvelles provisions) ;
- d'autre part, l'extinction de certaines obligations significatives au cours de l'exercice 2007 qui contribuent à une diminution du montant des provisions pour charges.



Les **provisions pour transferts** (43 231 millions €) concernent les provisions au titre des primes des comptes épargne logement (CEL) et plan épargne logement (PEL), et des majorations de rentes viagères, pour un montant de 10 896 millions €. Les produits de l'épargne logement (CEL, PEL) permettent de soutenir les dépenses d'investissements des ménages (travaux d'amélioration ou de rénovation, achat de matériel ou achat de logement et réhabilitation) par l'octroi d'une prime versée par l'État.

Ces provisions pour transferts sont également constituées des engagements restants dus par l'État définis dans les conventions à l'égard des bénéficiaires des mesures gérées par le CNASEA et relatives à l'emploi, à l'agriculture et au développement rural pour 3 137 millions €. Elles concernent également des

contributions de l'État à différents régimes de retraite (SNCF, RATP, ENIM) pour 4 032 millions €.

Les **autres provisions pour charges** d'un montant de 10 081 millions € incluent principalement :

- une provision au titre de la reprise de la dette de Charbonnages de France pour 2 400 millions €. Cette dette est composée exclusivement d'un emprunt obligataire en euros à amortir sur la période 2008-2013 ;
- une provision au titre de la part des obligations de fin de cycle découlant de l'activité du CEA (démantèlement et assainissement des installations nucléaires) financée par l'État pour 3 778 millions €.

LES ENGAGEMENTS HORS BILAN RESTENT MARQUÉS PAR L'IMPORTANCE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements hors bilan représentent des opérations non réalisées. Ils sont mentionnés dans l'annexe du CGE en raison de l'importance significative qu'ils représentent et de l'impact éventuel qu'ils sont susceptibles de produire sur la situation financière de l'État. Leurs effets demeurent subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Les principales catégories d'engagement hors bilan sont :

- les engagements pris dans le cadre d'accords bien définis tels que :
 - la dette garantie ;

- les garanties accordées par l'État à des établissements financiers ou à des opérateurs publics ou privés qui sont chargés pour son compte de missions d'intérêt général ;
- les garanties de passif accordées notamment dans le cadre d'opérations de cession ou de restructuration d'entreprises ;
- les engagements financiers de l'État ;
- les engagements de l'État en matière de retraite.

L'évaluation des engagements hors bilan n'est pas toujours possible. Il existe donc deux modes d'inscription : soit l'inscription d'une valeur objective et univoque de l'engagement, soit sa description littéraire détaillée.

Les **principaux** engagements hors bilan qui peuvent être évalués sont les suivants :

En millions €	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Engagements de retraite des fonctionnaires de l'État et des militaires	1 056 000	941 000	916 000
Garantie de protection des épargnants	176 365	168 600	165 100
Dettes garanties	60 500	56 300	25 000
	1 292 865	1 165 900	1 106 100

LA DETTE GARANTIE DE L'ÉTAT : UN SOUTIEN AU FINANCEMENT DES ENTITÉS ÉCONOMIQUES

La dette garantie englobe les engagements de sociétés françaises, entreprises nationales, collectivités, établissements publics, organismes bancaires qui bénéficient de la garantie de l'État, c'est-à-dire ceux pour lesquels l'État s'est engagé, dans l'hypothèse d'une éventuelle défaillance du débiteur, à effectuer lui-même le règlement des intérêts ou le remboursement des échéances d'amortissements périodiques prévues au contrat.

Par exemple, l'Agence française de développement a bénéficié, par la loi, d'une garantie de l'État lors de recours à l'emprunt.

LES GARANTIES DE PROTECTION DES ÉPARGNANTS : GARANTIR LE SYSTÈME DE L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

En application des articles L 221-8 et L 518-26 du Code monétaire et financier et de la loi de finances pour 1983 du 29 décembre 1982, l'État garantit la Caisse nationale d'épargne, les dépôts collectés sur le livret A par les caisses d'épargne et les fonds collectés sur le livret d'épargne populaire par les établissements qui le distribuent.

Le dispositif est sécurisé par la constitution de fonds de réserves. En effet les résultats dégagés par la gestion des encours sont versés dans quatre principaux fonds de réserve : le Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne (FRGCE), le Fonds de réserve et de garantie de la Caisse nationale d'épargne (FRGCNE), le Fonds de réserve du livret d'épargne populaire (FRLEP) et le Fonds de réserve et de financement du logement (FRFL).

LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE RETRAITE ET LE BESOIN DE FINANCEMENTS FUTURS INHÉRENTS

Les engagements de retraite sont les principaux engagements hors bilan de l'État.

L'évaluation des engagements de l'État en matière de retraite consiste à apprécier, à législation constante, la valeur actualisée des pensions qui seront versées aux retraités et aux actifs présents à la date d'évaluation.

Il s'agit de l'engagement hors bilan majeur de l'État puisque les engagements au titre des retraites des fonctionnaires de l'État et des militaires sont évalués à 1 056 millions € au 31 décembre 2007, soit environ 56% du PIB.



Ce montant est supérieur à celui de la dette financière.

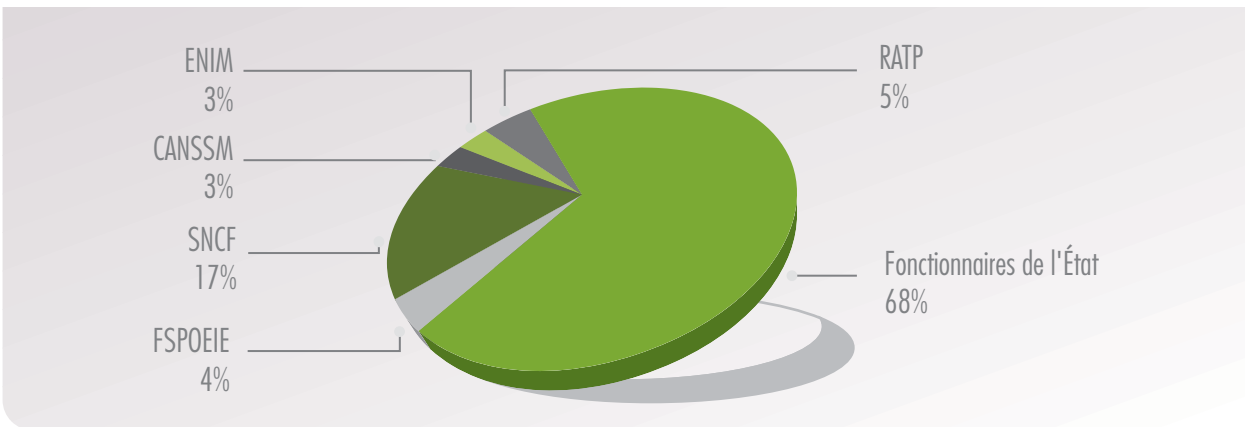
Il convient d'être prudent dans l'utilisation même du concept d'engagements en matière de retraite compte tenu de l'existence de plusieurs méthodes d'évaluation, de la sensibilité des calculs aux hypothèses démographiques (évolution de la population active, tables de mortalité, taux de fécondité...) et macro-économiques (croissance, évolution des salaires...) nécessairement sujettes à l'incertitude.

L'analyse du besoin de financement futur du régime de retraite des fonctionnaires et des régimes spéciaux revient à estimer la valeur actualisée des déficits techniques annuels du régime des fonctionnaires et des

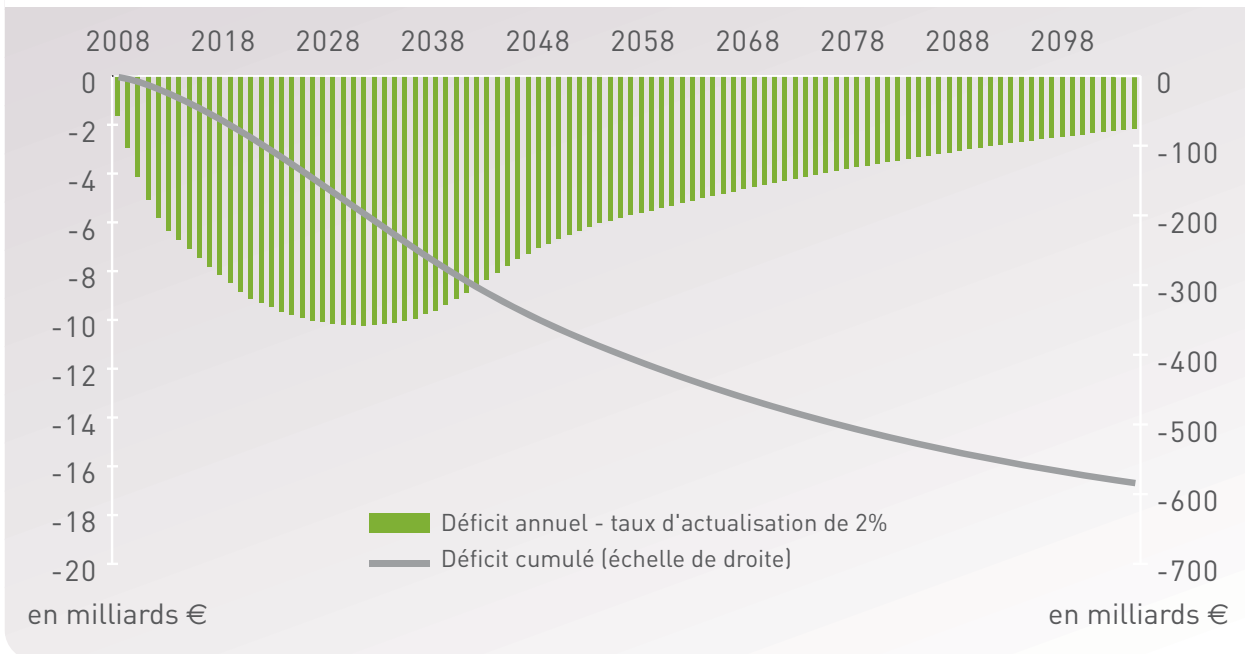
régimes spéciaux et permet d'appréhender les efforts supplémentaires à réaliser ultérieurement, à législation inchangée, pour faire revenir le système à l'équilibre.

Les besoins actualisés cumulés du régime de la fonction publique sont évalués à 584 millions €, soit 31% du PIB. Étendu à l'ensemble des régimes spéciaux subventionnés par l'État, le besoin de financement s'élève à 852 millions €. Ce besoin de financement correspond à une hypothèse de taux d'actualisation à 2%. Il convient de noter que le besoin de financement de chaque régime est très sensible au taux d'actualisation retenu.

Le besoin de financement est réparti comme suit.

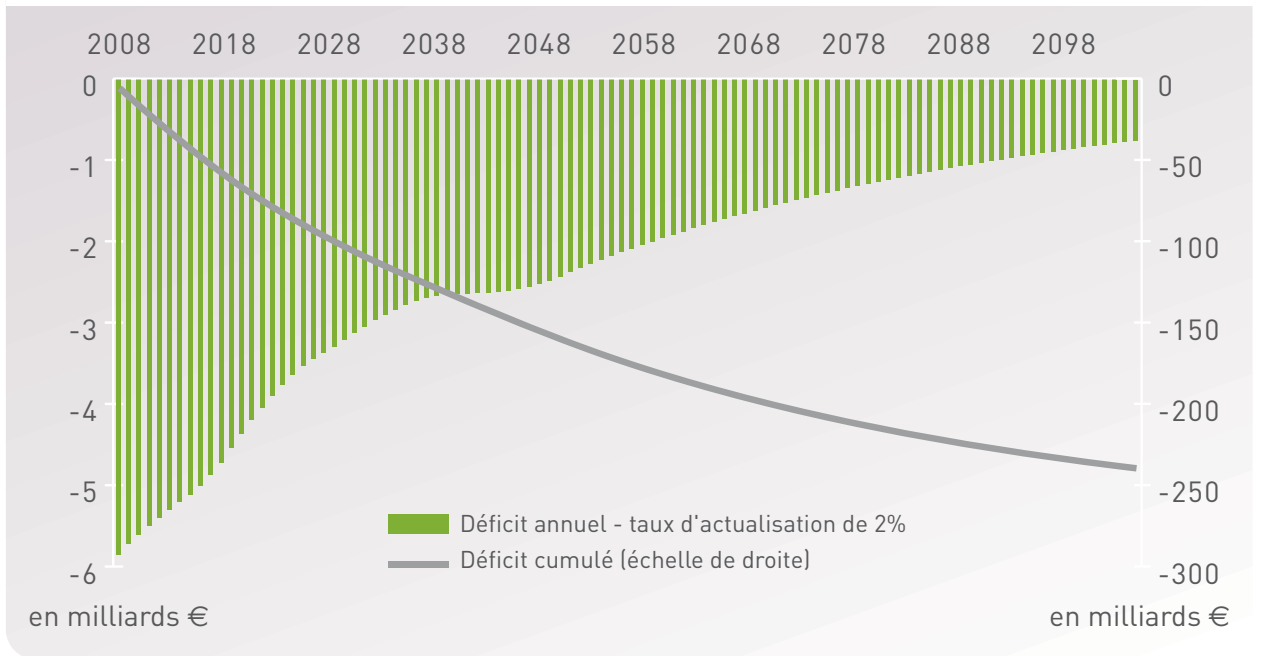


L'évolution du besoin de financement (dette implicite ex-ante) du régime des fonctionnaires de l'État est la suivante.



L'évolution du besoin de financement actualisé de l'ensemble des régimes subventionnés par l'État (hors régime des fonctionnaires de l'État et hors fonds spécial

des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE)) est la suivante.



Ces deux représentations illustrent bien en perspective sur le long terme le caractère significatif des besoins de

financement du régime des fonctionnaires de l'État et des régimes subventionnés par l'État.



POURSUITE DE LA DYNAMIQUE DE LA RÉFORME COMPTABLE

LA TRAJECTOIRE D'ENRICHISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Le Compte général de l'État (CGE) 2006 a présenté les premiers états financiers selon le nouveau référentiel comptable prévu par la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001. Conformément à la volonté du législateur, cette réforme majeure des comptes de l'État s'est donc inscrite dans un calendrier limité compte tenu de ses ambitions et de l'ampleur des travaux nécessaires à sa mise en œuvre.

L'entrée en application de la réforme comptable induite par la LOLF impliquait notamment de reconstituer la comptabilité générale de l'État au 1^{er} janvier 2006, comme si le recueil de normes comptables dont s'est doté l'État avait toujours été appliqué. La constitution du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006 a ainsi représenté son point de départ et, dès l'élaboration du CGE 2006, l'État s'est placé dans une perspective pluriannuelle (dite trajectoire) d'enrichissement et de fiabilisation de ses états financiers.

Face à l'ampleur du patrimoine de l'État et aux particularités de ses activités, cette trajectoire a été définie selon une approche fondée sur le caractère significatif des données disponibles et sur l'extension progressive des recensements réalisés.

Cette trajectoire se traduisant par d'importants changements comptables pour l'État, il est apparu nécessaire de compléter le dispositif normatif encadrant la comptabilité de l'État. La norme n° 14 relative aux « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », adoptée le 14 février 2008 par le Comité des normes de comptabilité publique, a ainsi pour objectifs d'une part, de renforcer la pertinence et la fiabilité des états financiers, et d'autre part, d'assurer la comparabilité des états financiers à la fois dans le temps et avec ceux des autres entités.

L'année 2007 marque une nouvelle étape significative dans la mise en œuvre de la réforme comptable et la fiabilisation des états financiers.

DES RETRAITEMENTS OPÉRÉS AU 1^{er} JANVIER 2007

En application de cette norme n° 14, les retraitements issus des changements de méthodes comptables, de l'enrichissement du bilan et des corrections d'erreurs

ont été constatés en situation nette au 1^{er} janvier 2007. **L'incidence de ces retraitements est d'environ - 9 milliards € à l'actif et + 29 milliards € au passif.**

À l'actif, les principaux retraitements ont porté sur les immobilisations incorporelles en cours (- 2 731 millions €), les matériels militaires et assimilés (- 4 682 millions €), les immobilisations corporelles en cours (- 11 517 millions €), les immobilisations financières (+ 6 068 millions €), les stocks (+ 2 294 millions €), les créances de redevables (- 2 419 millions €) et les comptes de régularisation (+ 1 219 millions €).

Les immobilisations incorporelles et corporelles en cours concernées par les retraitements sont :

- les développements militaires (- 2 864 millions €) et les opérations d'armement (- 5 851 millions €) compte tenu de la mise en œuvre de l'analyse des marchés ;
- les infrastructures routières (- 6 066 millions €) suite aux travaux de fiabilisation des mises en service de 2006.

Les immobilisations financières ont été retraitées principalement suite à :

- la sortie des titres de participations de l'État du Service Annexe d'Amortissement de la Dette (SAAD) de la SNCF à hauteur de 8 389 millions € ;
- la sortie des titres de participations de l'État de l'Établissement public de gestion de la contribution exceptionnelle de France Télécom (EPGCFT) à hauteur de 3 647 millions € (valeur initiale de la participation) ;
- la constatation d'un ajustement à hauteur de - 2 747 millions € de la valeur de la contribution de la France au Fonds monétaire international (FMI) afin de valoriser la participation au Fonds Monétaire International (FMI) au niveau de la contribution de la France au FMI, à savoir la quote-part versée en euros par la France et non tirée par le FMI.

Les stocks du ministère de la défense ont fait l'objet des retraitements les plus significatifs (+ 2 294 millions €) en raison, d'une part d'une fiabilisation du recensement et, d'autre part de corrections et extensions de périmètre pour les pièces de rechange.

S'agissant des comptes de régularisation, l'étalement des décotes sur OAT et BTAN selon la méthode actuarielle, conformément à la norme n° 11, se traduit par un retraitement de + 1 220 millions €.

Au passif, les dettes non financières (+ 8 211 millions €) et les provisions pour risques et charges (+ 19 754 millions €) ont été recensées de manière élargie. Les comptes de régularisation sont aussi concernés par le retraitement des primes sur OAT et BTAN (+ 855 millions €).

Les autres dettes financières ont ainsi été fiabilisées par l'intégration des charges à payer relatives aux crédits de TVA (+ 7 277 millions €) inscrits sur les déclarations de TVA du mois de décembre 2007 déposées par les entreprises contribuables jusqu'au 28 février 2008.

Les provisions pour transferts ont, quant à elles, fait l'objet de nombreux retraitements dont les plus significatifs sont l'inscription au titre du SAAD d'une provision pour transferts à hauteur de 8 389 millions € et une provision pour transferts aux autres collectivités (3 690 millions €), relative au Fonds européen de développement.

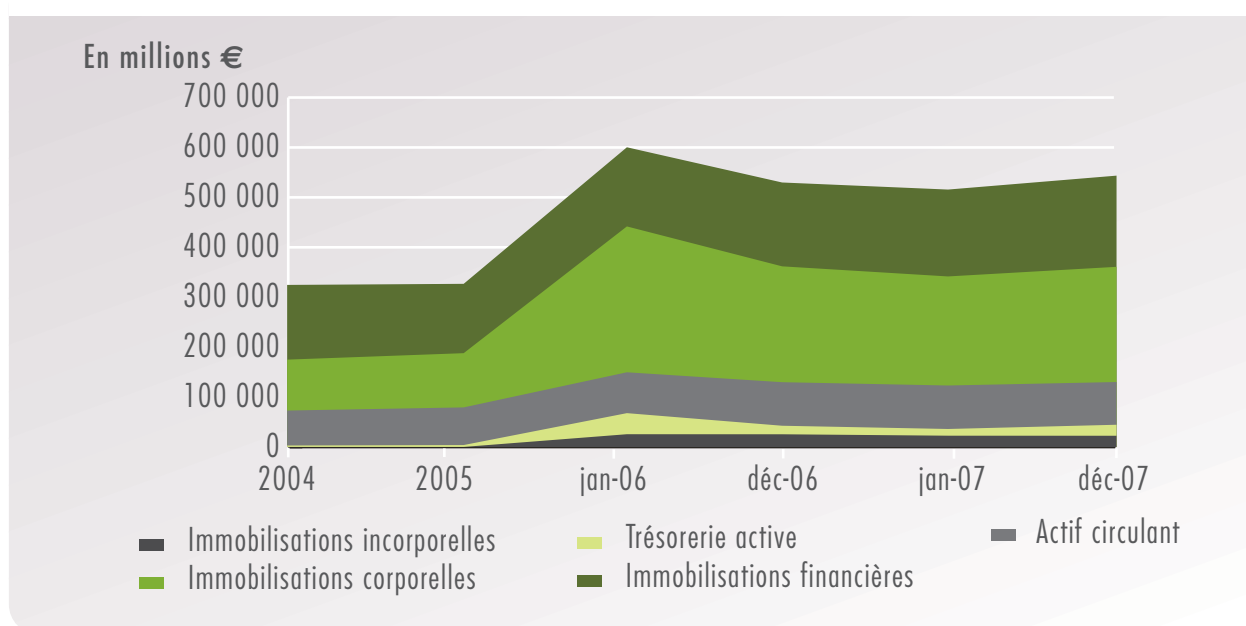
Ainsi, les retraitements opérés au 1^{er} janvier 2007 liés à la fiabilisation du bilan par des extensions de périmètre de recensement, des changements de méthodes ou certaines corrections d'erreurs confirment la mise en œuvre d'une étape significative de la trajectoire pour les comptes 2007. Cette démarche d'amélioration sera poursuivie sur les exercices futurs en liaison notamment avec le déploiement du progiciel de gestion intégrée (CHORUS).

L'extension du périmètre des comptes de l'État perceptible depuis le 1^{er} janvier 2006 fait apparaître les évolutions suivantes.

ÉVOLUTION DE LA VALORISATION DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'ACTIF

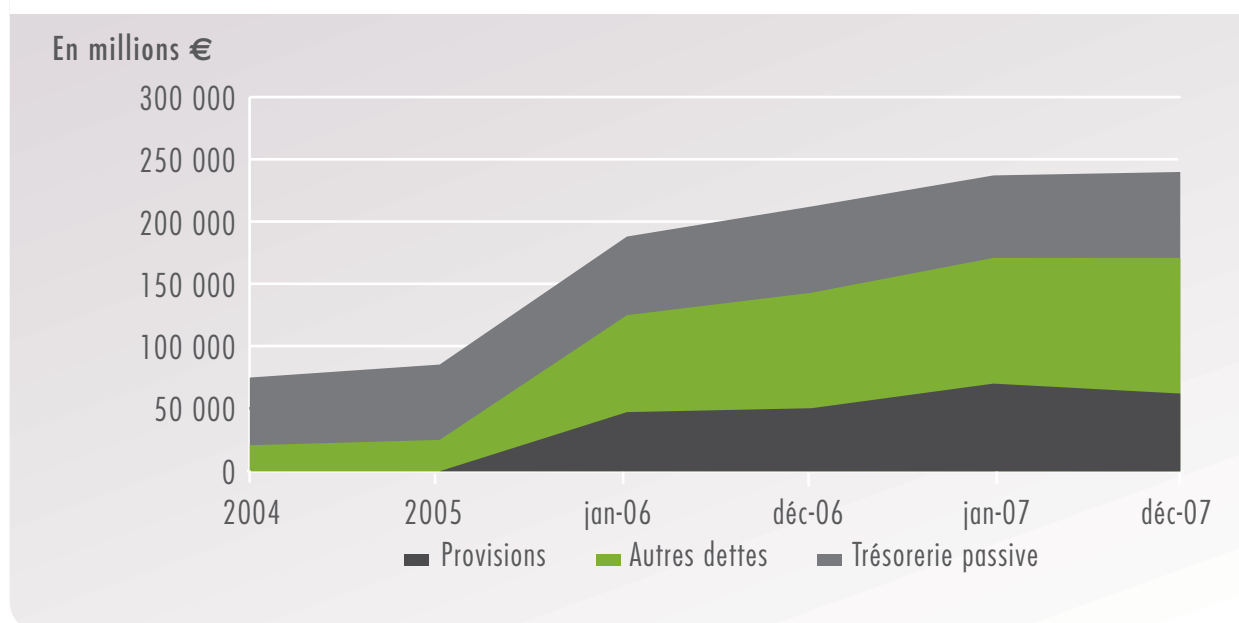
Entre 2005 et 2006, un net développement des postes immobilisations corporelles et financières et l'apparition des stocks à l'actif du bilan de l'État est constaté.

Les travaux de recensement ont en effet permis de traduire en comptabilité le patrimoine de l'État.





ÉVOLUTION DE LA VALORISATION DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE PASSIF



Au cours de la période 2005 – 2006, les provisions ont été recensées et évaluées et le périmètre des autres dettes a été étendu.

La présentation de la trésorerie a également été améliorée. En effet, les postes actifs et passifs ont été répartis de façon à respecter le principe d'image fidèle et d'exclure toute compensation entre les soldes débiteurs et créditeurs, en particulier les encours d'encaissements et de décaissements.

Le bénéfice des changements de méthodes et règles comptables réside dans la production d'états financiers plus transparents pour le lecteur et fiabilisés par un contrôle interne renforcé autour de l'objectif essentiel de qualité comptable.

En effet, la nouvelle présentation des comptes les rend plus lisibles et permet à l'État de mieux rendre compte de son action.

Les citoyens et leurs représentants disposent ainsi d'une information plus claire et plus complète sur la gestion publique. La comptabilité de l'État devient donc un véritable instrument au service de la décision publique pour éclairer les choix des gestionnaires et en rendre compte au Parlement de manière transparente.

La LOLF place également la qualité comptable au cœur du dispositif de la réforme des comptes de l'État et confie aux comptables publics la responsabilité du respect des procédures et des instructions comptables.

LES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES EN 2007

L'année 2006 constituait une année charnière dans le processus de modernisation de l'État car elle correspond au premier exercice d'application de la LOLF.

La LOLF prévoit l'établissement du Compte général de l'État selon un nouveau référentiel comptable qui s'inspire très largement des pratiques des entreprises et des

référentiels publics internationaux. Les avancées majeures sont brièvement rappelées ci-dessous.

Sous l'effet de nouvelles méthodes d'évaluation et d'extensions de périmètre, les immobilisations ont été valorisées de manière encore plus précise à la clôture de l'exercice 2007.

UNE NOUVELLE STRUCTURE DES ÉTATS FINANCIERS DEPUIS 2006

L'article 54 de la LOLF précise que sont joints au projet de règlement « le compte général de l'État, qui comprend la balance générale des comptes, le compte de résultat, le bilan et ses annexes... ».

La norme n° 1 du recueil des normes comptables de l'État présente le nouveau format des états financiers, destiné à transcrire le plus fidèlement possible la situation patrimoniale de l'État et à favoriser la gestion des politiques menées au cours de l'exercice. Cette présentation des états financiers de l'État s'inspire de celle des entreprises tout en tenant compte des spécificités de l'État.

Les états financiers sont ainsi composés de quatre éléments :

- le bilan : il s'agit d'un tableau de la situation nette qui présente la différence entre l'actif et le passif. L'actif recense et valorise les éléments du patrimoine de l'État ; le passif recense et valorise les engagements de l'État à l'égard des tiers ;
- le compte de résultat : il est constitué de trois tableaux successifs qui représentent la totalité des charges et des produits de l'exercice comptable : le tableau des charges nettes, le tableau des produits régaliens et le tableau de détermination du solde des opérations de l'exercice ;
- le tableau des flux de trésorerie : il présente les entrées et les sorties de trésorerie qui sont classées en trois catégories : flux liés à l'activité, aux opérations d'investissement et aux opérations de financement ;
- l'annexe : elle donne l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension et à l'analyse des états financiers de l'État.

UNE EXTENSION DU RECENSEMENT ET DE NOUVELLES RÈGLES DE VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS DE L'ÉTAT

L'extension du recensement des actifs et des passifs et de nouvelles règles de valorisation fixées par la LOLF, permettent d'avoir une meilleure connaissance du patrimoine de l'État.

À l'actif, l'ensemble des inventaires menés par les gestionnaires sur les immobilisations incorporelles et corporelles, mais également sur les stocks significatifs, permet d'enrichir la vision du patrimoine de l'État dans le cadre d'une trajectoire.

L'introduction de la notion de « contrôle », fondée sur un critère économique distinct du critère juridique de la propriété, a eu un impact sur le recensement des actifs au bilan puisqu'elle conduit à inclure en immobilisations corporelles à l'actif du bilan de l'État les biens que l'État contrôle sans en être le propriétaire, et symétriquement d'exclure les biens dont il est le propriétaire mais dont le contrôle est assumé par d'autres entités. Le nouveau référentiel comptable conduit également à l'application de nouvelles règles d'évaluation des actifs, en fonction de la nature de l'actif considéré.

Au passif, l'application du nouveau référentiel normatif requiert notamment une valorisation des risques de l'État au travers de l'enregistrement de provisions comptables. Celles-ci doivent traduire de manière exhaustive le risque d'une sortie de ressources future, certaine, voire probable, sans contrepartie pour l'État, engendré par l'ensemble des obligations prises par l'État durant l'exercice de clôture et les années antérieures.

L'APPLICATION DU PRINCIPE DE RATTACHEMENT DES CHARGES ET PRODUITS À L'EXERCICE

La comptabilité de l'État est désormais fondée sur le principe de constatation des droits et obligations, c'est-à-dire que les opérations sont prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent, indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement. La comptabilité de l'État permet ainsi de mieux retracer toutes les charges et les produits de l'État, en les constatant dès leur naissance.

Cette disposition se traduit par l'enregistrement d'opérations de clôture dans les états financiers de l'État. Il s'agit de charges à payer, de produits à recevoir, de charges constatées d'avance et de produits constatés d'avance.



DE NOUVEAUX CHANGEMENTS DE MÉTHODES ET EXTENSIONS DE PÉRIMÈTRE EN 2007 DESTINÉS À RENFORCER ENCORE LA QUALITÉ DES COMPTES

Immobilisations incorporelles (32 579 millions € en valeur brute au 31 décembre 2007) : elles sont constituées à 95% par les développements militaires. Le coût de développement des programmes achevés, comptabilisé jusqu'en 2006 selon la méthode forfaitaire, est progressivement évalué selon la méthode d'analyse « par les marchés ».

Immobilisations corporelles (297 915 millions € en valeur brute au 31 décembre 2007) : elles sont constituées principalement des terrains et constructions contrôlés par l'État, des infrastructures routières (47% des immobilisations corporelles en valeur nette), du matériel technique et d'outillage, du matériel militaire et assimilé et d'autres immobilisations corporelles.

- terrains et constructions non spécifiques : 99% des unités administratives ont fait l'objet d'une évaluation à la valeur de marché par France Domaine ;
- terrains et constructions spécifiques : il s'agit principalement des établissements pénitentiaires dont l'évaluation est dorénavant réalisée au coût de remplacement déprécié en distinguant le coût de remise en état et le coût de reconstruction à neuf ;
- infrastructures routières : évaluées en 2006 selon la méthode des ratios au coût kilométrique, elles sont depuis 2007 valorisées au coût de reconstruction à neuf déprécié du montant de remise en état ; conjugué à une actualisation de la valorisation du réseau en service au 31 décembre 2006 dans les conditions

économiques d'août 2007. Ce changement de méthode conduit à une réévaluation de 7 775 millions €.

Autres dettes financières – autres charges à payer (23 281 millions € au 31 décembre 2007) : elles sont composées principalement des crédits de TVA. En complément de l'extension de périmètre comptabilisée en balance d'entrée de l'exercice 2007 (+ 7 277 millions €), ces charges à payer ont fait l'objet d'une évaluation plus précise à la clôture de l'exercice avec une meilleure prise en compte des déclarations de décembre reçues début 2008 mais se rattachant à l'exercice 2007 (+ 854 millions €).

Produits régaliens nets (268 012 millions € au 31 décembre 2007) : ils sont constitués principalement des produits fiscaux. Le produit de la Française des Jeux, comptabilisé en produits financiers en 2006, a été reclassé en autres produits régaliens en 2007 (1 901 millions € en 2007). La comptabilisation des produits de TVA a été réalisée pour son montant brut en 2007, non compensé par les crédits de TVA reportables constatés antérieurement (+ 15 846 millions € en produit brut et + 15 846 en obligations fiscales). Cela n'a pas d'impact sur le produit net de TVA.

Charges de fonctionnement nettes (157 823 millions €), **charges d'intervention nettes** (113 278 millions €) : les charges de compensation démographique et d'affiliations rétroactives, comptabilisées en 2006 en charges d'intervention, ont été imputées en charges de fonctionnement en 2007. Leurs montants respectifs s'élèvent à 1 730 millions € et 182 millions €.





GLOSSAIRE

ACOSS

L'Agence Centrale des Organismes de Sécurité sociale est un établissement public à caractère administratif qui est chargé de la gestion financière du régime général de la Sécurité Sociale. C'est la caisse nationale des URSSAF.

Actif

Élément du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'État, c'est-à-dire une ressource contrôlée du fait d'événements passés et dont il attend des avantages économiques futurs. Pour l'État les avantages économiques futurs sont représentés soit par des flux de trésorerie issus de l'utilisation de l'actif et bénéficiant à l'État, soit la disposition d'un potentiel de services attendus de l'utilisation de l'actif et profitant à l'État ou à des tiers, conformément à sa mission ou à son objet.

Dans les comptes individuels de l'État, le contrôle sur la ressource doit se comprendre comme un contrôle direct, c'est-à-dire exercé directement sur l'actif par les entités incluses dans le périmètre de l'État. Les actifs contrôlés par les entités dotées de personnalité juridique et elles-mêmes contrôlées par l'État ne sont donc pas retracés sous cette forme dans les comptes individuels de l'État.

Actif circulant

Éléments d'actif qui, en raison de leur destination ou de leur nature, n'ont pas vocation à servir de façon durable à l'activité de l'État.

Actif immobilisé (immobilisation)

Éléments d'actif destinés à servir de façon durable à l'activité de l'État.

All

L'Agence de l'Innovation Industrielle a fusionné avec OSEO le 1^{er} Janvier 2008. Elle avait pour mission de susciter, sélectionner et financer des grands programmes d'innovation industrielle et participait au financement de pôles de compétitivité avec OSEO et l'Agence Nationale de la Recherche.

Amortissement

Répartition systématique du montant amortissable en fonction de son utilisation.

AUP

L'Agence Unique de Paiement est un organisme de coordination en matière de financement de la politique agricole commune.

BTAN

Les Bons du Trésor à Intérêts Annuels sont des emprunts à moyen terme dont l'échéance est inférieure à cinq ans.

BTF

Les Bons à Taux Fixes sont des emprunts à court terme dont l'échéance est inférieure à un an.

CANSSM

La Caisse Autonome de la Sécurité Sociale des Mines gère le régime de retraite du régime minier.

CDP

La Caisse de la Dette Publique, anciennement Caisse d'amortissement de la dette publique, est un établissement public administratif qui a pour mission de concourir à l'amortissement de la dette. Elle peut notamment acheter les titres émis par l'État, garantis par lui ou émis par des établissements ou des entreprises publics, en vue de leur conservation, de leur annulation ou de leur cession.

Charge

Diminution d'actif ou augmentation de passif non compensée dans une relation de cause à effet par l'entrée d'une nouvelle valeur à l'actif ou une diminution du passif. Elle correspond soit à une consommation de ressources entrant dans la production d'un bien ou d'un service, soit à une obligation de versement à un tiers, définitive et sans contrepartie directe dans les comptes.

Charges de fonctionnement

Charges issues de l'activité ordinaire de l'État. Elles comprennent les charges de fonctionnement directes et les charges de fonctionnement indirectes (subventions pour charges de service public).

Charges de personnel de l'État

Ensemble des rémunérations en monnaie et parfois en nature, en contrepartie du travail fourni, ainsi que des charges liées à ces rémunérations.

Charges d'intervention de l'État

Versements motivés par la mission de régulateur économique et social de l'État. Elles correspondent aux transferts et aux charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'État.

Charges financières

Charges résultant des dettes financières, des instruments financiers à terme, de la trésorerie et des immobilisations financières. Sont exclus les frais des services bancaires, les intérêts moratoires résultant d'un paiement tardif ainsi que les intérêts et pertes de change concernant des opérations autres que celles liées au financement et à la trésorerie.

CNASEA

Le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles intervient dans deux grands domaines d'activité : l'agriculture, l'aménagement rural et l'environnement d'une part ; la formation professionnelle et l'emploi d'autre part. Établissement public national, il contribue à la mise en oeuvre de ces politiques en apportant ses savoir-faire aux ministères et aux collectivités locales.

Constructions spécifiques

Elles regroupent les biens immobiliers dont le potentiel de service est spécifique aux missions et activités de l'État. Il s'agit principalement des établissements pénitentiaires dont les caractéristiques sont particulières en raison notamment d'importants dispositifs de sécurisation.

Créance

Les créances de l'Etat représentent les sommes dues à l'État au 31 décembre et sont principalement composées des créances sur les clients et autres débiteurs (pour l'essentiel des créances relatives aux fonds versés par des personnes morales ou physiques pour concourir avec l'État à des dépenses d'intérêt public) et des créances sur les redevables (impôts et amendes que l'État recouvre).

Dépréciation

Perte dans les bénéfices économiques futurs ou le potentiel de service d'un actif au-delà de la constatation de son amortissement normal. La dépréciation d'un actif est la constatation que sa valeur actuelle (ou sa valeur recouvrable) est inférieure à sa valeur nette comptable.

Dettes financières

Dettes résultant d'une décision de financement de l'État. Elles sont soit la contrepartie de fonds destinés à assurer le financement de l'État, remboursables à terme

et donnant lieu à rémunération, soit la contrepartie d'un actif qu'elles ont pour objet de financer.

Dotation Globale de Fonctionnement

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est réparti entre les collectivités et groupements concernés (communes, établissements publics de coopération intercommunale, départements, régions) par le comité des finances locales. Pour chaque niveau de collectivité, elle comprend deux parties : la dotation forfaitaire qui tient par exemple compte de la population et de la superficie, et la dotation d'aménagement qui a vocation à assurer une péréquation entre collectivités riches et collectivités plus pauvres.

ENIM

L'Établissement National des Invalides de la Marine est le régime de Sécurité sociale commun à tous les navigants professionnels du commerce, de la pêche et de la plaisance.

EPFR

L'Établissement Public de Financement et de Restructuration est un établissement public à caractère industriel et commercial en cours de liquidation dont la mission est de gérer des actifs en partie « non performants » d'entreprises publiques ou de surveiller cette même gestion.

ERAP

Entreprises de Recherches et d'Activités Pétrolières, l'ERAP est un établissement public à caractère industriel et commercial qui a pour but de prendre, à la demande de l'État, des participations dans des entreprises des secteurs de l'énergie, de la pharmacie et des télécommunications.

FFIPSA

Le Fonds de Financement des Prestations Sociales Agricoles, établissement public national à caractère administratif, est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'agriculture, de la Sécurité sociale et du budget et gère le financement du régime de protection sociale des exploitants agricoles.

FGAS

Le Fonds de Garantie à l'Accession Sociale à la propriété a été supprimé en 2005. Il avait pour but de faciliter l'accès au crédit immobilier pour les ménages à revenus



modestes en indemnisant les établissements de crédit des pertes qu'ils auraient à subir en cas de défaillance d'un emprunteur d'un prêt à l'accession sociale (PAS) ou de certains prêts à taux zéro. La reprise par l'État de la gestion et des engagements souscrits par le fonds est intervenue en 2006.

Immobilisation corporelle

Actif physique identifiable et normalement identifié dans un inventaire physique dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'entité qui l'utilise, cette dernière étant représentée pour l'État par des avantages économiques futurs ou par le potentiel de services attendus de l'utilisation du bien.

Immobilisations financières de l'État

Groupe d'éléments d'actifs immobilisés, comprenant les participations et les créances rattachées, ainsi que les prêts et avances.

Immobilisation incorporelle

Actif non monétaire, sans substance physique, détenu soit pour produire ou fournir des biens ou des services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'il soit utilisé sur plus d'un exercice.

INSERM

L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale est un établissement public à caractère scientifique et technologique entièrement dédié à la santé humaine.

IRCANTEC

L'IRCANTEC est un régime de retraite complémentaire obligatoire qui concerne les salariés de l'État et des employeurs du secteur public ne relevant pas d'un régime spécial de retraite.

Loi TEPA

La loi en faveur de Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat vise à redonner toute sa place au travail comme un outil d'amélioration du pouvoir d'achat. Elle prévoit notamment l'exonération d'impôts et de charges sociales pour les heures supplémentaires.

OAT

Les Obligations Assimilables du Trésor sont des emprunts à long terme dont l'échéance peut atteindre 50 ans.

ORTF

L'Office de Radiodiffusion Télévision Française était de 1964 à 1974 un établissement public à caractère industriel et commercial en charge du service public de l'audiovisuel. Son démantèlement donnera naissance à Radio France, à l'Institut National de l'Audiovisuel et aux chaînes de télévision nationales.

OSEO

Établissement public de l'État, OSEO a pour mission de financer et d'accompagner les PME, en partenariat avec les banques et les organismes de capital investissement, dans les phases décisives du cycle de vie des entreprises (soutien à l'innovation, financement des investissements et du cycle d'exploitation et garantie des financements bancaires).

Participations de l'État

Droits détenus par l'État sur d'autres entités, matérialisés ou non par des titres, qui créent un lien durable avec celles-ci. Ces droits peuvent découler :

- de la détention de parts de capital dans les entités concernées ;
- du statut juridique des entités concernées ;
- de l'existence d'un contrôle (au sens défini dans la norme) de ces entités par l'État.

Passif

Obligation à l'égard d'un tiers, existante à la date de clôture des comptes, dont il est probable ou certain, à la date d'arrêté des comptes, qu'elle entraînera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie attendue de celui-ci après la date de clôture des comptes.

PPE

La Prime Pour l'Emploi est une aide au retour à l'emploi ou à la poursuite d'une activité professionnelle. Elle est calculée sur les revenus d'activité.

Prêts et avances accordés par l'État

Fonds versés à des tiers en vertu de dispositions contractuelles par lesquelles l'État s'engage à transmettre à des personnes physiques ou morales, l'usage de moyens de paiement pendant un certain temps. Les prêts sont accordés pour une durée supérieure à 4 ans, alors que les avances sont octroyées par l'État pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois sur autorisation expresse.

Produit

Augmentation d'actif ou une diminution de passif non compensée dans une relation de cause à effet par la sortie d'une valeur à l'actif ou une augmentation du passif. Pour l'État, il est fait une distinction entre les produits régaliens, qui constituent la principale ressource et les produits qui sont la contrepartie directe de vente de biens, de prestation de services ou de l'utilisation par des tiers d'actifs productifs de redevances, d'intérêts ou de dividendes. Seule la seconde catégorie de produits peut être rattachée aux charges.

Produits de fonctionnement

Produits issus de l'activité ordinaire de l'État.

Produits d'intervention

Versements reçus de tiers sans contrepartie équivalente pour le tiers.

Produits financiers de l'État

Produits résultant des immobilisations financières, de la trésorerie, des dettes financières et des instruments financiers à terme. Sont exclus les gains de change concernant les opérations autres que celles liées au financement et à la trésorerie de l'État.

Produits régaliens

Produits issus de l'exercice de la souveraineté de l'État et qui proviennent de tiers qui ne reçoivent pas directement, en contrepartie, une ressource d'une valeur équivalente.

Provision pour risques et charges

Passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise (PCG, art.212.3).

SAAD

Service Annexe d'Amortissement de la Dette de la SNCF. Créé en 1991, il reprend une partie des dettes de la SNCF et l'État s'engage à lui verser une dotation annuelle. Depuis 2007, l'engagement de l'État vis-à-vis de la SNCF de contribuer au remboursement de la dette portée par le SAAD est considéré comme une dette de l'État et est intégré au passif.

SEITA

Privatisée en 1995, la Société d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes fabrique des produits du tabac et des allumettes qu'elle commercialise en France et à l'étranger sous des marques à forte notoriété. La SEITA distribue également des cartes téléphoniques et des cartes de stationnement.

Situation nette

La situation nette est la différence entre l'actif et le passif. Son analyse permet de mesurer comment les actifs contrôlés par l'État couvrent les engagements. Ce solde doit être analysé avec vigilance car la capacité de l'État à lever l'impôt n'est notamment pas valorisée à l'actif et les régimes de retraites ne sont pas valorisés au passif. De plus, l'État comptabilise des charges qui pourraient être considérées comme des investissements pour la collectivité. La situation nette ne peut pas être interprétée de manière similaire aux capitaux propres d'une entreprise car l'État ne dispose pas de capital initial ou d'équivalent.

Stocks

Actifs de l'État :

- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées dans un processus de production ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées dans un processus de prestation de services ;
- détenus pour être vendus ou distribués dans le cours normal de l'activité de l'État ;
- faisant partie d'un processus de production pour être vendus ou distribués.

Transferts

Versements sans contrepartie équivalente comptabilisable et significative d'échange, effectués soit directement par les services de l'État, soit indirectement par l'intermédiaire d'organismes tiers, relevant le plus souvent au périmètre des opérateurs des politiques de l'État dans leur rôle de redistribution, au profit d'un ou plusieurs bénéficiaire(s), appartenant à des périmètres strictement identifiés (ménages, entreprises, collectivités territoriales et autres collectivités).





www.comptes-publics.gouv.fr